



**NOTICE ANNUELLE**  
**pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**Le 19 mars 2025**

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                  | Page |
|----------------------------------------------------------------------------------|------|
| INTRODUCTION .....                                                               | 4    |
| Notes générales .....                                                            | 4    |
| Terminologie .....                                                               | 4    |
| Définitions .....                                                                | 4    |
| STRUCTURE DE L'ENTREPRISE .....                                                  | 9    |
| Constitution .....                                                               | 9    |
| Liens intersociétés .....                                                        | 9    |
| DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS .....                                        | 9    |
| Survol .....                                                                     | 9    |
| Historique des trois dernières années .....                                      | 10   |
| DESCRIPTION DES ACTIVITÉS .....                                                  | 13   |
| Généralités .....                                                                | 13   |
| Principaux marchés et dépendance économique .....                                | 13   |
| Opérations de couverture sur l'or .....                                          | 14   |
| Compétences et connaissances spécialisées .....                                  | 14   |
| Conditions concurrentielles .....                                                | 14   |
| Modifications des contrats .....                                                 | 14   |
| Employés .....                                                                   | 14   |
| EXPLOITATION MINIÈRE RESPONSABLE .....                                           | 14   |
| Notre approche .....                                                             | 14   |
| Supervision des enjeux ESG par le conseil d'administration .....                 | 15   |
| Rendement environnemental .....                                                  | 15   |
| Rendement social .....                                                           | 15   |
| RISQUES ET INCERTITUDES .....                                                    | 16   |
| PROPRIÉTÉS MINIÈRES .....                                                        | 26   |
| Complexe Eagle River .....                                                       | 26   |
| Mine Kiena .....                                                                 | 43   |
| PERSPECTIVES POUR 2025 .....                                                     | 61   |
| STRUCTURE DU CAPITAL .....                                                       | 62   |
| MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES .....                                      | 62   |
| Actions ordinaires .....                                                         | 62   |
| Titres entiercés et titres assujettis à une restriction à la libre cession ..... | 63   |

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS .....                                                            | 63 |
| Renseignements à propos des administrateurs et des dirigeants .....                            | 65 |
| Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions.....                               | 69 |
| Conflits d'intérêts .....                                                                      | 70 |
| POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....                                                       | 70 |
| MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS<br>IMPORTANTES..... | 70 |
| AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....                            | 70 |
| CONTRATS IMPORTANTS .....                                                                      | 70 |
| INTÉRÊTS DES EXPERTS.....                                                                      | 70 |
| COMITÉ D'AUDIT .....                                                                           | 72 |
| RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....                                                            | 73 |
| ANNEXE A - CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT .....                                                      | 74 |

## INTRODUCTION

### Notes générales

Sauf indication contraire, dans la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») :

- les renseignements sont donnés en date du 31 décembre 2024;
- tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire;
- les mentions de « Wesdome », la « Société », « ses », « nous », « nos », « notre » et autres termes connexes désignent Mines d'Or Wesdome Ltée et ses filiales.

L'information de nature technique et scientifique qui constitue le fondement de l'information dans la présente notice annuelle a été examinée et approuvée par Guy Belleau, ingénieur, chef de l'exploitation de la Société, et Niel de Bruin, P. Geo., directeur de la géologie de la Société, qui sont tous deux des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

### Terminologie

Certaines abréviations peuvent être utilisées dans la présente notice annuelle, notamment :

|                                 |                                                  |
|---------------------------------|--------------------------------------------------|
| Au : or                         | mm : millimètre                                  |
| g/t : gramme par tonne métrique | kg : kilogramme                                  |
| once : once troy                | g : gramme                                       |
| t : tonnes métriques            | t/m <sup>3</sup> : tonne métrique par mètre cube |
| ha : hectare                    | km : kilomètre                                   |
| RNF : revenu net de la fonderie | km <sup>2</sup> : kilomètre carré                |
| tpj : tonne métrique par jour   | m : mètre                                        |
| cm : centimètre                 | Mt : millions de tonnes métriques                |

### Définitions

#### Réserves minérales

Selon les normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales (les « normes de définitions de l'ICM ») de 2019, les réserves minérales représentent la partie économiquement exploitable d'une ressource minérale mesurée ou indiquée, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et les provisions allouées pour les pertes pouvant être subies durant l'extraction. Les réserves minérales sont subdivisées en réserves minérales probables et réserves minérales prouvées suivant l'ordre croissant de confiance géologique. Les réserves minérales probables comportent un degré de confiance inférieur à celui des réserves minérales prouvées.

#### Réserves minérales prouvées

Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

## **Réserves minérales probables**

Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. Cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

## **Ressources minérales**

Une ressource minérale est une concentration ou occurrence d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle dans ou sur la croûte terrestre d'une telle forme et quantité et d'une telle teneur ou qualité qu'elle présente des perspectives raisonnables d'extraction rentable. La localisation, la quantité, la teneur, la continuité et les caractéristiques géologiques d'une ressource minérale sont connues, estimées et interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques.

Les ressources minérales sont subdivisées en ressources minérales présumées, indiquées et mesurées suivant l'ordre croissant de confiance géologique. Une ressource minérale présumée comporte un degré de confiance inférieur à celui d'une ressource minérale indiquée. Une ressource minérale indiquée comporte un degré de confiance supérieur à celui d'une ressource minérale présumée, mais inférieur à celui d'une ressource minérale mesurée.

## **Ressources minérales mesurées**

Les ressources minérales mesurées constituent la partie des ressources minérales, dont la quantité et la teneur ou la qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre une considération adéquate de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

## **Ressources minérales indiquées**

Les ressources minérales indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou la qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

## **Ressources minérales présumées**

Les ressources minérales présumées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou la qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements restreints et un échantillonnage restreint, recueillis par le biais de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

## **Mesures de performance financière non conformes aux IFRS**

La Société utilise des mesures de performance financière non conformes aux IFRS (Normes internationales d'information financière) pour évaluer sa performance. Ces mesures comprennent le prix moyen réalisé de

l'or vendu, les coûts décaissés et les coûts décaissés par once d'or vendue, les coûts de production et les coûts de production par tonne broyée, la marge de trésorerie et la marge de trésorerie par once d'or vendue, les coûts de maintien complets (« CMC ») et les CMC par once d'or vendue, les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action, le bénéfice net (perte nette) ajusté(e) et le bénéfice net (perte nette) ajusté(e) par action et le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA »). Ces mesures de performance peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des informations supplémentaires et ne doivent pas être considérées de façon isolée ni en remplacement aux mesures de performance préparées conformément aux IFRS. Une description complète de ces mesures de performance non conformes aux IFRS a été intégrée par renvoi et peut être consultée dans le rapport de gestion annuel 2024 de la Société disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le site web de la Société dans la section « Investisseurs ».

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Certains énoncés figurant dans la présente notice annuelle constituent des « énoncés prospectifs » et de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). On reconnaît les énoncés prospectifs à l'utilisation de termes tels que « planifier », « s'attendre à » ou « ne pas s'attendre à », « est attendu », « budget », « estimer », « prévoir », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « ne pas anticiper », ou « croire », à la forme affirmative ou négative, notamment au futur ou au conditionnel, ou de variations de ces mots et expressions, ou à l'indication que certaines actions ou certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints », notamment. Ces énoncés font état de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus pouvant faire en sorte que les résultats et les faits réels diffèrent considérablement de ceux qui ont été prévus dans ces énoncés prospectifs. La direction croit que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables. Toutefois, rien ne garantit qu'ils se révéleront exacts, et le lecteur ne devrait pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date des présentes ou des documents intégrés aux présentes par renvoi, selon le cas.

Les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive à ces énoncés prospectifs. En raison de leur nature, les énoncés prospectifs font intervenir une multitude d'hypothèses, d'incertitudes et de risques inhérents, d'ordre général ou particulier, qui contribuent à la possibilité que les résultats escomptés diffèrent considérablement de ceux qui ont été prévus. Plus particulièrement, la présente notice annuelle contient des énoncés prospectifs relativement à ce qui suit :

- le calendrier prévu des événements en ce qui concerne les mines de la Société, les projets de mise en valeur minière et les projets d'exploration;
- l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales;
- la réalisation des estimations des réserves minérales (tonnes et teneurs);
- la capacité d'expansion des réserves minérales et des ressources minérales existantes en général;
- le calendrier et le volume de la production future estimative;
- les coûts et le calendrier de l'exploration et de la mise en valeur de nouveaux gisements ou de nouvelles zones minéralisées;
- le prix futur de l'or et d'autres minéraux;
- le plan visant à augmenter la ventilation de la mine souterraine puisque les zones de production sont situées en profondeur;
- le plan visant à augmenter l'alimentation en minerai de l'usine Eagle River avec le minerai de la mine Eagle River et de l'usine Kiena avec le minerai de la mine Kiena;

- le plan visant à apporter des modifications supplémentaires au plan de fermeture à mesure que les initiatives d'amélioration des activités d'exploitation progressent, ainsi que le calendrier et l'acceptation par les autorités de réglementation de ces modifications aux plans de fermeture du complexe Eagle River et de la mine Kiena;
- la consultation adéquate des peuples autochtones et des communautés locales touchés par les impacts environnementaux et sociaux du complexe Eagle River et de la mine Kiena;
- les aspects prévus des programmes d'exploration et de forage souterrain à Eagle River et Kiena, ainsi que le succès escompté de ces programmes;
- les besoins en énergie prévus sur les sites des mines Eagle River et Kiena;
- la construction prévue et le calendrier des différentes étapes des parcs à résidus de la Société sur les sites des mines Eagle River et Kiena;
- la transition prévue vers des camions de transport électriques à batterie à la mine Kiena;
- le calendrier prévu pour l'achèvement de la dernière révision de la sécurité des barrages à la mine Kiena;
- l'achèvement des projets d'immobilisations prévus;
- les estimations liées aux immobilisations de maintien et aux frais d'exploitation;
- l'exactitude des estimations et des attentes de la Société concernant les réserves et les ressources minérales et leurs teneurs;
- les prévisions de la Société pour 2025, y compris les prévisions de production d'or, des coûts et des dépenses en immobilisations, des coûts de maintien complets et des coûts décaissés par once;
- le succès des activités minières non mises en valeur;
- le calendrier et la délivrance des permis;
- le calendrier et les coûts estimés de la mise hors service du complexe Eagle River et de la mine Kiena; et
- la capacité d'attirer et de fidéliser le personnel qualifié nécessaire à la réalisation des plans de la Société.

Divers facteurs ou hypothèses sont généralement appliqués par la Société pour tirer des conclusions ou faire les prévisions, projections, prédictions ou estimations énoncées dans les énoncés prospectifs selon les informations dont dispose actuellement la Société. Ces facteurs et hypothèses comprennent, notamment, les éléments suivants :

- le succès des activités de la Société;
- les prix des matières premières et les taux de change en vigueur;
- la disponibilité des capitaux pour financer les besoins en capitaux futurs liés aux actifs et aux projets existants de la Société, y compris les dépenses en immobilisations futures liées à une expansion, une mise à niveau et un arrêt d'entretien possibles;
- les frais d'exploitation futurs des actifs de la Société;

- les coûts de maintien et de croissance du capital pour les programmes de dépenses en immobilisations de la Société;
- les lois et les règlements fiscaux et environnementaux en vigueur.

Bien que la Société estime que les plans, les intentions et les attentes reflétés dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut être certaine que ces plans, intentions ou attentes se concrétiseront. Les résultats, le rendement ou les réalisations réels pourraient différer considérablement de ceux envisagés, exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des plans, des intentions ou des attentes de la Société sont présentés à la rubrique « Risques et incertitudes » de la présente notice annuelle, notamment les suivants :

- les conflits internationaux et d'autres tensions et événements géopolitiques;
- les responsabilités et les dépenses inhérentes à l'exploration minière;
- les incertitudes liées à l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales;
- les changements dans les lois et règlements en matière de sécurité, de santé et d'environnement applicables aux activités de la Société, et la capacité de la Société à se conformer aux lois et règlements actuels et futurs en matière de sécurité, de santé et d'environnement et l'impact de la conformité sur les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation;
- la volatilité accrue sur le marché économique général (y compris le marché du crédit) et les conditions commerciales attribuables à divers facteurs, notamment les taux d'intérêt, l'inflation ou la déflation et les fluctuations de la valeur du dollar américain et d'autres devises;
- la volatilité du prix de l'or sur le marché;
- la capacité d'acquérir des titres de propriété sur des claims miniers et des intérêts fonciers similaires, des défauts de titres potentiels non divulgués et non détectés et des litiges relatifs aux titres de propriété;
- la capacité d'obtenir et de maintenir les licences, les approbations et les permis nécessaires qui peuvent être requis pour les activités de la Société à des conditions raisonnables et sans retard, voire du tout;
- les risques associés à la gestion de l'eau et aux parcs à résidus, y compris les risques associés à la rupture d'un barrage;
- les risques de consultation associés à l'obtention de permis qui pourraient entraîner des retards dans les projets;
- les risques non assurables associés aux activités minières;
- les coûts liés à la remise en état et à la fermeture des mines;
- la dilution éventuelle résultant d'émissions futures d'actions ordinaires (tel que défini ci-après);
- la volatilité éventuelle du cours des actions ordinaires dans l'avenir;
- la disponibilité de capitaux pour financer les besoins futurs en capitaux, y compris l'exploration et la mise en valeur des propriétés de la Société;
- la capacité d'effectuer les paiements prévus sur les obligations au titre de la dette de la Société ou à les refinancer;

- la dépréciation éventuelle des actifs de la Société;
- la dépendance envers le personnel clé;
- la concurrence pour, entre autres, l'acquisition de propriétés minières et de personnel qualifié;
- la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée;
- la disponibilité d'équipements et de fournitures essentiels auprès de tiers;
- les cyberattaques ou autres violations de la sécurité de l'information;
- les risques et dangers inhérents au secteur minier, notamment en ce qui concerne l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation des mines; et
- les incertitudes associées aux prévisions de production de la Société pour le complexe Eagle River et la mine Kiena.

Plusieurs de ces facteurs échappent à la capacité de la Société à les contrôler ou à les prévoir. Ces facteurs ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs généraux ou spécifiques qui peuvent affecter la Société. La Société peut mentionner d'autres facteurs ailleurs dans la présente notice annuelle. Tous les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont donnés. Tous les énoncés prospectifs écrits et verbaux subséquents attribuables à la Société, ou à des personnes agissant au nom de la Société, sont expressément donnés sous réserve du texte intégral des mises en garde. Sauf si la loi l'exige, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs.

## **STRUCTURE DE L'ENTREPRISE**

### **Constitution**

Mines d'Or Wesdome Ltée a été constituée sous le régime des lois de la province de la Colombie-Britannique le 21 octobre 1980 sous la dénomination Central Crude Ltd. Le 2 juillet 1991, des statuts de prorogation ont été déposés dans la province de l'Ontario, de sorte que la Société est actuellement régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) (la « LSAO »). En vertu de statuts de modification entrés en vigueur le 27 juillet 1994, la Société a changé sa dénomination pour River Gold Mines Ltd. et, en vertu de statuts de modification entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2006, la Société a changé sa dénomination pour Mines d'Or Wesdome Ltée.

Le siège social et les bureaux principaux de la Société sont situés au 220 Bay Street, Suite 1200, Toronto (Ontario) M5J 2W4.

### **Liens intersociétés**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Société a réalisé une fusion verticale simplifiée avec ses filiales détenues en propriété exclusive, Moss Lake Gold Mines Ltd. (« Moss Lake ») et 1000059351 Ontario Inc. (auparavant 0976408 B.C. Ltd.).

## **DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS**

### **Survol**

L'origine de la Société remonte à Mines Western Québec Inc. (« Western Québec »), constituée en 1945. En 1994, Western Québec a acheté des participations dans des propriétés en Ontario et les a restructurées pour créer River Gold Mines Ltd. (« River Gold ») et Moss Lake. En 1999, Western Québec a créé Mines d'Or Wesdome Inc. pour détenir et mettre en valeur un portefeuille de propriétés d'exploration situées à Val-d'Or, au Québec.

Une série d'opérations a suivi pour rationaliser la structure de l'entreprise afin que les actifs d'exploration et les actifs miniers soient regroupés sous une seule et même entité. River Gold exploitait les mines Eagle River et Mishi en Ontario, tandis que Mines d'Or Wesdome Inc. détenait la mine Kiena au Québec. En février 2006, River Gold et Mines d'Or Wesdome Inc. ont fusionné pour former une nouvelle société appelée Mines d'Or Wesdome Ltée, selon un ratio d'échange de 0,65 action de River Gold pour chaque action de Wesdome.

En juillet 2007, une fusion a été réalisée avec la société mère Western Québec selon un ratio d'échange de 1,45 action de Wesdome pour chaque action de Western Québec. Les entités en exploitation issues de la fusion étaient Wesdome et sa filiale en propriété majoritaire, Moss Lake. La Société a fait l'objet d'une réorganisation en décembre 2009 visant ses filiales en propriété exclusive, Ressources Wesdome Limitée (« WRL »), Mines d'Or Wesdome Inc. (« WGMI ») et Western Québec. WGMI a fusionné avec WRL au moyen d'une fusion verticale simplifiée pour former la « nouvelle WGMI ». La « nouvelle WGMI » a ensuite été liquidée dans Wesdome par voie de dissolution. Western Québec a ensuite été liquidée dans Wesdome par voie de dissolution.

Wesdome a fusionné avec Windarra Minerals Ltd. (« Windarra ») en septembre 2013 selon un ratio d'échange de 0,1 action de Wesdome pour chaque action de Windarra et, en mars 2014, 2404027 Ontario Inc. a fusionné avec Moss Lake selon un ratio d'échange de 0,26 action de Wesdome pour chaque action de Moss Lake. Ces acquisitions stratégiques ont permis d'éliminer certaines redevances et de consolider les actifs et la propriété des biens sous une seule entité.

### Historique des trois dernières années

Au cours des trois dernières années (2022 à 2024), la Société a produit de l'or à partir de trois mines commerciales, soit la mine Eagle River et la mine Mishi à Wawa, en Ontario, et la mine Kiena, à Val-d'Or, au Québec. La Société a lancé le redémarrage des activités à la mine Kiena en 2021, et le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la Société a annoncé le début de la production commerciale à la mine.

|                                                                          | 2022    | 2023    | 2024    |
|--------------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| <b>Complexe Eagle River</b>                                              |         |         |         |
| <b>Mine Eagle River</b>                                                  |         |         |         |
| Tonnes broyées                                                           | 223 734 | 222 627 | 222 526 |
| Teneur du minerai traité (g/t)                                           | 11,5    | 12,6    | 13,7    |
| Alimentation (en onces)                                                  | 82 605  | 90 360  | 97 729  |
| Taux de récupération de l'usine (%)                                      | 96,9    | 96,9    | 96,7    |
| Lingots produits (en onces)                                              | 79 997  | 87 467  | 94 561  |
| <b>Mine Mishi</b>                                                        |         |         |         |
| Tonnes broyées                                                           | 23 153  | 6 150   | -       |
| Teneur du minerai traité (g/t)                                           | 3,2     | 2,3     | -       |
| Alimentation (en onces)                                                  | 2 401   | 458     | -       |
| Taux de récupération de l'usine (%)                                      | 83,5    | 72,5    | -       |
| Lingots produits (en onces)                                              | 2 005   | 332     | -       |
| <b>Mine Kiena (les données comprennent la production précommerciale)</b> |         |         |         |
| Tonnes broyées                                                           | 115 171 | 191 148 | 216 755 |
| Teneur du minerai traité (g/t)                                           | 7,9     | 5,9     | 11,2    |
| Alimentation (en onces)                                                  | 29 351  | 36 196  | 78 329  |
| Taux de récupération de l'usine (%)                                      | 98,3    | 98,3    | 98,9    |
| Lingots produits (en onces)                                              | 28 848  | 35 537  | 77 472  |

### 2022

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Mines d'Or Wesdome Ltée a réalisé une fusion verticale simplifiée avec ses filiales détenues en propriété exclusive, Moss Lake Gold Mines Ltd. et 1000059351 Ontario Inc. (auparavant 0976408 B.C. Ltd.), parties liées aux termes de la LSAO, et a poursuivi ses activités sous la dénomination Mines d'Or Wesdome Ltée.

Le 22 avril 2022, la Société a annoncé avoir déposé un rapport technique indépendant préparé conformément au Règlement 43-101 appuyant l'estimation des ressources minérales du complexe Eagle River, comme il avait déjà été annoncé dans le communiqué de la Société daté du 10 mars 2022.

Le 11 mai 2022, la Société a annoncé la nomination de M. Frédéric Mercier-Langevin au poste de chef de l'exploitation, nomination qui a pris effet le 15 juin 2022.

Le 23 juin 2022, Wesdome a annoncé les résultats de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2022 de la Société, y compris la réélection des sept administrateurs.

Le 31 août 2022, Wesdome a annoncé une modification visant à prolonger et augmenter la facilité de crédit existante de la Société (la « facilité FNB ») consentie par Financière Banque Nationale Inc. (« FBN »), de manière à la porter à 80 M\$ immédiatement et à 150 M\$ dès que la production commerciale serait déclarée à la mine Kiena.

Le 25 novembre 2022, la Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus préalable de base ») visant le placement et l'émission, de temps à autre, des titres suivants : a) actions ordinaires du capital de la Société; b) actions privilégiées du capital de la Société; c) reçus de souscription de la Société; d) bons de souscription de titres de la Société; e) obligations, débentures, billets ou autres titres créance de tout genre, nature ou description de la Société; ou f) unités comprenant toute combinaison de ce qui précède.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la Société a annoncé avoir déclaré la production commerciale à sa mine Kiena.

Le 2 décembre 2022, la Société a annoncé avoir mis en place un programme ACM permettant à Wesdome d'émettre et de vendre jusqu'à 100 M\$ de nouvelles actions ordinaires au public de temps à autre, à la seule discrétion de la Société, au cours du marché en vigueur. Le placement d'actions ordinaires dans le cadre du programme ACM est visé par un supplément de prospectus daté du 2 décembre 2022, qui complète le prospectus préalable de base de la Société, et les actions ordinaires seront offertes conformément à une convention de placement de titres de capitaux propres intervenue en date du 2 décembre 2022 entre Wesdome, Financière Banque Nationale inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc. (la « convention de placement »). Le programme ACM était conçu pour offrir à la Société une flexibilité financière qui peut être utilisée conjointement avec d'autres sources de financement existantes.

## **2023**

Le 24 janvier 2023, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé le départ à la retraite de Duncan Middlemiss en tant que président et chef de la direction de la Société ainsi que sa démission du conseil d'administration de la Société. De plus, la Société a annoncé que Warwick Morley-Jepson, président du conseil, avait été nommé président et chef de la direction par intérim pour diriger la Société pendant que le Conseil cherchait un successeur permanent.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé la nomination de Louise Grondin au conseil d'administration de la Société. Au même moment, Charles Maine a également été nommé au poste nouvellement créé d'administrateur principal.

Le 14 février 2023, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé les résultats des forages d'exploration souterrains de la zone Kiena Deep A à la mine Kiena.

Le 13 mars 2023, la Société a annoncé la mise à jour des ressources et des réserves minérales de la mine Kiena et du complexe Eagle River de la Société.

Le 23 mai 2023, la Société a annoncé les résultats des forages d'exploration de surface dans les zones Shawkey et Dubuisson situées à l'est de la mine Kiena.

Le 24 mai 2023, Wesdome a annoncé les résultats de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2023 de la Société, notamment la réélection des sept administrateurs.

Le 5 juin 2023, Wesdome a annoncé la nomination, prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023, d'Anthea Bath à titre de présidente et cheffe de la direction. À la même date, Warwick Morley-Jepson a repris son rôle de président indépendant du Conseil, le rôle d'administrateur principal a été éliminé et Charles Main a repris son poste d'administrateur indépendant.

Le 8 juin 2023, Wesdome a annoncé qu'elle avait temporairement suspendu les activités souterraines et les activités d'exploration en surface à la mine Kiena en raison des feux de forêt au Québec et en Ontario.

Le 13 juin 2023, Wesdome a annoncé qu'elle avait repris toutes ses activités d'exploitation et d'exploration souterraines. Elle a également annoncé la reprise d'activités limitées d'exploration en surface, telles que le forage sur barge.

Le 14 juin 2023, Wesdome a annoncé les résultats du programme de forage d'exploration souterrain à la mine Eagle River.

Le 10 août 2023, Wesdome a annoncé qu'elle cesserait d'émettre des actions aux termes du programme de titres de capitaux propres au cours du marché (le « programme ACM »), qu'elle avait établi l'année précédente.

Le 19 septembre 2023, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé les résultats des forages d'exploration de surface effectués en 2023 dans la zone Presqu'île, située à 1,3 km au nord-ouest de la mine Kiena.

Le 23 octobre 2023, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé les résultats du programme de forage d'exploration de surface et souterrain en cours à la mine Eagle River.

Le 6 décembre 2023, la Société a annoncé qu'elle avait vendu 31 822 249 actions ordinaires de Goldshore Resources Inc. (« Goldshore »), pour un produit brut de 3 182 225 \$ par l'intermédiaire de la Bourse de croissance TSX.

Le 11 décembre 2023, la Société a annoncé des résultats de forage supplémentaires provenant de la zone située dans les roches volcaniques à l'ouest de la diorite de la mine et de la minéralisation identifiée le long de la bordure est de la diorite de la mine Eagle River.

## **2024**

Le 20 février 2024, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé des résultats de forage supplémentaires provenant de la zone Falcon 311 récemment découverte et située dans des roches volcaniques à l'ouest de la diorite de la mine Eagle River de la Société.

Le 21 février 2024, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé la nomination de Fernando Ragone en tant que chef de la direction financière, à compter du 11 mars 2024.

Le 8 avril 2024, la Société a annoncé une mise à jour des activités d'exploration souterraine à la mine Kiena.

Le 22 avril 2024, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé la démission de Michael Michaud, vice-président principal, exploration et ressources, avec prise d'effet le 11 juillet 2024.

Le 22 mai 2024, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé la nomination de Kevin Lonergan en tant que vice-président principal, services techniques.

Le 18 juin 2024, Wesdome a annoncé les résultats de l'assemblée générale annuelle 2024 des actionnaires de la Société, notamment la réélection de six administrateurs et la nomination de Jacqueline Ricci. Bill Washington a également été nommé président du Conseil par intérim.

Le 3 juillet 2024, la Société a annoncé une mise à jour des activités d'exploration souterraine à la mine Eagle River.

Le 9 juillet 2024, la Société a annoncé le remboursement du solde restant de sa facilité de crédit renouvelable.

Le 14 août 2024, la Société a annoncé la démission de Frédéric Mercier-Langevin, chef de l'exploitation, avec prise d'effet le 30 septembre 2024.

Le 14 août 2024, la Société a annoncé que l'administrateur indépendant et président du comité d'audit, Charles Main, a indiqué qu'il prendrait sa retraite de l'industrie et a quitté le Conseil, avec effet immédiat.

Le 12 septembre 2024, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé la nomination de Ronald « Jono » Lawrence en tant que vice-président principal, exploration à compter du 1er janvier 2025.

Le 30 septembre 2024, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé la nomination de Guy Belleau en tant que chef de l'exploitation.

Le 3 octobre 2024, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé la nomination de Philip Yee au conseil d'administration de la Société. M. Yee a également été nommé président du comité d'audit à compter du 7 octobre 2024.

Le 6 novembre 2024, la Société a déposé une demande de renouvellement de son prospectus préalable de base simplifié déposé le 25 novembre 2022 (le « prospectus préalable de base ») visant le placement et l'émission, de temps à autre, des titres suivants : (a) actions ordinaires du capital de la Société; (b) actions privilégiées du capital de la Société; (c) reçus de souscription de la Société; (d) bons de souscription de titres de la Société; (e) obligations, débentures, billets ou autres titres de créance de tout genre, nature ou description de la Société; ou (f) unités comprenant toute combinaison de ce qui précède.

Le 18 novembre 2024, la Société a annoncé une mise à jour des programmes d'exploration souterraine et de surface à la mine Kiena.

## **2025**

Le 21 janvier 2025, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé une mise à jour des activités d'exploration à la mine Eagle River.

Le 23 janvier 2025, Mines d'Or Wesdome Ltée a annoncé l'accord de M. Edward C. Dowling, Jr. pour se présenter à l'élection du conseil d'administration de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

## **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS**

### **Généralités**

Wesdome est un producteur d'or canadien qui possède deux mines souterraines à haute teneur, la mine Eagle River, située à 50 km à l'ouest de Wawa, en Ontario, et la mine Kiena, située à Val-d'Or, au Québec. L'objectif principal de la Société est de tirer parti de manière responsable de cette plateforme d'exploitation et de son portefeuille de projets d'exploration de grande qualité pour bâtir un producteur d'or axé sur la valeur. En 2024, Eagle River et Kiena ont produit respectivement 94 562 onces et 77 472 onces. Wesdome explore activement sous terre et près de la surface à proximité des mines ainsi qu'à l'échelle régionale à Eagle River et à Kiena. Chaque actif est décrit plus en détail ci-dessous.

### **Principaux marchés et dépendance économique**

Le principal produit de la Société est l'or sous forme de lingots d'argent aurifère. L'or est affiné à des conditions commerciales concurrentielles communes au secteur et répond aux normes de livraison internationales. L'or se négocie sur de nombreux marchés dans le monde entier, et il n'est pas difficile de déterminer à tout moment le prix courant du marché.

## Opérations de couverture sur l'or

La Société ne participe actuellement à aucune stratégie de couverture du prix de l'or et ne possède aucun produit dérivé de couverture connexe.

## Compétences et connaissances spécialisées

Plusieurs aspects des activités de la Société exigent des compétences et des connaissances spécialisées dans divers domaines, notamment la géologie, l'ingénierie, le broyage et la production, la mécanique et l'électricité. La Société dispose actuellement d'un nombre suffisant d'employés ayant une vaste expérience dans ces domaines spécialisés pour répondre à ses besoins actuels.

## Conditions concurrentielles

Les secteurs de l'exploration et de l'exploitation minières sont concurrentiels à tous égards. La Société est en concurrence avec d'autres sociétés minières, dont beaucoup disposent de ressources financières, d'une expérience opérationnelle ou de capacités techniques supérieures à celles de Wesdome pour l'acquisition de propriétés produisant ou pouvant produire des métaux précieux. En outre, la Société est également en concurrence pour le recrutement et la fidélisation d'employés qualifiés.

## Modifications des contrats

La Société ne prévoit pas que ses activités seront touchées de manière importante au cours de l'exercice actuel par la renégociation ou la résiliation de contrats de location, de prêts, de sous-contrats et d'autres instruments financiers.

## Employés

Au 31 décembre 2024, Wesdome comptait 604 employés à temps plein, 11 employés à temps partiel, contractuels et étudiants et 404 entrepreneurs, pour un total de 1 019 personnes travaillant pour la Société.

| APERÇU DE LA MAIN-D'ŒUVRE                           |              |            |            |
|-----------------------------------------------------|--------------|------------|------------|
|                                                     | Siège social | Eagle      | Kiena      |
| Employés à temps plein                              | 31           | 343        | 230        |
| Employés à temps partiel/contractuels/<br>étudiants | 0            | 7          | 4          |
| Entrepreneurs                                       | 9            | 182        | 213        |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>40</b>    | <b>532</b> | <b>447</b> |

## EXPLOITATION MINIÈRE RESPONSABLE

### Notre approche

La Société a mis en place des politiques dans les domaines de la santé et de la sécurité, de l'environnement, des résidus miniers, de la gestion de l'eau et de la durabilité qui jettent les bases de notre performance dans ces domaines à l'échelle de l'organisation, et en 2024, a introduit une déclaration d'engagement sur les droits de la personne. La croissance continue dans l'ensemble de la Société a entraîné une attention accrue sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), et des pratiques minières responsables ont été intégrées dans l'ensemble de nos activités.

En 2020, la Société a commencé à rendre compte publiquement de sa performance en matière de développement durable dans un rapport ESG annuel, préparé en utilisant la norme comptable sur les mines et les métaux du *Sustainability Accounting Standards Board* (le « SASB ») et les recommandations du *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (le « TCFD »). Le contenu des rapports ESG de la Société a été déterminé à la suite d'une évaluation de l'importance relative ESG qui a examiné les risques et les opportunités ESG de la Société à l'aide du registre des risques de l'entreprise, qui relie notre stratégie commerciale aux indicateurs de performance clés.

Dans le cadre de la stratégie de durabilité de la Société, le programme *Vers le développement minier durable* (« VDMD ») de l'Association minière du Canada est en cours de déploiement à Kiena, et son déploiement à Eagle River suivra. Des évaluations des risques physiques et de transition liés au climat ont également été réalisées et l'évaluation des risques climatiques est intégrée au programme de gestion des risques de la Société.

### **Supervision des enjeux ESG par le conseil d'administration**

Le conseil d'administration, soutenu par le comité technique, de la sécurité et du développement durable et d'autres comités du Conseil, le cas échéant, est responsable de la supervision des politiques et des pratiques concernant la santé et la sécurité, les questions environnementales, y compris les changements climatiques, le rendement social, y compris les relations avec les peuples autochtones et les communautés, la gestion des risques ESG et d'autres questions de durabilité qui peuvent avoir un impact sur la Société et ses activités. La performance dans les principaux enjeux ESG de la Société, à savoir la santé et la sécurité, les relations avec les peuples autochtones et les communautés, ainsi que la gestion des résidus et de l'eau, fait l'objet d'un rapport trimestriel au comité technique, de la sécurité et du développement durable.

### **Rendement environnemental**

La Société s'est engagée à respecter des normes environnementales strictes à chaque phase de ses activités, de l'exploration à la fermeture, en passant par la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien. L'objectif de la Société est d'éviter les impacts environnementaux dans la mesure du possible et, lorsque cela n'est pas possible, de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation efficaces en cherchant à trouver des occasions de gestion et d'amélioration de l'environnement. Une politique environnementale est en place pour la Société et est révisée chaque année; elle est partagée avec tous les employés de la Société.

La Société utilise un large éventail de matériaux et de consommables, notamment de l'eau, des explosifs, des produits chimiques et des carburants, pendant l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de ses actifs. Nous gérons ces matériaux en veillant à assurer la sécurité des personnes, à protéger l'environnement et à réduire leur consommation dans la mesure du possible. Les matériaux sont recyclés ou réutilisés autant que possible, et les programmes d'amélioration continue sur les sites de la Société permettent d'identifier les occasions de réduction des déchets et d'amélioration de l'efficacité des matériaux. Les déchets produits par nos activités sont gérés par des programmes qui assurent une élimination appropriée conformément aux permis et aux règlements de la Société.

Bien que l'objectif soit de prévenir les incidents environnementaux, la Société maintient un haut niveau de préparation aux urgences environnementales à Eagle River et à Kiena pour minimiser l'impact sur l'environnement, les travailleurs, les activités et les résidents locaux, si un incident imprévu devait se produire. La Société a également mis en place un plan de gestion de crise pour le siège social ainsi que pour les deux sites d'exploitation.

En outre, des plans de fermeture, qui sont déposés auprès des ministères compétents de l'Ontario et du Québec et examinés par ceux-ci, sont en place pour le complexe Eagle River et la mine Kiena. À l'heure actuelle, la Société a déposé des cautionnements de remise en état d'environ 9,6 M\$ à titre d'assurance financière pour ses obligations futures de remise en état des actifs du complexe Eagle River et de 7,0 M\$ pour la mine Kiena, respectivement, selon les estimations de coûts décrites dans les plans de fermeture actuels.

### **Rendement social**

L'approche de Wesdome en matière de rendement social est ancrée dans notre valeur d'exploitation minière responsable. L'objectif de la Société est de créer de la valeur à long terme dans les régions où Wesdome est présente en menant ses activités de manière sécuritaire et socialement responsable tout en contribuant à la prospérité des employés de la Société, de leurs familles, des communautés locales et des peuples autochtones touchés.

La Société s'engage à œuvrer de manière proactive avec les membres des communautés locales, les peuples autochtones et les parties touchées ou intéressées par les activités de la Société, et s'efforce d'être un lieu de travail de choix en fournissant un environnement sécuritaire et respectueux fondé sur l'équité et l'intégrité. La Société s'engage à veiller à ce que les environnements de travail offrent, promeuvent et récompensent une culture de pratiques et de normes sécuritaires. En outre, des programmes complets de gestion de la santé et de la sécurité sont en place à Eagle River et à Kiena.

Wesdome interagit avec ses parties prenantes et les peuples autochtones concernés de manière transparente en temps voulu, écoute activement les préoccupations et les intérêts et y répond, dans le but de trouver des occasions d'améliorer les activités de la Société en fonction des commentaires reçus. Des consultations proactives en temps voulu ont également lieu avec tous les peuples autochtones concernés afin d'assurer une compréhension exhaustive et approfondie des actions de la Société et des changements proposés aux activités sur les sites, et de fournir des occasions de participation à nos projets. Des réunions et des visites des sites sont tenues tout au long de l'année avec les membres de nos communautés locales, les gouvernements locaux et régionaux et les peuples autochtones intéressés.

La Société investit dans des programmes sociaux dans les régions où elle est active. Ces programmes sont alignés sur les priorités de développement des communautés, des organisations et des résidents locaux. Les programmes sont souvent axés sur le développement des entreprises, le bien-être social, les initiatives environnementales et la santé et le bien-être.

## **RISQUES ET INCERTITUDES**

Les activités de la Société sont spéculatives en raison de leur nature hautement risquée, c'est-à-dire l'exploration, l'exploitation et la mise en valeur de propriétés minières. Les facteurs de risque concernant la Société pourraient avoir une incidence importante sur ses résultats futurs et faire en sorte qu'ils diffèrent considérablement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs sur la Société. Les lecteurs doivent examiner attentivement tous les renseignements contenus dans la présente notice annuelle, y compris les facteurs de risque énoncés ci-après. Il convient de noter que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs de risque peuvent s'appliquer, notamment des risques décrits ailleurs dans le présent document, des risques dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle et des risques que la Société juge actuellement peu importants. Un ou plusieurs de ces facteurs de risque pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la valeur des titres de la Société.

### **Nature de l'exploration minière**

Sous réserve de toute expansion future ou de toute autre mise en valeur, la production tirée des activités existantes des mines de la Société diminuera généralement au cours de la durée de vie des mines. Par conséquent, la capacité de la Société à maintenir sa production actuelle ou à augmenter sa production annuelle et à générer des produits d'exploitation à partir de celle-ci dépendra considérablement de la capacité de la Société à découvrir ou à acquérir et à mettre en production avec succès de nouvelles mines, et à augmenter les réserves des mines existantes. L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux comportent des risques financiers importants que même une combinaison d'évaluation minutieuse, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'un corps minéralisé puisse donner lieu à des produits d'exploitation substantiels, peu de propriétés explorées finissent par devenir des mines productrices. Des dépenses importantes peuvent être nécessaires pour établir des réserves minérales, élaborer des procédés métallurgiques et construire des installations d'exploitation et de traitement sur un site. Par conséquent, la Société ne peut garantir que ses efforts d'exploration ou de mise en valeur donneront lieu à de nouvelles activités minières commerciales ou à de nouvelles réserves minérales pour remplacer ou accroître les réserves minérales actuelles.

### **Estimations des ressources minérales et des réserves minérales**

L'estimation des ressources et des réserves minérales est tributaire de nombreuses incertitudes inhérentes, y compris de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. La précision de toute estimation de réserve minérale est fonction de la qualité des données disponibles, des hypothèses formulées et des jugements utilisés dans l'interprétation des données techniques et géologiques. Les différences entre les hypothèses de la direction, y compris les hypothèses économiques telles que les prix des métaux et les

conditions du marché, pourraient avoir un effet important à l'avenir sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La production d'or de la Société peut fléchir sous les niveaux estimés à la suite d'accidents miniers, tels que des effondrements, des chutes de pierres ou des éclatements de roches ou à la suite d'autres difficultés opérationnelles. En outre, la production pourrait être réduite de manière inattendue si, pendant l'exploitation de la mine, les teneurs en minéraux sont inférieures aux prévisions, si les caractéristiques physiques ou métallurgiques des minéraux se prêtent moins que prévu à l'exploitation de la mine ou au traitement, ou si la dilution augmente.

### **Réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Les lois en matière de sécurité, de santé et d'environnement affectent presque tous les aspects des activités de la Société, y compris l'exploration, la mise en valeur minière, les conditions de travail, l'élimination des déchets, les émissions et la protection de la biodiversité, y compris les espèces en péril. Le respect des lois en matière de sécurité, de santé et d'environnement peut nécessiter des dépenses importantes et le non-respect de ces lois peut entraîner l'imposition d'amendes et de sanctions, la suspension temporaire ou permanente des activités, des coûts de nettoyage résultant d'incidents environnementaux, ou encore, en cas de propriétés contaminées, des dommages et la perte des permis requis. L'exposition à ces responsabilités découle non seulement des activités existantes de la Société, mais aussi des activités de soins et d'entretien. La Société pourrait également être tenue responsable de l'exposition des travailleurs à des substances dangereuses, et d'accidents causant des blessures ou la mort. Malgré la mise en œuvre et l'amélioration continue de procédures strictes en matière de santé, de sécurité et d'environnement, rien ne garantit que la Société se conformera à tout moment à l'ensemble de la réglementation en matière de sécurité, de santé et d'environnement, ni que les mesures prises pour s'y conformer n'auront pas d'effet défavorable important sur les activités de la Société.

Les lois et règlements en matière de sécurité, de santé et d'environnement évoluent partout où la Société exerce ses activités. La Société n'est pas en mesure de déterminer l'impact spécifique que les modifications futures des lois et règlements en matière de sécurité, de santé et d'environnement pourraient avoir sur ses opérations et ses activités ni sur sa situation financière éventuelle. Toutefois, la Société prévoit que les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation augmenteront à l'avenir en raison de la mise en œuvre de nouvelles réglementations de plus en plus strictes en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Par exemple, dans le cadre d'une amélioration continue du rendement, les normes d'émissions sont appelées à devenir de plus en plus strictes. D'autres exemples incluent l'imposition récente de taxes sur le carbone, qui devraient augmenter au cours des prochaines années. De nouveaux changements dans les lois sur la sécurité, la santé et l'environnement, de nouvelles informations sur les conditions existantes en matière de sécurité, de santé et d'environnement ou d'autres événements, y compris des procédures judiciaires basées sur ces conditions ou l'incapacité d'obtenir les permis nécessaires, peuvent nécessiter une augmentation des réserves financières ou des dépenses liées au respect des lois et règlements, ou avoir un effet défavorable important sur la Société. L'examen environnemental et réglementaire pourrait être un processus long et complexe susceptible de retarder l'ouverture, la modification ou l'expansion d'une mine, prolonger la mise hors service d'une mine fermée ou restreindre les zones où les activités d'exploration peuvent avoir lieu.

### **Conditions économiques**

Les niveaux généraux d'activité économique, les conditions de récession, une guerre commerciale mondiale et la mise en œuvre de tarifs douaniers, la hausse de l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt peuvent avoir un impact défavorable sur les activités de la Société.

La Société est également exposée à divers risques en matière de liquidité et de contrepartie, touchant notamment : (i) les institutions financières qui détiennent les espèces et les quasi-espèces de la Société; (ii) les sociétés qui ont des comptes débiteurs envers la Société; (iii) les fournisseurs d'assurance de la Société; (iv) les prêteurs de la Société; (v) les autres contreparties bancaires de la Société; et (vi) les sociétés qui ont reçu des dépôts de la Société pour la livraison future d'équipements et/ou d'autres intrants opérationnels. La Société est également exposée à des risques de liquidité lorsqu'elle doit faire face à ses besoins en matière de dépenses en immobilisations dans les cas où les positions de trésorerie ne peuvent pas être maintenues ou le financement approprié n'est pas disponible. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir des prêts et d'autres facilités de crédit à l'avenir et, si elle les

obtient, sur sa capacité de les obtenir à des conditions favorables pour elle. En raison de cette incertitude, la croissance prévue de la Société pourrait être touchée de manière négative ou positive et le cours des titres de la Société pourrait être touché de manière négative ou positive.

### **Volatilité du prix de l'or**

La rentabilité des activités de la Société pourrait être considérablement touchée par les fluctuations du prix de l'or sur le marché. Les aspects économiques de la mise en valeur de l'or sont tributaires de nombreux facteurs, notamment les coûts d'exploitation, les variations de la teneur du minerai extrait et le prix de l'or. Selon le prix de l'or, la Société peut déterminer qu'il n'est pas pratique de commencer ou de poursuivre la production commerciale.

Le prix de l'or fluctue considérablement en raison de nombreux facteurs industriels indépendants de la volonté de la Société, tels que la demande de métaux précieux, les ventes à terme par les producteurs et les ventes et achats d'or par les banques centrales. Le prix de l'or est également tributaire de facteurs macroéconomiques, tels que les prévisions de l'inflation, les taux d'intérêt, l'offre mondiale de matières premières minérales, la stabilité des taux de change et les situations politiques et économiques mondiales ou régionales. Ces facteurs économiques externes dépendent à leur tour des changements dans les modèles d'investissement internationaux, les systèmes monétaires et les systèmes et développements politiques. Le prix de l'or a beaucoup fluctué au cours des dernières années, et de futures baisses importantes des prix pourraient rendre la production commerciale non rentable.

Toute baisse importante et durable du prix de l'or a un impact défavorable sur les produits d'exploitation, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société. En outre, un prix de l'or durablement bas peut, selon le cas :

- a) réduire les produits d'exploitation tirés de la production en raison de restrictions causées par l'arrêt des activités minières réalisées sur des gisements ou des parties de gisements devenus non rentables au prix de l'or en vigueur;
- b) provoquer l'arrêt ou le report de nouveaux projets miniers;
- c) diminuer le montant du capital disponible pour les activités d'exploration;
- d) réduire les réserves existantes en retirant des réserves le minerai qui ne pourrait être exploité de manière rentable aux prix en vigueur; ou
- e) provoquer la radiation d'un actif dont la valeur est dépréciée par le faible prix de l'or.

Rien ne garantit que le prix de l'or restera stable ou que ces prix seront à un niveau permettant d'entreprendre la mise en valeur de ses propriétés, ou de commencer ou de poursuivre la production commerciale, selon le cas.

### **Changements climatiques**

L'exploitation minière est une activité à forte consommation d'énergie, qui s'accompagne d'une empreinte carbone importante. La Société reconnaît que les changements climatiques sont un facteur de risque qui nécessite une attention supplémentaire. Les changements climatiques continuent de susciter une attention considérable de la part du public, des scientifiques et des autorités de réglementation. Plusieurs gouvernements et/ou autorités gouvernementales ont introduit, ou envisagent d'introduire, des mesures réglementaires pour lutter contre les incidences éventuelles des changements climatiques. Une réglementation accrue, comme la limitation des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») ou de l'utilisation de l'énergie, ou l'introduction de nouvelles taxes et de nouveaux tarifs sur le carbone ou l'eau, peut avoir un impact défavorable sur les activités de la Société. Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux exigent actuellement la déclaration obligatoire des émissions de gaz à effet de serre. Afin de mieux gérer les émissions de GES de la Société, des plans de gestion de l'énergie et des émissions ont été élaborés pour les mines Eagle River et Kiena.

En outre, les risques physiques liés au changement climatique peuvent avoir un effet défavorable sur les activités de la Société. Les changements climatiques mondiaux pourraient exacerber certaines des menaces auxquelles sont confrontées les activités de la Société, notamment la fréquence et la gravité des événements météorologiques, les pénuries de ressources, les changements dans les modèles et l'intensité des précipitations et des tempêtes, la disponibilité restreinte de l'eau, les conséquences directes ou indirectes des feux de forêt et les changements de température, qui peuvent (i) perturber les activités de la Société en ayant un impact sur la disponibilité et le coût des matériaux nécessaires aux activités minières ou en augmentant les coûts d'assurance et autres frais d'exploitation, (ii) endommager ses infrastructures ou ses propriétés, et (iii) créer un risque financier, voire un risque de conformité touchant les activités de la Société, ou encore avoir un effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses liquidités. Les changements climatiques ne sont pas un risque important immédiat auquel la Société est confrontée et celle-ci n'a pas d'activités dans des zones qui connaissent un niveau élevé de stress hydrique. Toutefois, au fil du temps, il pourrait y avoir un impact sur la façon dont la Société mène ses activités. Les événements ou les conditions liés au changement climatique pourraient avoir des effets défavorables sur la main-d'œuvre et sur les communautés locales et autochtones des régions où la Société est présente, notamment un risque accru de pénurie d'eau, de troubles civils et politiques et de prévalence de maladies. Si de tels risques se matérialisent, rien ne garantit que les plans d'intervention d'urgence élaborés pour faire face aux événements extrêmes liés au changement climatique seraient efficaces ou que les risques physiques du changement climatique n'auraient pas d'effet défavorable sur les activités et la rentabilité de la Société. Ces événements liés au changement climatique peuvent entraîner des coûts substantiels d'intervention pendant l'événement, puis lors du rétablissement post-événement, voire nécessiter des modifications aux exigences en matière d'infrastructures existantes ou futures afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. En 2024, la Société a poursuivi ses travaux d'évaluation des risques climatiques, en achevant les évaluations des risques climatiques, et des risques associés à la transition climatique pour Kiena et Eagle River. Les améliorations apportées au registre des risques de la Société et au processus de révision des risques ont permis de mieux comprendre les risques liés au climat au niveau opérationnel, ainsi que d'améliorer la communication autour des risques et des efforts d'atténuation au sein de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la Société.

## **Fluctuations des devises**

Dans ses rapports et ses activités, la Société emploie la monnaie canadienne, soit le dollar canadien (« \$CA »), car tous ses actifs et toutes ses activités se trouvent au Canada. Les produits d'exploitation, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société sont exposés aux variations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien, car le principal produit de la Société – l'or – est négocié principalement en dollars américains (« \$US »). Toute appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait avoir un effet défavorable sur les produits d'exploitation, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société.

## **Enjeux relatifs aux titres de propriété**

L'acquisition d'un titre de propriété pour des claims miniers et des droits de propriété similaires est un processus minutieux qui prend du temps. Le titre de propriété et la superficie des claims miniers et des droits de propriété similaires peuvent être contestés. La Société a enquêté sur les titres de toutes ses propriétés minières importantes et elle estime que les titres de toutes ses propriétés importantes sont en règle. Toutefois, ce qui précède ne doit pas être interprété comme une garantie des titres de ces propriétés. Le titre de ces propriétés pourrait être touché par des défauts non divulgués et non décelés. Par exemple, certaines propriétés peuvent avoir été acquises par erreur auprès de parties qui ne possédaient pas de titre de propriété transférable, ou peuvent être assujetties à des accords, redevances ou transferts antérieurs non enregistrés, et le titre pourrait être touché par des défauts non détectés.

## **Permis**

Bien que la Société dispose de tous les permis requis pour ses activités actuelles, rien ne garantit qu'il n'y aura pas de retard dans le renouvellement de certains permis et rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir de nouveaux permis ou des permis modifiés pour d'éventuels changements futurs dans ses activités ou la poursuite de la mise en valeur du complexe Eagle ou de la mine Kiena, ou des permis associés à une nouvelle loi. En particulier, la construction et l'exploitation du parc à résidus d'Eagle River et

du parc à résidus de Kiena nécessitent des licences et des permis de la part de diverses autorités gouvernementales.

En 2019, la Société a soumis des modifications aux plans de fermeture d'Eagle River auprès du ministère des Mines. En 2021, la modification du plan de fermeture de l'usine Eagle a été approuvée et déposée. Les modifications des plans de fermeture de la mine Eagle River, du plan de fermeture de Mishi et du plan de fermeture de Magnacon sont actuellement en cours de révision. La Société prévoit apporter d'autres modifications aux plans de fermeture au cours des prochaines années, à mesure que les initiatives d'amélioration des activités d'exploitation progressent.

En 2021, le MEPP a donné son accord pour entreprendre et faire avancer une monterie supplémentaire dans le parc à résidus d'Eagle. Ces travaux ont commencé en 2021 et se sont terminés en 2025. La Société évalue actuellement la viabilité d'une dernière monterie pour le parc à résidus tout en évaluant les options pour une capacité de stockage de résidus supplémentaire sur le site.

Pour soutenir le redémarrage des activités de la mine Kiena, un plan de fermeture actualisé a été soumis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN ») en 2020. Une nouvelle mise à jour du plan de fermeture a été effectuée en 2021, afin de prendre en compte les travaux prévus de renforcement du parc à résidus. Ce plan de fermeture actualisé a été soumis au MERN au cours du deuxième trimestre de 2021 et a été approuvé en 2024.

Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir l'ensemble des licences, approbations et permis nécessaires (qu'ils touchent l'environnement ou soient d'une autre nature) à des conditions raisonnables, voire du tout, en raison notamment de la possibilité de demandes de renseignements supplémentaires et/ou d'incertitudes quant aux résultats des efforts de consultation avec les peuples autochtones souvent exigés par les autorités de réglementation provinciales et fédérales. Les retards ou le défaut d'obtention de ces licences, approbations et permis, ou le non-respect des conditions rattachées aux licences, approbations et permis que la Société obtient, auraient un effet défavorable important sur la Société.

Dans la mesure où ces approbations ou consentements sont requis et sont retardés ou ne sont pas obtenus, la Société peut se voir restreindre ou interdire la poursuite de ses activités ou la réalisation de toute autre mise en valeur. Le non-respect des lois, des règlements et des exigences en matière de permis applicables peut entraîner des mesures d'exécution, y compris des ordonnances des autorités réglementaires ou judiciaires entraînant l'arrêt ou la réduction des activités, et peut inclure des mesures correctives nécessitant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de remise en état.

Les parties engagées dans des activités minières ou dans l'exploration ou la mise en valeur de propriétés minières peuvent être tenues d'indemniser les parties qui subissent des pertes ou des dommages en raison des activités minières et peuvent se voir imposer des amendes ou des sanctions civiles ou pénales en cas de violation des lois ou des règlements applicables.

Des modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant les opérations et les activités des sociétés d'exploration et d'exploitation minière, ou une mise en œuvre plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir un impact défavorable important sur la Société et entraîner une augmentation des dépenses d'exploration et des dépenses en immobilisations, ou nécessiter l'abandon ou le retard de la mise en valeur de nouvelles propriétés minières.

### **Gestion de l'eau et parcs à résidus**

Les parcs à résidus représentent l'un des plus grands scénarios de risque à l'échelle du secteur minier. Le risque de rupture d'un barrage peut entraîner le déversement d'eau et de solides contaminés, ce qui pourrait nuire aux activités, endommager les biens, l'équipement ou l'environnement, et entraîner des répercussions financières importantes. Les conditions météorologiques extrêmes augmentent les risques associés à la rupture d'un barrage.

La gestion de l'eau a été difficile aux installations du parc à résidus d'Eagle, principalement en raison des conditions météorologiques défavorables avec des quantités de précipitations supérieures à la normale. Afin

d'atténuer les risques liés à l'excès d'eau dans le parc à résidus d'Eagle, la Société a stocké l'eau du parc à résidus dans la fosse de la mine Mishi, en déplaçant l'eau via une canalisation construite au début de 2019. L'eau de la fosse a ensuite été pompée vers l'usine de traitement des eaux tout au long de l'année pour permettre le traitement de l'eau et son éventuelle évacuation. La Société continue d'utiliser la mine Mishi dans le cadre de sa stratégie de stockage d'eau pour l'usine Eagle River. En plus du stockage de l'eau, la Société a également avancé les recherches sur le traitement de l'eau en 2021, en exploitant une usine de traitement de l'eau temporaire au quatrième trimestre de 2021 pour tester diverses options de traitement. Un nouveau circuit de traitement de l'eau par osmose inverse a été intégré au système de traitement de l'eau en 2023. La Société continuera à travailler tout au long de 2025 pour réduire l'excès d'eau stocké sur le site, en particulier dans la fosse Mishi.

De même, à Kiena, les conditions météorologiques extrêmes augmentent également les risques liés à la rupture du barrage et la proximité du parc à résidus par rapport à un lac d'eau douce habité accroît les conséquences d'une rupture du barrage. Afin d'atténuer ce risque accru, la Société a renforcé les barrages pour en améliorer la stabilité. En 2023, une monterie de la cellule nord a été réalisée pour augmenter le stockage disponible dans le parc à résidus et un déversoir d'urgence a été construit dans la cellule sud. La Société cherche à optimiser la capacité de stockage du parc à résidus pendant la durée de vie de la mine.

### **Droits des autochtones et obligation de consulter**

La Société mène des activités d'exploration dans des zones visées par les droits des autochtones et les droits issus de traités. La Société s'est engagée à interagir de manière proactive avec les peuples autochtones touchés et à mener des consultations formelles sur les activités susceptibles d'avoir un impact sur la capacité d'un peuple à exercer ses droits. Des stratégies de consultation complètes sont élaborées pour soutenir les efforts d'obtention de permis entrepris par la Société, et un dialogue permanent avec les peuples autochtones a lieu concernant les activités de la Société et les occasions d'emploi et de contrats commerciaux.

La Société a conclu les ententes suivantes avec des peuples autochtones : la Société est partie à un protocole d'entente avec Netmizaaggamig Nishnaabeg (Première Nation de Pic Moberg) signé en 2014 et travaille à faire avancer les négociations d'une entente sur les impacts et avantages (l'« EIA ») avec cette Première Nation en ce qui a trait au complexe Eagle River. La Société a conclu une convention de relations générales de 5 ans avec la Métis Nation of Ontario au début de 2021 concernant Eagle River, qui était une prolongation d'un protocole d'entente précédent signé en 2018. En 2023, la Société a signé une entente contractuelle avec Netmizaaggamig Nishnaabeg dans le but d'identifier les occasions d'affaires offertes à Netmizaaggamig et qui prévoit un processus contractuel de « droits prioritaires » avec celle-ci. De plus, la Société avait un protocole d'entente en place avec la Première Nation Michipicoten (la « PNM »). Cependant, cette entente a expiré en 2019 et n'a pas été renouvelée en faveur du commencement des négociations de l'EIA. Ces négociations ont progressé en 2024 et nous nous attendons à ce qu'elles se poursuivent en 2025.

### **Risques et assurances dans le secteur minier**

Les activités minières sont généralement assujetties à de nombreux risques et dangers, y compris les dangers environnementaux, les accidents industriels, les conflits de travail, la rencontre de formations géologiques inhabituelles ou inattendues, les effondrements, les inondations et les interruptions périodiques dues à des conditions météorologiques défavorables ou dangereuses dans les emplacements actuels du nord-ouest de l'Ontario et de Val-d'Or, au Québec. Ces risques pourraient entraîner des dommages à des propriétés minières ou à des installations de production ou leur destruction, des blessures corporelles, des dommages à l'environnement, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires et une éventuelle responsabilité juridique.

Les assurances de la Société ne couvriront pas tous les risques éventuels liés à ses activités. En outre, bien que certains risques soient assurables, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une assurance pour couvrir ces risques à des primes économiquement viables. Le secteur n'est généralement pas en mesure d'obtenir à des conditions commercialement acceptables des assurances couvrant l'ensemble des risques environnementaux (y compris le potentiel de pollution ou d'autres dangers résultant de l'élimination des déchets issus de l'exploration et de la production). La Société souscrit des assurances pour se protéger contre certains risques pour les montants qu'elle juge adéquats. Les risques non assurés

ou pour lesquels l'assurance est limitée comprennent entre autres la pollution de l'environnement, les inondations dans les mines ou d'autres risques contre lesquels les sociétés ne peuvent pas s'assurer ou contre lesquels elles peuvent choisir de ne pas s'assurer. Les pertes résultant d'événements non assurés peuvent entraîner des coûts importants pour la Société.

Les activités de la Société sont soumises à un certain nombre de défis sur lesquels la Société n'a que peu ou pas de contrôle, mais qui peuvent retarder la production et avoir un impact négatif sur ses résultats financiers, notamment : l'augmentation des coûts de l'énergie ou du carburant et/ou d'autres coûts de production; l'augmentation des primes d'assurance; les accidents du travail; les conflits de travail; les pénuries de main-d'œuvre qualifiée; la disponibilité des entrepreneurs; les conditions géologiques ou d'exploitation inhabituelles ou inattendues; les ruptures de puits; les effondrements de galeries souterraines; et les ruptures de barrages. Si les coûts de production totaux de la Société par once d'or dépassent le prix de l'or sur le marché et qu'il le reste pendant une période prolongée, la Société pourrait subir des pertes et réduire ou suspendre une partie ou la totalité de ses activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation minière.

### **Coûts de remise en état et de fermeture des mines**

Selon les plans de fermeture actuels du complexe Eagle River et de la mine Kiena, la Société a fourni une garantie pour couvrir les coûts estimés de remise en état et de fermeture. En cas d'expansion ou de modification future d'une mine du complexe Eagle River ou de la mine Kiena, la Société serait probablement tenue de modifier ses plans de fermeture, ce qui pourrait nécessiter la fourniture d'une garantie supplémentaire. Le calendrier et les coûts définitifs de démantèlement et de remise en état du site pourraient différer des estimations actuelles. Les estimations de la Société concernant cette responsabilité future sont susceptibles de changer en fonction des modifications apportées aux lois et règlements applicables, de la nature des activités en cours et des innovations technologiques.

En outre, les autorités réglementaires des diverses provinces et des divers territoires exigent de la Société qu'elle dépose des assurances financières pour garantir, en tout ou en partie, les obligations futures de remise en état et de restauration dans ces provinces et territoires. Des changements dans les montants requis, ainsi que dans la nature des garanties à fournir, pourraient augmenter considérablement les coûts de la Société, rendant l'entretien et la mise en valeur des mines existantes et nouvelles économiquement moins intéressants, et toutes les ressources en capital que la Société utilise à cette fin réduiront les ressources disponibles pour ses autres activités et engagements. Bien que la Société comptabilise les coûts de fermeture futurs, elle ne met pas nécessairement de côté toutes les liquidités relatives à ces obligations ou ne finance pas ces obligations à l'avance. Par conséquent, la Société pourrait avoir des coûts décaissés importants lorsqu'elle devra fermer et restaurer des sites miniers.

### **Dilution des actions ordinaires**

Au 31 décembre 2024, la Société avait des obligations d'émettre jusqu'à 2 205 344 actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») visées par des options d'achat d'actions, unités d'actions restreintes, unités d'actions de performance et unités d'actions différées émises conformément aux régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres de la Société, actuels ou antérieurs. Si elles sont entièrement exercées et acquises, les actions ordinaires à émettre constitueraient environ 1,48 % du capital-actions résultant de la Société. Pour plus de certitude, la forme de règlement des unités d'actions restreintes, des unités d'actions de performance et des unités d'actions différées (c.-à-d. des actions ordinaires, des équivalents en espèces ou une combinaison de ces éléments) est laissée à la discrétion du conseil d'administration.

La revente ultérieure de ces actions sur le marché public pourrait avoir une incidence sur le cours des actions en vigueur et sur la capacité de la Société à mobiliser des capitaux propres à l'avenir au moment et au prix qu'elle juge appropriés. La Société peut également prendre à l'avenir des engagements qui nécessiteraient l'émission d'actions ordinaires supplémentaires et la Société pourrait accorder des bons de souscription d'actions et des options d'achat d'actions supplémentaires. L'émission d'actions ordinaires supplémentaires de temps à autre peut faire chuter le cours des actions ordinaires. En outre, en raison de ces actions ordinaires supplémentaires, le pouvoir de vote des actionnaires actuels de la Société serait dilué.

## **Ventes d'un grand nombre d'actions ordinaires**

La vente d'un grand nombre d'actions ordinaires, ou la disponibilité de ces titres pour la vente, pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires. La baisse du cours des actions ordinaires pourrait nuire à la capacité de la Société de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de la vente de titres, si la Société souhaitait le faire.

## **Fluctuations du cours des actions**

Les marchés boursiers, y compris la TSX, connaissent un niveau élevé de volatilité des cours et des volumes, et le cours des titres de nombreuses sociétés, en particulier celles qui sont considérées comme des sociétés en phase de développement, ont connu et connaîtront d'importantes fluctuations des cours qui ne sont pas nécessairement liées au rendement d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Il n'y a aucune garantie que des fluctuations continues des cours ne se produiront pas.

## **Exigences de financement supplémentaires**

La poursuite de l'exploration et de la mise en valeur des propriétés de la Société nécessitera des capitaux supplémentaires. En outre, une décision de production positive sur l'un des projets de mise en valeur de la Société pourrait nécessiter des capitaux importants pour l'ingénierie et la construction du projet. Par conséquent, la mise en valeur continue des propriétés de la Société dépendra de sa capacité à générer des fonds suffisants à l'interne ou à obtenir du financement par le biais de projets en coentreprise, de financements par emprunt ou par capitaux propres ou d'autres moyens.

La Société ne dispose pas de ressources financières illimitées et rien ne garantit que la Société disposera de fonds ou de financement supplémentaires suffisants à des conditions acceptables, voire du tout, pour poursuivre l'exploration ou la mise en valeur de ses propriétés ou de ses projets, ou pour remplir ses obligations aux termes de toute convention applicable. L'incapacité d'obtenir un tel financement supplémentaire pourrait entraîner le retard ou le report indéfini de l'exploration et de la mise en valeur des propriétés de la Société, avec la dilution ou la perte possible de ces intérêts.

## **Crédit renouvelable et endettement**

La capacité de la Société à effectuer les paiements prévus sur ses dettes ou à les refinancer dépend de sa situation financière et de ses résultats d'exploitation, qui sont tributaires des conditions économiques et concurrentielles du moment et de certains facteurs financiers, commerciaux, législatifs, réglementaires et autres indépendants de sa volonté. La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir un niveau adéquat de flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation pour lui permettre de payer le capital, la prime, le cas échéant, et les intérêts sur sa dette.

Si les flux de trésorerie et les ressources en capital de la Société ne suffisent pas à financer ses obligations en matière de service de la dette, elle pourrait être confrontée à d'importants problèmes de liquidités et devoir réduire ou retarder ses investissements et ses dépenses en immobilisations, ou céder des activités ou des actifs importants, rechercher des capitaux d'emprunt ou des capitaux propres supplémentaires ou restructurer ou refinancer sa dette. La Société pourrait ne pas être en mesure d'agir sur de telles mesures de remplacement à des conditions commercialement raisonnables, voire du tout, et même si elles réussissent, ces mesures de remplacement pourraient ne pas permettre à la Société de respecter ses obligations prévues en matière de service de la dette.

## **Perte de valeur des actifs**

Conformément aux IFRS, la Société capitalise certaines dépenses relatives à ses propriétés minières et d'exploration. À la fin de chaque période de déclaration, la valeur comptable des propriétés minières et des installations et équipements est revue pour déterminer leur perte de valeur si des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être récupérable. S'il existe des indicateurs de perte de valeur, la Société cherche alors à déterminer si les valeurs comptables sont supérieures à la valeur récupérable. Cet examen est effectué actif par actif, sauf lorsque des actifs ne

gènèrent pas de flux de trésorerie indépendants d'autres actifs, auquel cas l'examen est effectué au niveau des unités génératrices de trésorerie.

Les événements qui pourraient, dans certaines circonstances, entraîner une perte de valeur comprennent entre autres des changements dans les hypothèses relatives au prix de l'or ou aux coûts, des changements dans les teneurs des réserves minérales ou des ressources minérales ou le fait que la capitalisation boursière de la Société soit inférieure à la valeur comptable de ses propriétés minières et de ses installations et équipements.

L'évaluation s'appuie sur des estimations et des hypothèses, notamment le prix de l'or à long terme, les taux de change, les taux d'actualisation, les besoins futurs en capitaux, les estimations des réserves et des ressources minérales, les rendements d'exploitation ainsi que la définition des unités génératrices de trésorerie. Il est possible que la juste valeur réelle soit sensiblement différente de ces hypothèses, et les modifications des hypothèses affecteront la valeur récupérable. En l'absence de facteurs d'évaluation atténuants, l'incapacité de la Société à concrétiser ses hypothèses d'évaluation ou une baisse de la juste valeur de ses unités génératrices de trésorerie ou d'autres actifs peuvent, avec le temps, entraîner des charges de perte de valeur.

Si la Société détermine qu'un actif a subi une perte de valeur, elle impute aux résultats toute différence entre la valeur comptable des actifs et la juste valeur estimée moins les coûts de vente de ces actifs. De telles charges pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société.

### **Dépendance à l'égard de la direction**

La Société est fortement tributaire de l'expérience et de l'expertise de ses hauts dirigeants. Si l'une de ces personnes devenait indisponible pour gérer les affaires de la Société, ses activités pourraient en souffrir.

### **Concurrence**

Le secteur minier est intensément concurrentiel dans toutes ses phases, et la Société est en concurrence avec de nombreuses sociétés possédant des ressources financières et des installations techniques plus importantes pour la recherche et l'acquisition de propriétés minières, ainsi que pour le recrutement et la fidélisation d'employés qualifiés possédant des compétences techniques et une expérience dans le secteur minier. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de rivaliser avec d'autres pour acquérir des propriétés minières, obtenir un financement adéquat et continuer à attirer et à retenir des employés qualifiés et expérimentés. La concurrence actuelle ou future dans le secteur minier pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société et sur ses perspectives d'exploration minière et de succès.

### **Main-d'œuvre qualifiée**

Bon nombre des projets entrepris par la Société dépendent de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et des capitaux nécessaires pour employer cette main-d'œuvre. La Société engage des employés à temps plein et à temps partiel, des entrepreneurs et des consultants pour l'aider à réaliser ses activités et à fournir des conseils techniques. Dans l'éventualité d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, divers projets de la Société pourraient ne pas devenir opérationnels en raison de l'augmentation des dépenses associées à la main-d'œuvre. En outre, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée pourrait entraîner des problèmes opérationnels tels que des déficits de production et des coûts miniers plus élevés. La Société dépend également d'une main-d'œuvre qualifiée pour combler des postes clés et faire évoluer sa position de futur chef de file. La concurrence accrue sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée pourrait entraîner des délais dans le comblement des postes clés.

### **Systèmes d'information**

Bien que la Société n'ait pas subi de pertes importantes à ce jour en raison de cyberattaques ou d'autres atteintes à la sécurité de l'information, par le passé, elle a été la cible de cyberattaques, et rien ne garantit qu'elle ne subira pas de telles pertes à l'avenir. Le risque et l'exposition de la Société à ces menaces ne peuvent être entièrement atténués en raison, notamment, de leur nature changeante. Par conséquent, la Société priorise la cybersécurité ainsi que le développement et l'amélioration continus des contrôles,

pratiques et processus conçus pour protéger les systèmes, les ordinateurs, les logiciels, les données et les réseaux contre les attaques, les dommages ou les accès non autorisés. Au fur et à mesure que les cybermenaces évoluent, la Société pourrait être amenée à dépenser des ressources supplémentaires pour continuer à modifier ou à améliorer les mesures de protection ou pour enquêter sur les failles de sécurité et y remédier.

### **Exploration, mise en valeur et exploitation minières**

Les activités commerciales de la Société sont assujetties aux risques et aux dangers inhérents au secteur minier. L'exploration et la mise en valeur de gisements minéraux comportent des risques importants que même une combinaison d'évaluation minutieuse, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'une minéralisation puisse être éventuellement très lucrative, peu de propriétés explorées finissent par devenir des mines productrices.

L'exploration et la production future de la Société peuvent être entravées par la législation minière, patrimoniale et environnementale, les accidents du travail, les conflits du travail, les dépassements de coûts, les réclamations et compensations foncières, et d'autres éventualités imprévues. Le succès de la Société dépend également de la délimitation des réserves économiquement récupérables, de la disponibilité et du coût des capitaux de mise en valeur nécessaires, du prix des matières premières, de l'obtention et du maintien des titres de propriété de ses concessions d'exploration et d'exploitation minière, ainsi que de l'obtention de tous les consentements et approbations nécessaires à la conduite de ses activités d'exploration ainsi que de mise en valeur et de production futures. Le fait que la Société ne parvienne pas à réaliser ses estimations de production pourrait avoir un effet défavorable important sur l'ensemble ou une partie de ses flux de trésorerie et sur sa rentabilité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière futurs.

Les risques liés aux activités minières comprennent les formations géologiques inhabituelles et inattendues, l'activité sismique, l'effondrement des parois des puits, les effondrements, les inondations et d'autres conditions liées au forage et à l'enlèvement de tout matériau, qui pourraient entraîner des dommages à la vie ou à la propriété, des dommages environnementaux et une éventuelle responsabilité juridique. De plus, les conditions météorologiques sur une période prolongée peuvent avoir un effet défavorable sur les activités d'exploration, de production, d'exploitation minière et de forage et sur le calendrier de génération de produits d'exploitation.

La génération de produits d'exploitation par l'une ou l'autre des propriétés de la Société sera tributaire du bon déroulement de ses activités minières. Bien que le complexe Eagle River et la mine Kiena soient en production, divers facteurs, dont les coûts, la minéralisation réelle, la constance et la fiabilité des teneurs en minerai, les taux de traitement et les prix des matières premières, ont une incidence sur les flux de trésorerie et la rentabilité futurs, et rien ne garantit que les estimations actuelles ou futures de ces facteurs refléteront les résultats et le rendement réels. Le coût et la disponibilité de la machinerie appropriée, des fournitures, de l'équipement minier et de forage et de la main-d'œuvre qualifiée, l'existence d'une gestion opérationnelle compétente et d'une administration financière prudente, ainsi que la disponibilité et la fiabilité de consultants adéquatement qualifiés et expérimentés peuvent également avoir une incidence sur le succès du projet.

La récupération des montants pour les propriétés minières et les coûts différés connexes dépendent de plusieurs facteurs : la confirmation de l'intérêt de la Société dans les claims sous-jacents, sa capacité à obtenir le financement nécessaire pour la mise en valeur continue, la production rentable future ou, par ailleurs, la cession de ces propriétés à profit.

### **Conflit international**

Bien que la Société exerce ses activités au Canada, nos activités peuvent être affectées par le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, la guerre entre Israël et le Hamas et les sanctions économiques qui en découlent. Le conflit et les sanctions économiques peuvent également avoir d'autres conséquences indirectes, notamment l'augmentation des prix du carburant, les difficultés de la chaîne d'approvisionnement, les perturbations de la logistique et du transport et l'aggravation des perturbations et des menaces en matière de cybersécurité. L'augmentation des prix du carburant et la volatilité continue de ces prix peuvent avoir des conséquences négatives sur nos coûts d'exploitation.

## **Épidémies et pandémies**

Les activités, les opérations et la situation financière de la Société pourraient être sensiblement affectées par l'apparition d'épidémies ou de pandémies ou d'autres crises sanitaires, y compris la récente pandémie de la COVID-19. Ces crises de santé publique peuvent entraîner une volatilité et des perturbations de l'offre et de la demande d'or et d'autres métaux et minéraux, des chaînes d'approvisionnement mondiales et des marchés financiers, ainsi qu'une baisse des échanges commerciaux et du sentiment d'appartenance au marché et une réduction de la mobilité des personnes, autant de facteurs susceptibles d'affecter les prix des matières premières, les taux d'intérêt, les notations de crédit, le risque de crédit, le prix des actions et l'inflation.

Pour la Société, les risques liés à ces crises de santé publique comprennent également des risques pour la santé et la sécurité des employés, des pénuries de personnel, l'indisponibilité des entrepreneurs et des sous-traitants, un ralentissement ou une suspension temporaire des opérations dans les zones géographiques touchées par une épidémie, une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et du carburant, des changements réglementaires, des instabilités politiques ou économiques ou des troubles civils. Les épidémies et les pandémies peuvent avoir un impact sur les activités d'exploitation et d'exploration de la Société et sur sa capacité à assurer le service de sa dette ou à obtenir des ressources financières et, à plus long terme, peuvent avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

## **PROPRIÉTÉS MINIÈRES**

### **Complexe Eagle River**

Sauf indication contraire, l'information contenue dans la présente rubrique est fondée sur le rapport technique indépendant préparé conformément au Règlement 43-101 (le « rapport technique sur le complexe Eagle River »), intitulé *Technical Report for the Eagle River Gold Mining Complex, Ontario, Canada*, daté du 22 avril 2022 et rédigé par SRK Consulting (Canada) Inc. Un résumé des renseignements contenus dans le rapport technique sur le complexe Eagle River est présenté ci-après et les termes définis dans le résumé ont le sens qui leur est attribué dans le rapport technique sur le complexe Eagle River, et les renseignements font l'objet de mises à jour annuelles des ressources minérales et des réserves minérales basées sur la production réelle. Une partie des renseignements qui suivent reposent sur des hypothèses, des réserves et des façons de procéder qui ne sont pas décrites complètement aux présentes. Le rapport technique sur le complexe Eagle River est disponible sur SEDAR+ sous le profil de la Société au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les renseignements techniques et scientifiques divulgués dans la présente notice annuelle concernant le complexe Eagle River ont été préparés, vérifiés et examinés par Guy Belleau, ingénieur, chef de l'exploitation de la Société, et par Niel de Bruin, P. Geo., directeur de la géologie de la Société, qui sont tous deux des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101.

### **Description de la propriété, localisation et accès**

Le complexe Eagle River est situé à environ 50 km à l'ouest de Wawa, en Ontario, et comprend la mine Eagle River et la mine Mishi, qui sont situées à 15 km l'une de l'autre dans la région du lac Mishibishu. Le site de l'usine se trouve à l'ancienne mine Magnacon, située à 17 km par route au nord du site de la mine Eagle River. Le site de la mine Mishi est situé à 2 km à l'ouest du site de l'usine. Les deux mines totalisent 11 013 hectares de claims jalonnés, de claims concédés par lettre patente et de baux miniers.

L'accès au complexe Eagle River se fait par la route, soit par la route 17 en direction nord-ouest sur 50 km depuis Wawa, puis en direction sud sur 70 km par la route de Paint Lake. La route d'accès est une route secondaire en gravier. Le trajet depuis Wawa prend environ 1,5 heure. La propriété est située dans les hautes terres d'Algoma, un plateau accidenté fortement entaillé par des drainages nord-sud alimentés par des affluents s'écoulant vers le sud-est et le sud-ouest. Le site de la mine est situé à environ 320 m au-dessus du lac Supérieur.

L'alimentation électrique locale est assurée par le réseau provincial via une ligne électrique de 70 km appartenant à la Société. Des groupes électrogènes au diesel fournissent une alimentation d'appoint sur le

site de la mine et de l'usine. Un camp de 217 personnes avec cuisine et installations récréatives abrite les travailleurs et est situé au lac Cameron, à 3,5 km au nord de la mine. Des camps plus petits avec cuisine sont situés à l'usine et au site de la mine Mishi (camps de 78 personnes et 74 personnes, respectivement). Au total, le complexe Eagle River compte 369 lits répartis dans les trois camps.

La mine Eagle River est constituée de 3 baux miniers contigus et de 426 claims miniers actifs contigus couvrant 7 958 hectares. La propriété a une longueur de 18 km d'est en ouest et une largeur moyenne d'environ 3 km. Les claims et les baux sont détenus à 100 % par Wesdome. Les baux miniers et certains claims adjacents (totalisant 101 unités ou 1 616 hectares) sont assujettis à des redevances de RNF de 2 %. Des redevances de RNF distincts de 1 % couvrent les claims SSM 1231605 (6 unités) à l'extrémité ouest de la propriété ainsi que les claims SSM 3005103 (3 unités) et SSM 4251712 (9 unités) situés immédiatement au nord-ouest des baux miniers.

La mine Mishi est constituée de 19 claims miniers concédés par lettre patente, de 5 baux miniers et de 59 claims miniers actifs couvrant 3 055 hectares appartenant à 100 % à Wesdome ou à ses filiales en propriété exclusive. Les claims miniers concédés par lettre patente couvrent le site de l'ancienne mine Magnacon et les zones de broyage et de résidus existantes. Elles couvrent à la fois les droits de surface et les droits miniers et elles sont assujetties à des redevances de RNF de 1,5 % en faveur d'Energold Minerals Inc. Le bail minier le plus à l'est, CLM 404, est assujetti à des redevances de RNF de 1,5 % en faveur d'Energold Minerals et de 0,5 % en faveur de Franco-Nevada Corporation. Les cinq claims miniers jalonnés sont assujettis à des redevances de RNF de 1 % payables à Trelawney Mining and Exploration Inc., une filiale d'Iamgold Corporation. Les baux miniers restants de la mine Mishi et le site des activités d'exploitation et d'exploration actuelles ne comportent aucune redevance ou charge sous-jacente.

Les baux miniers sont valides pour une durée renouvelable de 21 ans et sont soumis à des loyers annuels. Les claims concédés par lettre patente sont détenus et soumis à des taxes annuelles. Les claims concédés par lettre patente requièrent des travaux d'évaluation d'un montant de 400 \$ par cellule par an, à déposer auprès du ministère des Mines. Les crédits d'évaluation mis en réserve sont suffisants pour maintenir ces claims en règle pendant de nombreuses années.

## **Historique**

### **Mine Eagle River**

Avant 1986, la région n'a fait l'objet que d'une exploration limitée comprenant des levés aériens et des travaux de reconnaissance au sol à la recherche de métaux de base. Après la découverte d'Hemlo en 1982, Peter Ferderber et Don McKinnon ont jalonné la totalité de la ceinture de roches vertes de Mishibishu (8 000 claims) et ont morcelé les propriétés.

Central Crude Ltd. (« Central Crude ») a pris une option sur la propriété Eagle River en 1983, a effectué un levé magnétique aérien et a réalisé des travaux limités de reconnaissance au sol et de cartographie géologique. Ces travaux ont abouti à la découverte d'un indice qui a donné un échantillon choisi titrant 7,0 g/t Au dans la région du lac No Name, à 400 m au sud des travaux miniers actuels.

En 1986, Hemlo Gold Mines Ltd. (« Hemlo Gold »), un membre du groupe de Noranda Inc. (« Noranda »), a conclu une convention d'option pour obtenir une participation de 60 % dans la propriété. Les travaux sur le terrain ont commencé à l'automne 1986, à savoir la coupe de lignes, la cartographie géologique et des levés géochimiques du sol et de l'humus sur certaines parties de la propriété. Ces travaux se sont poursuivis en 1987 et ont été complétés par des levés géophysiques au sol (susceptibilité magnétique, EM très basses fréquences, polarisation provoquée) sur des parties sélectionnées de la propriété, ce qui a mené et ont conduit à la découverte des zones 6, 7 et 8 en octobre 1987. Des forages de délimitation de ces zones à des intervalles de 50 m ont ensuite été réalisés, avec 76 000 m de forage dans 266 trous entre 1987 et 1989. En 1990, 48 autres trous ont été forés pour délimiter la zone 2 et fournir une certaine définition des zones 6 et 8; en outre, un échantillon en vrac de 60 000 tonnes titrant 4,9 g/t Au a été extrait et testé à l'usine d'Hemlo.

En 1990 et 1991, Noranda a entrepris une évaluation de faisabilité pour le compte de la coentreprise Eagle River. Bien que l'étude ait indiqué des options économiquement viables pour la mise en valeur et la production, aucune autre mise en valeur n'a été entreprise.

Le 1<sup>er</sup> mars 1994, Western Québec a acheté à Hemlo Gold sa participation de 60 % dans la propriété, un bloc de contrôle des actions de Central Crude et certaines dettes de Central Crude envers Hemlo Gold. Western Québec a ensuite restructuré sa participation en cédant sa participation dans la propriété à Central Crude en échange d'actions et en réglant la dette au moyen d'un emprunt aurifère payable sur la production future. Central Crude a changé de nom pour devenir « River Gold Mines Ltd. » et a levé 17,3 M\$ en financement par capitaux propres pour mettre la propriété en production commerciale.

À l'automne 1994, un programme de forage a été réalisé, consistant en 118 trous de surface peu profonds, afin de définir l'ensemble du gisement au-dessus de 120 m de profondeur. En 1995, les chantiers ont été asséchés, la mise en valeur a commencé et l'usine Magnacon existante a été louée, remise en état, puis achetée. Le premier lingot d'or a été coulé en octobre 1995, et la production commerciale à grande échelle a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

L'usine Eagle River a commencé à traiter le minerai en octobre 1995. Au 31 décembre 2023, un total de 5 millions de tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 10,3 g/t Au extraites de la mine Eagle River représentaient environ 1,7 million d'onces d'or contenu. Ce chiffre comprend l'échantillonnage en vrac effectué par la coentreprise Eagle River en 1990, qui a donné 9 600 onces d'or.

Deux exploitations satellites ont fourni une alimentation supplémentaire à l'usine. La mine Edwards a produit 140 000 onces d'or à partir de 390 000 t de minerai à une teneur de 11,2 g/t Au de 1997 à 2002. La mine Mishi a produit 67 300 onces à partir de 936 000 t de minerai à une teneur de 2,2 g/t Au entre 2002 et 2023.

### **Mine Mishi**

La région de Mishi avait un historique d'exploration limité avant la découverte d'Hemlo en 1981. Au cours de la ruée vers l'or qui a suivi dans cette région, les travaux d'exploration ont mené à la découverte du gisement Magnacon par Northgate Group, du gisement Mishi par Granges Inc. et du gisement Eagle River par Noranda Exploration.

La propriété Magnacon (claims concédés par lettre patente) a été mise en production de manière indépendante en 1989 par Muscocho Group et Windarra Minerals et une usine a été construite. Les activités minières ont été arrêtées après seulement 18 mois de production et l'usine a été placée en mode de soins et d'entretien en octobre 1990. La production a totalisé 43 000 onces d'or extraites de 241 000 t à une teneur récupérée de 5,6 g/t Au. Les réserves et les piles de stockage ont été épuisées. En 1995, River Gold a loué l'usine et a ensuite acquis l'usine et les claims miniers en 1996 et 2000, respectivement.

Les claims voisins de Mishi ont été activement explorés par MacMillan Energy Corp entre 1982 et 1986. En août 1986, une convention de coentreprise a été signée avec Granges Exploration Ltd. À l'automne de 1986, Granges a annoncé des résultats de forage encourageants provenant d'une nouvelle découverte. De nombreux programmes de forage et études d'évaluation ont suivi entre 1986 et 1990 avant que le projet ne devienne largement inactif.

En 1998, River Gold a acheté la propriété pour 1,4 M\$ sur la base d'une évaluation interne qui a indiqué une réserve à ciel ouvert de 454 000 t à 3,1 g/t Au. Cette réserve est de nature historique, n'est pas conforme aux normes de divulgation actuelles et est utilisée uniquement pour expliquer le fondement d'une décision d'investissement historique.

Le 30 septembre 2013, Wesdome fusionné avec Windarra Minerals Ltd., ce qui a permis de supprimer les charges sous-jacentes et d'ajouter deux baux miniers contigus au groupe de propriétés Mishi tel qu'il existe aujourd'hui.

La production commerciale a repris le 1<sup>er</sup> janvier 2012. À l'automne 2013, les activités minières ont été suspendues et la production ultérieure a permis d'épuiser d'importantes piles de stockage, estimées

à 81 000 t à une teneur de 2,8 g/t Au en date du 31 décembre 2013. Les activités minières ont repris en octobre 2014.

La fosse primaire de la mine Mishi a été exploitée en 2021. Tout le minerai de la fosse de la mine Mishi identifié comme ayant une valeur économique a été traité.

Des forages de surface ont été effectués de manière intermittente à Mishi depuis 2000. L'objectif de ces forages consistait généralement en des forages de définition et d'extension afin de définir les réserves et les ressources. En 2016, un programme de forage intensif a été mené à bien pour aller au-delà des informations connues et tester la taille du système.

Deux foreuses ont réalisé une évaluation systématique de la zone de déformation de Mishibishu avec des sections de forage espacées de 200 m sur les 3,0 km de longueur à l'ouest des activités minières à ciel ouvert.

Des zones étendues de pyrite, d'ankérite et de séricite ont été tracées et présentent des valeurs aurifères fortement anormales à 600 m et 1 700 m à l'ouest des activités minières à ciel ouvert existantes. Ces données ont été compilées et utilisées pour l'estimation des ressources de ces zones où les données de forage étaient suffisamment espacées.

À Mishi, l'exploitation de la principale fosse à ciel ouvert a cessé et il ne reste plus de réserves. Les ressources restantes se trouvent dans plusieurs petites fosses optimisées le long de la fosse principale à ciel ouvert. Étant donné que la fosse à ciel ouvert de Mishi ne fait actuellement pas partie des plans de production futurs, aucun forage supplémentaire n'a été réalisé ou n'est prévu depuis lors, l'accent ayant été mis sur le forage à proximité de la mine Eagle River.

### **Cadre géologique, minéralisation et types de gisements**

La ceinture de roches vertes de Mishibishu est un large synclinal arqué de 55 km de longueur dans la direction est-ouest et de 16 km de largeur dans la direction nord-sud. Cette ceinture fait partie de la sous-province de Wawa de la province du Supérieur d'âge archéen. Les roches supracrustales de la ceinture sont dominées par des roches volcaniques mafiques à intermédiaires de faciès de schistes verts, avec des roches sédimentaires moins importantes, y compris des formations de fer et des roches volcaniques intermédiaires à felsiques. La ceinture est entourée de roches granitiques archéennes et comprend deux batholites granitiques internes qui occupent la partie centrale de la ceinture. Les intrusions mineures comprennent des stocks et filons-couches synvolcaniques de composition intermédiaire à felsique et un réseau de dykes de diabase de la fin du Précambrien orientés nord-est et nord-ouest.

La branche nord de la ceinture, où se trouve la mine Mishi, est dominée par un assemblage de roches sédimentaires clastiques, de tufs felsiques et de coulées mafiques. La branche sud, où se trouve la mine Eagle River, est dominée par des basaltes tholéïtiques et des andésites calco-alcalines avec des roches sédimentaires clastiques d'interécoulement mineures et une formation de fer maigre de chert-magnétite. Dans cette région, les roches supracrustales forment une séquence à fort pendage vers le nord et orientée vers le nord, présentant des plongements modérés à abrupts vers l'est, définis par des axes de plis mineurs et des linéations minérales.

L'or de la ceinture de roches vertes de Mishibishu Lake se trouve principalement dans des gisements de veines (aussi appelées filons) de quartz situés dans des zones de déformation régionales. La zone de déformation de Mishibishu suit un contact volcanique-sédimentaire dans la branche nord de la ceinture, où se trouvent les gisements Magnacon et Mishi, tandis que la zone de déformation Eagle River abrite le gisement Eagle River le long de la branche sud de la ceinture.

Des failles et des fractures tardives d'orientation nord-est et de moindre importance d'orientation nord-ouest décalent la stratigraphie des roches vertes et les zones de déformation.

## Mine Eagle River

Les veines de quartz aurifères à Eagle River sont principalement situées dans des zones de cisaillement subverticales à fort pendage vers le nord et orientées est-ouest, à l'intérieur d'un stock de diorite quartzique elliptique de 2,4 km d'est en ouest et de 0,5 km du nord au sud. Le stock de diorite quartzique pénètre une séquence à fort pendage vers le nord de minces coulées volcaniques mafiques à intermédiaires, de brèches de coulées et de roches volcanoclastiques intercoulées.

En général, les zones minéralisées exploitées à ce jour sont espacées de 400 m sur une longueur de 2,4 km. Elles semblent être spatialement liées à un réseau de dykes mafiques obliques à 110° qui sont interprétés comme des structures conjuguées postérieures. La minéralisation aurifère est structurellement concentrée dans les parties fortement déformées des diverses veines de quartz. La microscopie par lumière réfléchie indique que 60 % de l'or se trouve le long des contacts entre les grains de quartz et de séricite, 32 % le long des contacts entre les grains de sulfure et de gangue et 1,4 % dans les grains de sulfure. Les grains ont généralement moins de 500 µm de diamètre et les grains de moins de 5 µm de diamètre représentent un pourcentage négligeable de l'or total. L'or libre se présente généralement sous la forme d'une multitude de grains fins, ce qui entraîne une variance de sous-échantillonnage relativement faible qui génère une très bonne précision de dosage pour un gisement d'or de type filonien.

On a distingué plusieurs zones minéralisées qui constituent différents segments du couloir global de la zone de cisaillement, et chacune a sa propre caractéristique de teneur en or. Les parties exploitables des zones individuelles forment des colonnes minéralisées qui plongent abruptement vers l'est. La majeure partie de la production historique provient des zones 8 et 6, qui se trouvent entièrement dans la diorite quartzique intrusive, tandis que la minéralisation de la zone 2 est logée dans des roches volcaniques mafiques cisillées, juste à l'est du stock.

La zone 8 est caractérisée par une série de lentilles de veines de quartz épaisses, blanches et laminées. Les veines varient en épaisseur de 1 m à 15 m, avec une moyenne d'environ 2,5 m. L'or est concentré dans du quartz très déformé de couleur grise et dans des lamelles de séricite-chlorite avec des minéraux sulfurés accessoires, notamment de la pyrite, de la pyrrhotite, de la galène, de la sphalérite et de la chalcopyrite.

La zone 6 est une zone de cisaillement distincte et discrète qui forme un prolongement divergeant du cisaillement abritant la minéralisation de la zone 8. L'épaisseur de la veine varie de 0,5 m à 2,0 m. Localement, la veine est repliée sur elle-même, formant des plis en S serrés ou des « chambres d'accumulation » qui forment des corps plongeants semblables à des tuyaux de 12 à 15 m de diamètre. La zone 6 est à haute teneur, avec une moyenne de 12 à 18 g/t Au, et présente des roches de paroi très compétentes.

Au cours de l'été 2013, deux structures parallèles d'importance ont été nouvellement identifiées et appelées structures n° 7 et n° 300. Elles sont situées à environ 200 m et 400 m au nord de la structure n° 8, respectivement. Elles sont maintenant en production et font l'objet d'une exploration active. Cependant, la découverte la plus récente de la lentille 303 à haute teneur a un impact positif important sur la production et les réserves minérales de la mine Eagle River, car elle est considérablement plus riche et plus large que le minerai précédemment exploité. Localement, la lentille 303 est repliée sur elle-même, formant des plis en S serrés ou des « chambres d'accumulation » qui forment des corps plongeants en forme de tuyaux de 12 à 15 m de diamètre dont la teneur est souvent supérieure à 30 g/t Au. La zone 300 est, précédemment définie entre le niveau de 750 m et le niveau de 1 000 m, a maintenant été prolongée au niveau de 1 400 m. Le prolongement en profondeur est une zone relativement plus tabulaire qui mesure maintenant plus de 100 m de long avec des largeurs et des teneurs supérieures à la moyenne. Elle reste ouverte en profondeur.

En 2018, les forages de surface dans les roches volcaniques à l'ouest de la diorite de la mine ont recoupé deux structures subparallèles qui suivent largement la stratigraphie au sein des roches volcaniques mafiques/felsiques. Les deux structures ont une orientation d'environ 245° et un pendage de 70° à 80° vers le nord. Les deux zones minéralisées nouvellement identifiées par le forage de surface définissent une région appelée « zones Falcon ». La zone Falcon 7 est maintenant en production.

Les récents forages ont entraîné la découverte de la zone Falcon 311 qui est interprétée comme s'étendant de la surface jusqu'au niveau d'au moins 900 m.

## **Mine Mishi**

La minéralisation est encaissée dans la zone de déformation Mishibishu, qui traverse la propriété sur 14 km et est interprétée comme une faille de chevauchement régionale majeure, qui suit un contact volcanique-sédimentaire. La partie nord de la propriété repose sur des roches volcaniques mafiques et des filons-couches gabbroïques subvolcaniques. Ceux-ci sont recouverts au sud par des sédiments arénacés/arkosiques immatures d'eau peu profonde et des conglomérats polymictiques, suivis par des silts et des turbidites d'eau plus profonde progressant vers le sud.

La séquence est renversée, avec un pendage modéré vers le nord, est orientée vers le sud et présente une orientation de 90° à 120°. La zone de déformation a une largeur de 0,5 à 1,0 km et se caractérise par une forte altération en ankérite et un tissu schisteux dominé par des minéraux phyllosilicatés, de la séricite et de la chlorite. En raison de l'intense déformation, la reconnaissance systématique des protolithes et des sous-unités dans la zone de déformation est problématique.

Dans la région de la mine Mishi, la minéralisation se trouve dans une série d'au moins 8 zones tabulaires parallèles constituées de zones d'altération d'ankérite-séricite  $\pm$  chlorite contenant 2 à 8 % de pyrite fine disséminée et un système de veinules et de lentilles de quartz d'un gris fumé sous-compatibles et disloquées. Les veines représentent généralement de 5 à 20 % du volume global des zones, les lentilles de quartz individuelles ayant généralement une largeur de 5 à 15 cm. Les zones ont une orientation de 100°, un pendage vers le nord de 40° et un plongement vers le nord-est. En général, les zones deviennent plus felsiques, discrètes et dominées par des veines vers le nord.

## **Exploration**

Depuis le début de la production, seuls quelques travaux d'exploration restreints à l'échelle régionale ont été réalisés, à savoir un levé magnétométrique aéroporté régional en 2016, de la prospection de surface limitée et un échantillonnage des affleurements le long des orientations minières connues aux mines Eagle River et Mishi. Depuis 2016, une campagne d'exploration plus agressive a été réalisée, consistant en forages de surface simultanément aux deux mines. De plus, la cartographie de surface et l'excavation de tranchées ont repris en 2019 pour tester les indices historiques le long de la zone de cisaillement qui s'étend à l'est et à l'ouest de la mine Eagle River. De ce fait, la zone Falcon a été découverte dans les roches volcaniques à l'ouest de la mine vers la fin de 2019. Le forage de surface est en cours à l'est et à l'ouest de la mine, à la recherche de zones supplémentaires de minéralisation aurifère au sein des roches volcaniques. Une analyse complète de la géologie structurale a été réalisée à la mine et dans les roches volcaniques environnantes afin de bien cibler les activités d'exploration.

## **Forage**

### **Mine Eagle River**

Le carottage, principalement souterrain, à la mine Eagle River se poursuit sans interruption depuis 1994 (29 ans). L'objectif principal est de définir et de remplacer les ressources et réserves minérales. Les forages de définition et d'exploration minière en 2020-2023 ont représenté en parts presque égales plus de 300 000 m, et 125 000 m supplémentaires de forages de surface ont été réalisés au cours de cette même période. Ces forages ont principalement consisté en :

- forages intercalaires et forages d'extension dans la zone 7 (711 et 6 Central);
- forages intercalaires et forages d'extension dans la zone Falcon 7;
- forages intercalaires et forages d'extension dans la zone 811, forages d'extension dans la zone 818, et forages d'extension dans la zone 808;
- forages d'extension dans la zone 300 est; et
- forages d'extension dans la zone 311 ouest et la zone 311F ouest.

En 2024, plus de 105 000 mètres ont été forés dans le cadre du programme d'exploration à Eagle River, axé sur le forage en surface et souterrain, la délimitation et l'extension des zones clés à proximité des infrastructures existantes, ainsi que sur l'identification de nouvelles cibles et une meilleure compréhension de la géologie. Plusieurs zones prioritaires ont été testées, notamment la zone 6 Central, la zone 300, la zone Falcon 7, la zone 311, la zone 5 et la zone 711, dans le but principal de convertir les ressources et de réaliser des forages intercalaires à l'appui du plan de production de 2025.

Le forage dans la zone 6 Central a permis d'étendre l'enveloppe des ressources en profondeur d'environ 70 %, soit 250 mètres, tout en identifiant une structure parallèle désormais connue sous le nom de zone 6 Central Parallèle. Située à proximité de zones déjà développées, avec de fortes teneurs et une bonne continuité, et ouverte en profondeur, la zone 6 Central offre la possibilité d'établir un nouveau front minier à des profondeurs intermédiaires, en soutien à la stratégie de remplissage de l'usine.

Le forage dans la zone 300 a permis de vérifier la continuité de la minéralisation en profondeur, sous le niveau de 1 400 mètres. Le forage a confirmé la continuité de la minéralisation et a fourni des informations géologiques critiques concernant les contrôles structuraux de la zone en profondeur.

#### Forages en surface

En 2024, le forage en surface s'est concentré sur la vérification des extensions et des zones parallèles à la minéralisation de la zone 2, à l'est de la diorite de la mine. 11 870 m de carottes NQ ont été forés au cours de l'année.

Dans le cadre du programme d'exploration de surface en cours, un levé de polarisation provoquée a été réalisé à la fin de 2024 et a permis d'identifier de multiples anomalies étroitement associées à des gisements connus, indiquant la possibilité d'une minéralisation supplémentaire à l'ouest de la diorite. Le forage de la première anomalie a commencé avant la fin de l'année. Un programme de PP plus important à l'ouest de la diorite de la mine est prévu pour 2025.

#### Mine Mishi

Des forages de surface ont été effectués de manière intermittente à Mishi depuis 2000. L'objectif de ces forages consistait généralement en des forages de définition et d'extension afin de définir les réserves et les ressources. En 2016, un programme de forage intensif a été mené à bien pour aller au-delà des informations connues et tester la taille du système.

Deux foreuses ont réalisé une évaluation systématique de la zone de déformation de Mishibishu avec des sections de forage espacées aux 200 m sur les 3,0 km de longueur à l'ouest des activités minières à ciel ouvert.

Des zones étendues de pyrite, d'ankérite et de séricite ont été tracées et présentent des valeurs aurifères fortement anormales à 600 m et 1 700 m à l'ouest des activités minières à ciel ouvert existantes. Ces données ont été compilées et utilisées pour l'estimation des ressources de ces zones où les données de forage étaient suffisamment espacées.

À Mishi, l'exploitation de la principale fosse à ciel ouvert a cessé et il ne reste plus de réserves. Les ressources restantes se trouvent dans plusieurs petites fosses optimisées le long de la fosse principale à ciel ouvert.

Un programme de jumelage de sondages au diamant historiques sélectionnés et de sondages de reconnaissance au diamant avec des carottes orientées pour valider le modèle géologique est prévu pour 2025. Les résultats du jumelage seront pris en compte dans l'étude du projet et dans d'éventuels programmes de forage de conversion. Des sondages géologiques de reconnaissance testant des extensions de concept des structures de Mishi le long de leur direction à l'ouest et à l'est de la fosse Mishi sont également prévus pour la campagne de terrain de 2025.

Les programmes de forage de 2025 sont conçus pour mieux comprendre les styles de minéralisation et tester la teneur et la continuité de la minéralisation dans les structures hôtes. Ces travaux constituent un

élément clé de l'avancement du projet, car ils figurent dans les études sur la durée de vie de la mine et le modèle global.

## **Forage, échantillonnage, analyse et vérification des données**

### Mine Eagle River

L'approche de la Société en matière d'échantillonnage a été mise en place sur la base d'une stratégie d'exploitation sélective en vue de gérer de manière pragmatique la minéralisation filonienne souvent étroite. Elle consiste à prélever de nombreux échantillons de petite taille pour déterminer exactement où se trouve l'or et minimiser les effets cumulatifs de la variance du sous-échantillonnage.

### Forages souterrains

Il y a cinq foreuses électriques et une foreuse pneumatique sous terre. La foreuse pneumatique est principalement utilisée pour les forages de délimitation, qui consistent en de courts programmes de forage où la foreuse est déplacée plus fréquemment que la foreuse électrique. Les foreuses électriques se concentrent sur les programmes d'exploration et de forage intercalaire dans l'ensemble de la mine. Les carottes de forage sont transportées de la foreuse au hangar à carottes souterrain, où elles sont mesurées, les données de qualité RQD sont collectées, les carottes sont enregistrées et, depuis 2021, photographiées. Les échantillons sont placés dans des sacs d'échantillons en plastique avec des étiquettes d'échantillons insérées; les sacs sont fermés avec des attaches à glissière en plastique. Les échantillons sont ensuite transportés au laboratoire de la Société à Wawa par camion de la société. En 2024, la taille des échantillons de carottes est passée de 0,3 m à 0,5 m, tout en respectant les contacts lithologiques. Les pulpes sont envoyées à SGS, à titre de vérification externe par le laboratoire de l'analyse Au, exécutée en double, avec une fréquence d'échantillons de 30 à 40 échantillons sélectionnés chaque mois.

### Forages d'exploration en surface

À l'atelier de diagraphie, les carottes sont marquées, les données de qualité RQD sont recueillies et, depuis la fin de 2021, les paramètres de susceptibilité magnétique sont établis. Après la diagraphie des lithologies et des structures, les intervalles d'échantillonnage sont établis selon les zones de contact lithologique. Depuis la fin de 2021, les carottes non coupées sont photographiées. Les échantillons prélevés sur les carottes sont sciés dans le sens de la longueur; une moitié de carotte est conservée aux fins de référence ultérieure, tandis que l'autre moitié est emballée séparément, dans un sac de plastique marqué, une étiquette descriptive étant déposée dans le sac d'échantillons. Des étiquettes d'échantillon sont apposées aux caisses de carottes au début de chaque intervalle d'échantillons. Les échantillons sont répartis par lots, au même titre que les échantillons conservés aux fins du contrôle de la qualité (échantillons témoins et matériaux de référence certifiés) dans des sacs à riz marqués. Les sacs à riz pleins sont fermés à l'aide d'attaches à glissière et le personnel du laboratoire d'AGAT vient les recueillir à intervalles réguliers. Les carottes coupées sont déposées sur des étagères dans une remise à carottes pourvue d'un toit; des livrets d'échantillons sont conservés et classés dans le bureau du personnel d'exploration.

### Échantillonnage souterrain

L'échantillonnage des fronts de taille souterrains est effectué systématiquement par le géologue et le technicien de production après chaque avancement. Une fois que la tête a été inspectée pour des raisons de sécurité et que tous les supports rocheux ont été installés, le front de taille est lavé et marqué à l'aide d'une peinture en aérosol. Les échantillons sont prélevés de gauche à droite, face à la paroi rocheuse, à la hauteur de la taille ou des épaules, en veillant à ce que l'échantillonnage passe par les structures, de manière perpendiculaire. L'emplacement de l'échantillon est déterminé en mesurant la distance et l'azimut à partir du boulon le plus proche laissé par l'équipe de géomètres. Les contacts géologiques (lithologie, altération, minéralisation, structures, etc.) sont identifiés et les intervalles d'échantillonnage respectent ces contacts. Une fois la limite des échantillons définie, ils sont marqués à la peinture en aérosol. Dans les zones minéralisées cartographiées, la longueur minimale de l'échantillon est de 0,5 m, tandis que dans les roches stériles, un échantillon peut être prélevé en travers du front de taille. Dans les cas où de l'or visible a été identifié dans le front de taille, les échantillons ont une longueur maximale de 1,0 m. L'échantillon est prélevé à l'aide d'un marteau de roche. Les fragments de roche qui se détachent de la paroi sont recueillis dans un

sac qui est maintenu au niveau du front de taille pendant l'écaillage. Les sacs sont bien identifiés à l'aide d'étiquettes de numérotation corrélatives. Les étiquettes d'échantillons sont insérées dans les sacs d'échantillons et les sacs sont attachés avec du fil de fer. Un programme d'AQCQ est mis en œuvre pour l'échantillonnage du front de taille. Il consiste à utiliser un blanc composé de diabase non minéralisée après un segment d'échantillon contenant de l'or visible, suivi d'un standard à haute teneur. L'or visible n'est pas placé dans le sac d'échantillons, car il en résulterait un échantillon à haute teneur biaisé. Les standards à faible teneur sont utilisés à une fréquence d'échantillon de 1:20. Les sacs d'échantillons sont déposés dans la remise de carottes souterraine et sont ramenés à la surface à la fin du quart de travail du géologue chargé de l'échantillonnage. À la surface, les échantillons sont déposés dans des boîtes à échantillons situées entre les bâtiments du bureau de géologie et de l'entrepôt. Une navette de la Société transporte quotidiennement les échantillons au laboratoire de Wawa pour la préparation et l'analyse des échantillons.

### Analyse des échantillons

Depuis janvier 1995, les carottes de forages souterrains, les échantillons de l'usine de traitement, les échantillons prélevés sous terre et les lingots d'argent aurifère sont analysés au bureau d'analyse de la mine appartenant à la Société, situé à Wawa, en Ontario. Les échantillons des carottes d'exploration et les échantillons choisis sont analysés à AGAT Laboratories Ltd. (AGAT), les analyses d'eau et d'effluents sont effectuées par Testmark Laboratories Ltd. (Testmark), les caractérisations du drainage rocheux acide (DRA) et de la lixiviation des métaux sont effectuées par SGS Canada Inc. (SGS), et les tests de toxicité sont effectués par Nautilus Environmental Société, Inc. (Nautilus).

Le bureau d'analyse de la mine n'est pas un laboratoire certifié. Les autres laboratoires dont les services sont retenus sont des établissements commerciaux indépendants et en voici une courte description :

- AGAT Laboratories Ltd. (AGAT) : les installations d'AGAT situés à Thunder Bay, en Ontario, et à Mississauga, en Ontario, sont des laboratoires accrédités, en vertu de la norme ISO 17025:2017 par le Conseil canadien des normes, pour la réalisation d'un certain nombre d'analyses précises, y compris celles qu'utilise Wesdome pour préparer et analyser des échantillons prélevés au hasard et des échantillons de carottes.
- Testmark Laboratories Ltd. (Testmark) : l'installation de Testmark située à Thunder Bay est accréditée en vertu de la norme ISO 17025 : 2017 par la Canadian Association for Laboratory Accreditation Inc. (CALA) pour la réalisation d'un certain nombre d'analyses précises, y compris celles qu'utilise Wesdome pour analyser l'eau et les effluents.
- ALS Limited (ALS) : l'installation d'ALS, située à Thunder Bay et accréditée ISO 17025 : 2017 par Cala, a été utilisée pour la vérification par une tierce partie (ad hoc) des analyses de l'eau et des effluents.
- SGS Canada Inc. (SGS) : l'installation de SGS située à Burnaby, en Colombie-Britannique, est accréditée en vertu de la norme ISO 17025 : 2017 par le Conseil canadien des normes pour la réalisation d'un certain nombre de méthodes d'analyses précises, y compris celles qu'utilise Wesdome concernant le DRA et la caractérisation de lixiviation de métaux dans les échantillons de roches.
- Nautilus Environmental Company, Inc. (Nautilus) : l'installation de Nautilus situé à Oakville, en Ontario, est accréditée en vertu de ISO 17025 : 2017 par CALA Inc. (Cala) pour un certain nombre de procédures d'analyse spécifiques, y compris celles utilisées par Wesdome pour effectuer des analyses de l'eau et des effluents.

L'analyse de la teneur en or par essai pyrognostique avec spectroscopie par absorption atomique et finition gravimétrique (202-051) est réalisée par les laboratoires d'AGAT Ltd. situés à Mississauga, en Ontario, et à Thunder Bay, en Ontario. Les échantillons dont la teneur en or est supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'un essai pyrognostique, assorti d'une finition gravimétrique (202-064) et d'un tamisage métallique (202-064).

Les méthodes retenues par le passé pour déterminer les densités apparentes n'ont pas été consignées. En 2021, Wesdome a lancé un programme pour enrichir sa base de données sur les densités apparentes. La densité apparente désigne la masse d'un échantillon sur une masse standard d'eau, selon une méthode comparative du poids dans l'atmosphère. Les échantillons sont séchés à l'air avant qu'ils ne soient pesés.

dans l'atmosphère. Avant leur pesée dans l'eau, les échantillons ne sont revêtus d'aucun apprêt et ne sont pas enveloppés dans du plastique. Toutefois, compte tenu de la nature non poreuse des échantillons, cette façon de procéder est jugée acceptable.

Wesdome a mis en place un programme standard de contrôle de la qualité des méthodes d'analyse reconnu dans l'industrie pour garantir la fiabilité des données d'exploration. Ce programme consiste à insérer des échantillons de contrôle de la qualité dans le flot régulier d'échantillons. Les échantillons de contrôle de la qualité sont des échantillons témoins, des échantillons de pulpe en double, et des échantillons servant de matériau de référence standard. Wesdome ne fournit pas d'échantillons en double prélevés sur le terrain (par exemple, des quarts de carottes). Les échantillons destinés au contrôle de la qualité sont insérés à intervalles réguliers d'un sur 20 pour chaque lot de matériaux de référence standard et d'échantillons témoins. Par ailleurs, des échantillons de pulpe en double doivent également être insérés au taux d'un sur 20.

Tous les échantillons provenant de forages en surface sont envoyés aux laboratoires d'AGAT situés à Mississauga ou à Thunder Bay pour la préparation, et à Mississauga aux fins d'analyse. Cette autre façon de procéder a amélioré la fiabilité des données des analyses des échantillons provenant des forages de surface et souterrains, comme l'atteste le taux des matériaux de référence standard offrant des résultats dans les plages de valeur anticipées.

L'analyse des résultats des matériaux de référence standard ne laisse transparaître aucune distorsion dans les résultats d'analyse, ce qui témoigne encore une fois de la fiabilité des données d'analyse des échantillons d'exploration. Le rendement des échantillons témoins a été satisfaisant aux deux laboratoires, ce qui laisse entendre que la contamination de teneurs n'est pas un problème important. Enfin, l'analyse des données sur les échantillons de pulpe en double provenant des programmes d'exploration de la mine Mishi et à l'échelle régionale dans les environs de la mine Eagle River révèle ce qui suit : il y a une bonne reproduction des données d'analyse, sans que cela s'accompagne d'une distorsion apparente. En ce qui concerne les programmes d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité, aucun problème important n'a été relevé à la mine Eagle River.

La personne qualifiée compétente a examiné et confirmé le caractère convenable de la base de données des forages d'exploration et souterrains aux fins de l'estimation des ressources minérales de 2022. Les données de forages d'exploration susceptibles de présenter une distorsion ont été exclues de la base de données.

#### Mine Mishi

Étant donné que la fosse à ciel ouvert de Mishi ne fait actuellement pas partie des plans de production futurs, la Société ne mène plus d'activités d'échantillonnage, d'analyse ou de vérification des données à Mishi. Pour obtenir une description des activités passées d'échantillonnage, d'analyse et de vérification des données menées par la Société ou en son nom à l'égard de Mishi, veuillez consulter le rapport technique sur le complexe Eagle River et les notices annuelles de la Société déposées antérieurement sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les résultats des programmes de forage de reconnaissance de 2025 seront pris en compte dans les travaux sur le modèle global et permettront de déterminer si d'autres forages et validations de données seront nécessaires en 2026.

#### Traitement du minerai et essais métallurgiques

Wesdome a d'abord loué puis acquis l'ancienne usine et les zones de résidus de Magnacon en 1996. L'usine se trouve à 17 km de la mine par la route. La capacité de l'usine est passée de 600 à 1 000 tonnes par jour (tpj) en 1999. L'ajout du concasseur à cône a permis d'augmenter la capacité au niveau autorisé de 1 200 tonnes par jour sur une base de brossage. D'autres améliorations et optimisations prévues pour 2025/26 amèneront le système à une capacité intégrée complète.

## **Ressources minérales de la mine Eagle River**

Les formes 3D des ressources minérales ont été créées à l'aide d'une technique de modélisation implicite avec des limites rigides construites dans le logiciel Leapfrog Geo. La géométrie des domaines a été déterminée à partir des informations fournies par les trous de forage, la cartographie souterraine et l'échantillonnage en éclat. Les domaines de ressources sont basés sur l'épaisseur vraie de la veine minéralisée à une teneur de coupure de 1,0 g/t d'or. Un modèle litho-structurel généré par le logiciel Leapfrog Geo a également permis de déterminer la géométrie, les domaines et la continuité des formes. Les données des carottes ont été évaluées statistiquement dans chaque domaine. Des échantillons en éclat ont été utilisés pour créer la géométrie des domaines et ont également été inclus dans une estimation de la phase finale pour informer le modèle à l'échelle locale. Les échantillons d'analyse ont été regroupés en un composite variable de 1 m. Les composites de rainures et de forages au diamant ont été découpés au sommet de chaque domaine, à l'aide d'outils statistiques et d'analyses appropriés.

Les teneurs ont été estimées dans des modèles de blocs avec ou sans rotation à l'aide du logiciel Datamine STUDIO RM. Les teneurs ont été estimées dans un modèle à sous-blocs avec un bloc principal de 6x3x6 m et des sous-blocs de taille variable pour remplir les solides en 3D. Les teneurs des blocs ont été estimées à l'aide d'un estimateur de krigeage ordinaire et d'une approche en trois passages avec des exigences de plus en plus souples. Au cours d'un quatrième passage, les teneurs des blocs ont été estimées à l'aide de composites d'échantillons de trous de forage et d'échantillons en éclat. Le rayon de recherche a été limité pour informer le modèle à l'échelle locale. Les portées et les directions de recherche ont été déterminées à l'aide de modèles de variogramme et de corrélogramme spécifiques au domaine pour les autres passages.

La classification des ressources minérales de ces zones en catégories a reposé sur la quantité d'échantillons et de trous de forage ayant servi à estimer les teneurs par blocs, ainsi que sur la distance entre les blocs, tous ces paramètres ayant servi à produire les données (tableau 1). Les ressources minérales sont déclarées en utilisant une densité apparente de 2,7, ce qui correspond aux ressources minérales précédentes. Les ressources minérales sont indiquées à une teneur de coupure nominale de 4,38 g/t d'or dans des formes exploitables produites à l'aide de l'outil ASD de Deswik, qui tiennent compte de la dilution interne, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie.

**Tableau 1 : Critères de classification pour Eagle River**

| Catégorie | Distance  | Critères de classification                                     |
|-----------|-----------|----------------------------------------------------------------|
| Mesurées  | 0 – 15 m  | Au minimum 4 échantillons, 2 échantillons par trou de forage   |
| Indiquées | 15 – 30 m | Au minimum 4 échantillons et 2 échantillons par trou de forage |
| Présumées | 30 – 40 m | Au minimum 4 échantillons et 2 échantillons par trou de forage |

## **Ressources minérales de la mine Mishi**

Les ressources de la mine Mishi n'ont pas été actualisées en 2024, car aucune activité d'exploitation minière n'a été effectuée et aucune information supplémentaire n'a été recueillie. Les domaines minéraux ont été construits en trois dimensions à partir des données de forage avec une épaisseur vraie minimale de 3 m à une teneur de coupure nominale de 0,52 g/t Au. Le plafonnement de la teneur a été appliqué sur une base de domaine. Le modèle de sous-blocs de Mishi se compose de blocs principaux de 5x5x5 m avec des tailles de blocs minimales de 1,25x1,25x1,25 m.

La taille des blocs principaux correspond aux modèles de blocs historiques et à la hauteur de banc de la fosse à ciel ouvert existante. Les teneurs des blocs ont été estimées à l'aide d'une approche à trois passages et d'un estimateur de distance inverse au carré ( $DI^2$ ), car la disponibilité des données a empêché la construction de modèles de variogrammes significatifs. Les ressources minérales de Mishi sont classées comme présumées, quel que soit l'espacement des trous de forage, afin de refléter la confiance dans les données sous-jacentes, dont la plupart sont des données historiques. Les ressources minérales sont déclarées en utilisant une densité apparente de 2,7, ce qui correspond aux ressources minérales

précédentes. Les ressources minérales du gisement Mishi s'élèvent à 2,3 Mt à 1,6 g/t pour 120 000 onces et sont comprises dans la catégorie des ressources présumées présentée dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Comparaison des ressources minérales d'Eagle River (et de la mine Mishi) à la fin de 2024 vs 2023**

Les ressources minérales de la Société pour Eagle River en date du 31 décembre 2024 sont présentées dans le tableau ci-après.

|                    | Ressources en 2024      |                    |                        | Ressources en 2023      |                    |                        |
|--------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|
|                    | Tonnes<br>(en milliers) | Teneur<br>(g/t Au) | Onces<br>(en milliers) | Tonnes<br>(en milliers) | Teneur<br>(g/t Au) | Onces<br>(en milliers) |
| <b>Eagle River</b> |                         |                    |                        |                         |                    |                        |
| Mesurées           | 250                     | 11,6               | 93                     | 201                     | 10,8               | 70                     |
| Indiquées          | 557                     | 7,5                | 135                    | 570                     | 9,6                | 176                    |
| <b>Total M+I</b>   | <b>806</b>              | <b>8,8</b>         | <b>228</b>             | <b>771</b>              | <b>9,9</b>         | <b>246</b>             |
| Présumées          | 2 749                   | 2,6                | 229                    | 2 858                   | 3,8                | 349                    |

Notes :

1. Les ressources minérales sont présentées sans les réserves minérales; les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas démontré leur viabilité économique
2. Les ressources minérales de la mine Eagle River sont considérées comme pouvant faire l'objet d'une extraction souterraine et comprennent la teneur en minerai et les déchets dans des volumes potentiellement exploitables.
3. Les ressources présumées d'Eagle River comprennent un inventaire à ciel ouvert de 2,3 Mt à 1,6 g/t pour 120 000 onces à Mishi, limité dans le cadre d'un plan de fosse conceptuel.
4. Un facteur de densité apparente de 2,7 tonnes par mètre cube (t/m<sup>3</sup>) à Eagle River et Mishi.
5. La teneur de coupure pour les ressources rapportées à la mine Eagle River était de 4,38 g/t et de 0,52 g/t à Mishi.
6. Les paramètres économiques pour la détermination de la teneur de coupure des ressources à Eagle River comprennent :
  - un prix de l'or de 2 295 \$ (1 700 \$US) l'once et un taux de change \$US/\$CA de 1,35;
  - un coût par tonne de 299 \$ par tonne broyée;
  - un taux de récupération des broyeurs de 97,7 %;
  - une redevance de 2 %.
  - les ressources de Mishi demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2023.
7. Les ressources minérales sont classées et ont été estimées conformément aux normes de définition de l'ICM.
8. L'arrondissement, comme l'exigent les lignes directrices de déclaration, peut entraîner des différences apparentes entre les tonnes.

#### Réserves minérales de la mine Eagle River

Les réserves d'Eagle River au 31 décembre 2024 sont résumées dans le tableau 3. Les paramètres miniers, les hypothèses de coûts et les méthodologies appliquées à l'estimation sont considérés comme raisonnables et appropriés.

**Tableau 3 : Comparaison des réserves minérales d'Eagle River à la fin de 2024 vs 2023**

|                       | Réserves en 2024        |                    |                        | Réserves en 2023        |                    |                        |
|-----------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|
|                       | Tonnes<br>(en milliers) | Teneur<br>(g/t Au) | Onces<br>(en milliers) | Tonnes<br>(en milliers) | Teneur<br>(g/t Au) | Onces<br>(en milliers) |
| <b>Eagle River</b>    |                         |                    |                        |                         |                    |                        |
| Prouvées              | 433                     | 15,60              | 217                    | 247                     | 20,43              | 162                    |
| Probables             | 794                     | 10,40              | 265                    | 452                     | 15,94              | 232                    |
| Stocks et inventaires | 8                       | 17,80              | 5                      | 17                      | 11,27              | 6                      |
| <b>Total</b>          | <b>1 235</b>            | <b>12,30</b>       | <b>487</b>             | <b>716</b>              | <b>17,38</b>       | <b>400</b>             |

Notes :

1. Les réserves minérales sont rapportées au-dessus de 5,14 g/t pour Eagle River.
2. Les réserves minérales ont démontré leur viabilité économique en fonction des paramètres suivants :
  - Un prix de l'or de 2 025 \$ (1 500 \$US) l'once pour les réserves et un taux de change \$US/\$CA de 1,35.
  - La largeur minimale d'extraction utilisée à Eagle River est de 1,5 m.
  - À Eagle River, une dilution externe supplémentaire de 0,5 m à 0,75 m est appliquée aux chantiers de l'éponte inférieure et de l'éponte supérieure.
  - Une teneur de dilution de 0,16 g/t est utilisée à l'extérieur de la veine uniquement à Eagle River.
  - Une récupération minière à 95 % à Eagle River.
  - Un coût total par tonne de 317 \$/t à Eagle River.
  - Un taux de récupération de broyage de 97,7 % pour Eagle River.
  - Un facteur de densité apparente de 2,7 tonnes par mètre cube (t/m<sup>3</sup>) à Eagle River.
3. Les réserves minérales sont classées et ont été estimées conformément aux normes de définition de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales (les « normes de définition de l'ICM » adoptées par le conseil de l'ICM le 10 mai 2014).
4. Les réserves minérales étaient épuisées pour l'exploitation minière au 31 décembre 2024.
5. L'arrondissement, conformément aux lignes directrices de déclaration, peut entraîner des différences apparentes entre les tonnes, la teneur et le contenu en métal.

## **Exploitation minière**

### **Mine Eagle River**

La mine Eagle River est en production commerciale continue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996. Au cours des premières années d'exploitation, le gisement a été exploité par des méthodes d'abattage et retrait, puis par la méthode actuelle d'abattage à longs trous assorti d'intervalles de sous-niveau de 15 m entre chaque niveau. La Société a extrait le minerai de diverses zones au moyen de plateformes élévatrices (Alimak) lorsque la configuration des chambres d'abattage s'y prêtait de manière appropriée et continue de le faire. La méthode Alimak procure un accès au corps minéralisé au moyen d'une monterie Alimak, ce qui permet de forer, puis d'installer des étais dans l'éponte supérieure de la chambre au besoin, de forer et de dynamiter le minerai de la base jusqu'en haut de la chambre.

À l'heure actuelle, environ 25 % de la production d'or provient du minerai de sous-niveaux et de galeries en développement, le reste étant extrait à partir des chambres d'abattage à longs trous. La largeur minimale de l'extraction est généralement de 1,5 m, les sous-niveaux étant généralement distants de 15 m à la verticale. Des trous de câble d'ancrage double ont été forés dans l'éponte supérieure et l'éponte inférieure, au besoin, pour réduire l'abattage hors profil et contrôler la dilution.

L'extraction par longs trous a été adoptée comme principale méthode d'extraction à la mine Eagle River en 2001. Cette méthode est généralement employée dans les fonds de trous ou les têtes de trous, en fonction de la configuration du minerai et de la conception de la mine. Le diamètre du trou de mine est de 2,5 pouces. Les fonds de trou sont généralement forés à 90° avec des percées dans le sous-niveau inférieur et les têtes de trous sont forées avec un pendage de 70° pour améliorer les angles de percée à la pointe du sondage. La longueur des sondages est généralement limitée à 13 m – 18 m. Des essais préliminaires ont été menés en utilisant la technique du déblai-remblai sur des chantiers étroits en 2023 et 2024, les essais ne se sont pas révélés concluants quant à l'application à la mine Eagle River.

La dilution externe ou non planifiée représente le matériel en dessous de la teneur de coupure (comme des déblais hors profil) qui est exploité avec la minéralisation au-dessus de la teneur de coupure. La dilution est

comprise dans la conversion du tonnage et de la teneur des ressources en tonnage et teneur des réserves. Des levés de surveillance des cavités sont réalisés à intervalles réguliers après l'achèvement des chantiers à long trou afin de mesurer la quantité de dilution et d'aider à la réconciliation et à l'amélioration de la conception future.

Le taux de récupération minier est une mesure des onces extraites, avec les pertes résultant d'événements planifiés ou non planifiés (par exemple, incapacité de respecter les limites nominales de foudroyage dans la chambre d'abattage). Le taux de récupération minier est compris dans la conversion du tonnage des ressources en tonnage des réserves, mais n'affecte pas la teneur, car la teneur des pertes est censée être égale à la teneur moyenne des ressources. Le taux de récupération à Eagle River est estimé à 95 % pour l'abattage à longs trous et à 100 % pour l'abattage de filon-couche.

Outre la rampe d'accès aux galeries souterraines, la mine Eagle River dispose d'un puits doté de trois compartiments qui fonctionne à l'heure actuelle à l'aide d'un treuil canadien Ingersoll-Rand, pourvu d'un tambour double d'un diamètre de 2,4 m (8 pieds) et à engrenage double, qu'entraînent deux moteurs électriques alimentés en courant continu, au moyen d'un mécanisme d'engrenage ouvert à simple réduction et à pignons. Chaque moteur a une puissance nominale de 400 hp à 400 t/min, et offre une vitesse de levage maximale de 1 194 pi/min, pour une charge utile de quatre tonnes. Selon une période d'exploitation de 20 heures par jour, la capacité de levage du treuil est d'environ 3 100 tonnes par jour, à partir de la profondeur actuelle de 420 m.

Le parc de matériel roulant souterrain de la mine Eagle River comprend des engins de forage de front de taille (jumbos), des navettes-chargeuses, des camions de transport, des plateformes élévatrices à ciseaux, et plusieurs véhicules utilitaires. L'accès à la mine se fait au moyen de deux portails.

Il y a actuellement trois principaux systèmes de rampes d'accès à la mine Eagle River : la rampe ouest, la rampe est et la rampe d'accès au puits. La rampe ouest commence au niveau de 325 m et se prolonge jusqu'au niveau de 590 m. Cette rampe est inutilisée pour l'heure en ce qui concerne les activités de production. Des services sont accessibles le long de cette rampe et les opérations de pompage se poursuivent.

La rampe est constitue la principale rampe d'accès à la mine Eagle River en profondeur. Elle permet d'accéder aux principales zones d'abattage à différents points de départ : la zone 300 au niveau de 1 170 m, la zone 6 Central au niveau de 598 m, la zone 711W au niveau de 1 223 m et la zone 811 à différents niveaux.

La mine Eagle River possède quatre stations de puits sous le collet de 70 m : les niveaux 220 m, 460 m, 520 m et 580 m. Cette rampe va de la surface jusqu'au niveau de 1 223 m. Cette rampe est reliée à la rampe 300 par l'accès à la galerie d'exploration 1201-811.

La rampe 300 commence au niveau de 1 201 m et est actuellement développée jusqu'au niveau de 1 236 m. Cette rampe est une infrastructure clé pour accéder à la zone 300 en profondeur.

La rampe ouest commence au niveau de 330 m et se connecte actuellement à la rampe est au niveau de 670 m. Cette rampe sert de voie de contournement pour le trafic léger et permet d'accéder à la zone 720F.

La rampe 650 commence approximativement au niveau de 650 m et continue vers le bas jusqu'au niveau de 805 m. Cette rampe est prévue pour se connecter à la rampe est au niveau de 925 m.

La conception générale de la rampe est basée sur la taille maximale de l'équipement utilisé dans la mine. La section transversale doit être de 4,5 m de hauteur sur 5 m de largeur. Une exception à cette norme est la rampe 300, où l'excavation est conçue pour mesurer 5,4 m de hauteur et 5,0 m de largeur avec un dos arqué. Les pentes des rampes varient entre +15% et -15%.

Des moyens de transport et des points de soutirage sont mis à contribution pour extraire le minerai des chantiers d'abattage au point le plus bas. Les moyens de transport retenus dépendent de la configuration des accès et des besoins en matériel. Dans certains cas, des galeries percées pour le transport du minerai auront une hauteur de 4,5 m et une largeur de 5,0 m. Si l'accès aux galeries est limité aux navettes-

chargeuses (c.-à-d., chargement de camion aux aires de déblai, etc.), alors la coupe transversale des galeries est réduite, la hauteur passant à 3,5 m et la largeur à 4,0 m, la galerie pouvant accueillir une navette-chargeuse d'une capacité de 3,5 verges cubes.

Des monteries de service sont utilisées pour accéder aux chambres d'abattage à longs trous. La pente des monteries se situe généralement entre 60 et 90 degrés, tandis que leur coupe transversale peut se situer entre 1,8 × 1,8 m et 2,4 × 2,4 m, selon l'utilisation qui en est faite. Des monteries de service dans les chambres d'abattage à longs trous sont typiquement aménagées dans les déblais de stériles au moyen de passages d'accès. La taille des monteries est de 2,1 × 2,1 m ou de 2,4 × 2,4 m. Les principaux critères de conception des monteries sont l'angle de la pente de la monterie, l'accès par le personnel de sauvetage minier, ainsi que les fins d'utilisation d'une monterie ou l'équipement minier qui y sera déplacé.

Les sous-niveaux de minerai sont contrôlés par la géologie au cours de la phase de développement. Le gradient du minerai de la galerie d'avancement s'établit généralement à plus de 2 %, exception faite de situations particulières. La largeur de la galerie est généralement maintenue entre 2,4 et 3,0 m. La hauteur désignée se situe habituellement à 2,7 m.

La ventilation dans la partie ouest de la mine se fait au moyen de ventilateurs doubles de 700 hp qui fournissent un apport total en air frais de 385 000 pieds cubes par minute (pi<sup>3</sup>/min) par des monteries de ventilation souterraine reliées à la rampe principale qui se trouve dans la partie ouest de la mine, au niveau de 1 201 m. Deux ventilateurs de 200 hp situés à l'est fournissent 110 000 pi<sup>3</sup>/min, répartis entre le portail de 70 m et le fond du puits de 580 m. Une grande partie du flux d'air est évacuée par le portail, le reste étant évacué par une monterie d'évacuation située dans la zone 200. En 2021, des ventilateurs d'appoint de 350 hp ont été aménagés au niveau de 520, afin de pousser l'air dans les galeries plus profondes de la mine. D'autres améliorations de la circulation d'air sont anticipées pour accroître l'apport en air frais souterrain, de manière à maintenir et à augmenter la production au fur et à mesure que les activités minières avancent en profondeur.

#### Mine Mishi

La production d'or à partir de la mine Mishi a débuté en 2002. En 2012, Wesdome a entamé sa production continue depuis la fosse de la mine Mishi, 2015 ayant été l'année de la plus importante production d'or, alors qu'environ 9 500 onces d'or ont été produites à partir du traitement de 132 000 t de minerai.

La fosse Mishi a été épuisée en 2020. La Société utilise actuellement la fosse pour y entreposer de l'eau dans le cadre du processus de gestion de l'eau de la mine. Pour obtenir une description des activités d'exploitation passées de la mine réalisées par la Société à la mine Mishi, voir le rapport technique sur le complexe Eagle River, ainsi que les notices annuelles déposées antérieurement par la Société sur le site web de SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

#### **Activités de traitement et de récupération**

Pour récupérer l'or contenu dans le minerai extrait de la mine Eagle River, l'usine fait appel au procédé de récupération aurifère Merrill-Crowe, ce qui permet de récupérer environ 60 % de l'or au moyen d'un concentrateur à circuit gravimétrique Falcon. Le procédé Merrill-Crowe fait intervenir une solution au cyanure et la précipitation de zinc. Le précipité est affiné sur place pour la production de lingots d'argent aurifère, contenant environ entre 80 % et 92 % d'or. Le sous-produit d'argent est récupéré à raison d'une partie d'argent pour six à dix parties d'or. Les lingots d'argent aurifère sont expédiés pour affinage à l'usine d'affinage Asahi de Brampton, en Ontario. Le taux de récupération global de l'usine Eagle River se situe à environ 97,0 %, tandis que celui de la mine Mishi est d'environ 82,0 %.

La teneur moyenne des zones de résidus de l'usine se situe généralement entre 0,25 et 0,50 g/t Au et ces résidus sont acheminés dans le bassin de résidus. Les résidus sont traités par un filtre à bande pour produire une pâte à résidus dont le taux d'humidité est compris entre 18 et 22 %. L'eau issue du processus et du bassin est récupérée et sert de nouveau dans l'usine, comme il est exigé pour réduire minimalement les rejets d'effluent. L'usine est en activité 24 heures sur 24, sept jours par semaine, et deux équipes réparties en deux quarts de travail de 12 heures.

Les résidus sont déposés dans le parc à résidus de Micon Creek situé au sud de l'usine et dans le bassin de polissage situé au nord-est de l'usine. Le parc à résidus a fait l'objet de plusieurs phases de modifications entre 1995 et 2017. En 2019, la Société a investi une somme de 8,3 M\$ en immobilisations pour renforcer le parc à résidus actuel, ces travaux ayant été suivis par la prolongation des monteries verticales (4<sup>e</sup> étape), laquelle a permis d'accroître la capacité future de stockage. L'expansion du parc à résidus a été achevée en 2020. La Société a achevé la monterie de l'étape 5 en 2024 et travaille actuellement à la conception de la prochaine monterie verticale (étape 6), dont la construction est prévue en 2026.

Les résidus filtrés sont déchargés du filtre à bande par un convoyeur jusqu'au côté ouest du parc à résidus, puis transportés et épandus à l'aide d'un bulldozer. Les résidus filtrés ont une teneur en humidité d'environ 22 % (poids à sec) et contiennent environ 32 % de sable fin, 60 % de boue, et 8 % de fines particules d'argile. La mine Eagle River dispose de deux bassins de décantation en surface, près de l'entrée de la mine, tandis que la fosse Mishi s'accompagne d'un étang de décantation du côté nord pour la gestion de la qualité de l'eau.

## **Infrastructure, permis, conformité et gestion des résidus**

### **Infrastructure**

Les principales infrastructures du complexe Eagle River sont l'usine de traitement, le parc à résidus, la mine, la fosse Mishi et les bureaux, le camp et les installations de surface connexes. L'accès à la mine se fait par la route. L'usine se trouve à l'emplacement de l'ancienne mine Magnacon, à 17 km par la route au nord du site de la mine Eagle River. La principale source d'énergie provient du réseau provincial d'électricité de l'Ontario, par le truchement d'une ligne de transport d'électricité de 70 km de 115 kV, qui appartient à Wesdome. L'alimentation d'urgence en énergie est fournie par des groupes électrogènes au diesel qui peuvent maintenir les services essentiels. Les installations du camp, les dortoirs, les carothèques, les bureaux, l'aire de ravitaillement en carburant et les ateliers d'entretien sont situés à l'usine, au camp Mishi, au camp Cameron et à la mine Eagle River.

### **Permis, conformité et gestion des résidus**

Le secteur minier est un secteur d'activité fortement réglementé par la province de l'Ontario et par le gouvernement canadien. Les principaux permis d'exploitation minière de la mine Eagle River sont l'autorisation environnementale (l'« AE ») pour les émissions et les rejets relatifs à l'atmosphère, au bruit, aux déchets et aux eaux usées d'une entreprise industrielle, qui est délivrée par le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (« MEPP »), et l'autorisation des plans de fermeture, qui est délivrée par le ministère des Mines.

Les AE énoncent les conditions précises de surveillance des rejets des eaux de la mine et de l'usine, ainsi que les limites prescrites relativement au pH de l'eau, aux solides en suspension et à diverses substances nocives comme les métaux dissous (cuivre, zinc, etc.). Le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (le « REMM ») de palier fédéral fait état de certaines limites quant aux rejets d'effluents d'arsenic, de cuivre, de cyanure, de plomb, de nickel, de zinc, de radium 226, et du total des solides en suspension. Le REMM impose également des limites sur le pH présent dans les effluents, en plus d'interdire le rejet d'un effluent qui a un caractère fortement létal pour le poisson. En vertu du REMM, le promoteur est tenu de surveiller les effluents et de rendre compte à cet égard, et de surveiller les incidences environnementales. Le REMM prévoit également les formalités d'autorisation à l'intention des mines de métaux pour l'évacuation dans certains cas de stériles et de résidus dans des étendues d'eau que fréquente le poisson. Une modification de l'AE visant l'usine Eagle River concernant le rejet des eaux industrielles a été déposée en 2021 pour permettre d'avoir une monterie verticale dans le parc à résidus (5<sup>e</sup> étape), qui a été achevée en 2024.

En Ontario, les plans de fermeture doivent être approuvés par le ministère des Mines, respecter les dispositions de la *Loi sur les mines* (Ontario), inclure une estimation des coûts pour la réalisation des activités de fermeture identifiées et s'accompagner d'une assurance financière adéquate. Wesdome a déposé quatre plans de fermeture concernant ses activités minières, soit celles de la mine Eagle River, de la mine Mishi, de la mine Magnacon et de l'usine Eagle River, laquelle comprend également le parc à résidus. En 2019, une modification du plan de fermeture (« MPF ») a été présentée dans le but de regrouper les plans de fermeture des mines Mishi et Magnacon. Une mise à jour de cette modification en 2021 est

actuellement à l'étude. Des modifications aux plans de fermeture s'imposent si des changements importants sont envisagés au complexe Eagle River. Le promoteur a présenté en 2021 une MPF visant l'usine Eagle River Mill et celle-ci a été approuvée. La MPF la plus récente pour la mine Eagle River a été présentée en 2019 et elle est actuellement à l'étude.

Les plans de fermeture de la mine Eagle River comprennent l'enlèvement de tous les bâtiments et du matériel, le colmatage de tous les orifices souterrains, le bris et l'enfouissement de tous les ouvrages de béton à l'aide de stériles, l'aménagement de talus pour ceinturer les dépôts et les pentes de stériles de façon à rendre ces installations sécuritaires pour la faune et permettre le reverdissement du parc à résidus. Toutes les matières non récupérables ou contaminées seront retirées et évacuées dans une décharge certifiée. Les chemins d'accès de la mine seront scarifiés à l'aide d'une niveleuse et feront l'objet d'un reverdissement naturel, des fossés devant être creusés pour en limiter l'accès.

Les exigences en matière de respect de l'environnement au complexe Eagle River consistent en l'échantillonnage des effluents sur les sites de l'usine et de la mine et dans les environs, ainsi qu'en un programme de surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines, conformément aux permis et autorisations délivrés pour le site. Un bilan hydrique est maintenu sur place, tandis qu'une gestion active des eaux s'impose pour exploiter le complexe Eagle River, en particulier en ce qui a trait à l'usine Eagle River. En 2014, Wesdome a retenu les services d'un consultant pour mener, exécuter, surveiller et gérer les aspects environnementaux et en rendre compte. En 2018, Wesdome a mis sur pied son propre service de gestion environnementale. En 2021, une personne a été nommée à la direction des services environnementaux.

La gestion des résidus est assurée par le parc à résidus du ruisseau Miron, situé à 500 m au sud-est de l'usine Eagle River, selon la méthode du dépôt de résidus filtrés, déversés sur le sommet des anciens résidus de boue. Les boues de stériles issues du processus de broyage sont filtrées et de la pâte de résidus à sec est produite, qui est ensuite déposée dans le parc à résidus. Le parc à résidus se compose d'un système de bassins de résidus avec talus, d'un déversoir en béton, d'une station de pompage, de bassins de collecte des eaux d'infiltration et de fossés de dérivation convenables. La principale digue d'enrochements (pourvue en amont d'un revêtement de polyéthylène haute densité) se trouve dans le coin sud-est du parc à résidus et elle repose sur une assise de substratum rocheux préparé, dont la longueur en crête fait 180 m. Des bermes d'enrochements pourvues d'éléments de filtration en amont et des chemins d'accès ceinturent le parc à résidus à ses limites nord et sud. La digue est soulevée sur une distance d'environ 1 100 m selon une méthode de construction vers l'amont, tandis que l'installation est relevée sur une distance d'environ 580 m selon la méthode de construction vers l'aval.

L'eau des résidus est récupérée pour être utilisée dans l'usine, ce qui permet de recycler l'eau. Depuis 2020, la fosse de Mishi est utilisée pour le stockage temporaire de l'eau excédentaire qui ne peut pas être rejetée directement. L'effluent de la mine passe par le bassin de finition ou l'usine de traitement des eaux (y compris le système de traitement de l'eau selon le procédé d'osmose inverse) avant d'être rejeté dans l'environnement. L'effluent de la mine se compose principalement d'eaux de ruissellement saisonnières en surface et d'eaux interstitielles provenant des résidus. Des inspections sur la sécurité de la digue ont lieu chaque année et un examen de la sécurité de la digue est réalisé tous les cinq ans. La Société a formé un Comité indépendant d'examen des résidus miniers (« CIERM ») en 2023 et, depuis 2024, le CIERM révisé chaque année le parc à résidus de Miron Creek et les plans de conception et d'exploitation qui y sont associés. La révision comprend une visite du site du parc à résidus.

## **Coûts d'immobilisations et frais d'exploitation**

Les frais d'exploitation et les coûts d'immobilisations unitaires au cours des trois derniers exercices se présentent ainsi :

|                              | 2022     | 2023     | 2024     |
|------------------------------|----------|----------|----------|
| <b>Complexe Eagle River</b>  |          |          |          |
| Coûts décaissés (\$/once)    | 1 356 \$ | 1 347 \$ | 1 370 \$ |
| CMC (\$/once)                | 2 003 \$ | 2 001 \$ | 2 109 \$ |
| Coût par tonne broyée (\$/t) | 436 \$   | 502 \$   | 554 \$   |

En 2024, les coûts décaissés et les CMC étaient respectivement de 1 370 \$ (1 347 \$ en 2023) par once et de 2 109 \$ (2 001 \$ en 2023) par once, avec des coûts de production de 554 \$ par tonne broyée (502 \$ par tonne broyée en 2023) avec une proportion insignifiante de minerai de Mishipi par rapport à 2023.

Ces mesures de coûts sont des mesures non conformes aux IFRS. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures de performance non conformes aux IFRS » du rapport de gestion annuel 2024 de la Société pour le rapprochement des coûts décaissés, des CMC et des coûts de production par tonne broyée avec les états financiers de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

En 2024, Wesdome a engagé des dépenses en immobilisations de développement à Eagle River de 21,7 M\$ (18,8 M\$ en 2023) et des dépenses d'exploration et d'évaluation de 6,6 M\$ (4,9 M\$ en 2023). De plus, la Société a engagé 18,8 M\$ (21,9 M\$ en 2023) pour la mise à niveau de l'usine et de l'équipement et 8,1 M\$ pour la mise à niveau du parc à résidus du complexe Eagle River (0,4 M\$ en 2023).

## **Mine Kiena**

Sauf indication contraire, l'information contenue dans la présente rubrique est fondée sur le rapport technique préparé conformément au Règlement 43-101 (le « rapport technique sur la mine Kiena »), intitulé *Prefeasibility Study for the Kiena Mine Complex Project, Val-d'Or, Québec, Canada* et daté du 12 avril 2021. Le rapport technique sur la mine Kiena est un résumé de l'étude de préfaisabilité qui établissait des paramètres économiques favorables à la relance de la mine Kiena. Les résultats économiques ont guidé la décision de construction prise par le conseil d'administration en 2021. La rubrique qui suit contient un résumé de l'information contenue dans le rapport technique sur la mine Kiena. Un résumé des renseignements contenus dans le rapport technique sur la mine Kiena est présenté ci-après et les termes définis dans le résumé ont le sens qui leur est attribué dans le rapport technique Kiena, et les renseignements font l'objet de mises à jour annuelles des ressources minérales et des réserves minérales basées sur la production réelle. Une partie des renseignements qui suivent reposent sur des hypothèses, des réserves et des façons de procéder qui ne sont pas décrites complètement aux présentes. Le rapport technique sur la mine Kiena est disponible sur SEDAR+ sous le profil de la Société au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les renseignements techniques et scientifiques divulgués dans la présente notice annuelle concernant le rapport technique sur la mine Kiena ont été préparés, vérifiés et examinés par Guy Belleau, ingénieur, chef de l'exploitation de la Société et par Niel de Bruin, P. Geo., directeur de la géologie de la Société, qui sont tous deux des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101.

## **Description de la propriété, emplacement et accès**

La mine Kiena se trouve dans la province du Québec, dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dans les limites de la municipalité de Val-d'Or et à 100 km à l'est de Rouyn-Noranda. Elle est située au nord-ouest du centre urbain de Val-d'Or et couvre 7 047 hectares.

Dans GESTIM, tous les titres sont en règle et enregistrés en totalité sous le nom de Mines d'Or Wesdome Ltée. La mine Kiena est le fruit du regroupement de vingt-deux (22) propriétés et de cinq (5) titres miniers qui ne sont pas rattachés de manière précise à une propriété en particulier.

Au 31 décembre 2024, la propriété de la mine Kiena se composait d'un groupe de 189 claims miniers contigus désignés sur carte électronique, d'un bail minier et d'une concession minière. Wesdome

détient 175 claims en totalité sous son nom parmi les 189 claims miniers. Six claims sont détenus par Mines Dynacor (50 %) et Wesdome (50 %) et composent la propriété Maufort. Wesdome (75 %) et 9264-7890 Québec inc. (25 %) détiennent conjointement huit claims, qui composent la propriété Siscoe Extension.

La mine Kiena est une infrastructure minière et de traitement intégrée, entièrement autorisée, qui comprend un puits de production de 930 m et une usine de traitement de 2 000 t/j. De 1981 à 2013, la mine a produit 1,75 million d'onces d'or à partir de 12,5 millions de tonnes à une teneur de 4,5 g/t Au. La majeure partie de cette production provenait de la zone S-50, située entre 100 et 1 000 mètres de profondeur. En 2013, les activités ont été suspendues en raison de la baisse du prix de l'or et de l'absence de réserves développées. L'infrastructure a été maintenue en état d'entretien et de maintenance et les chantiers souterrains n'ont jamais été inondés.

La mine Kiena couvre une superficie globale d'environ 7 095,67 hectares et comprend les infrastructures suivantes :

- l'usine de traitement de Kiena;
- l'usine de remblayage de Kiena;
- le parc à résidus de Kiena; et
- neuf puits et des galeries souterraines développées par d'anciens producteurs et projets d'exploration.

Tous les éléments d'infrastructure ont fait l'objet des permis et des autorisations nécessaires. Le service de gestion environnementale de Kiena a la responsabilité de gérer la conformité des installations à la réglementation environnementale et réalise les activités de surveillance exigées.

## **Historique**

La rubrique qui suit relate l'historique de la participation de Wesdome au projet de la mine Kiena.

1945 : Le début des activités de la Société remonte à l'entreprise Western Québec, constituée en société en 1945. Western Québec a commencé à mettre en valeur la propriété Dorval-Siscoe et y a réalisé divers travaux d'exploration jusqu'en 1975.

1976 : La coentreprise Ressources Wesdome Limitée (« Ressources Wesdome ») est créée en 1976 pour réaliser des activités d'exploration et de mise en valeur de la propriété Wesdome (anciennement la propriété Dorval — Siscoe). Le mot « Wesdome » est formé de l'amalgame des noms Western Québec et Dome Exploration Ltd. Ressources Wesdome était détenue à hauteur de 30 % par Western Québec et de 70 % par Dome Exploration.

1984 : Le 13 novembre 1984, Western Québec accepte d'acquérir une participation de 40 % dans la propriété Joubi auprès de Valmag Inc.

1988-1989 : Western Québec fait l'acquisition auprès de Valmag Inc. de la propriété de la mine École, de la propriété Shawkey Sud et acquiert en 1988 et 1989 une participation de 35 % dans la propriété Shawkey.

1990 : Mise en production de la mine Joubi en 1990.

1992 : Le 27 octobre 1992, Western Québec acquiert de Goldhunter Explorations Inc. la propriété Yankee Clipper.

1993 : Western Québec acquiert une participation exclusive dans la propriété Joubi.

1996 : Western Québec fait l'acquisition de la propriété Dubuisson ouest auprès de Republic Goldfields Inc. Cette propriété est par la suite fusionnée avec la propriété Joubi.

1997 : Le 21 novembre 1997, Western Québec achète 525 000 actions ordinaires de Ressources Wesdome, actions que détenait Dome Exploration. Ceci fait en sorte que Ressources Wesdome devient la propriété exclusive de Western Québec.

En novembre 1997, Western Québec acquiert également auprès de Placer Dome une participation de 65 % dans la propriété Shawkey. Cette propriété héberge l'ancienne mine en production Shawkey. Les propriétés Shawkey et Shawkey Sud sont alors fusionnées. Pendant la période comprise entre 1936 et 1964, la mine Shawkey produit en tout 25 637 onces d'or, à partir de 127 737 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 6,24 g/t Au.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1997, Western Québec acquiert la propriété Callahan auprès de Placer Dome.

1998 : Western Québec jalonne trois claims (la propriété Extension Lamothe) qui jouxtent la propriété Lamothe. Le 15 janvier 1998, Mines Western Québec acquiert auprès de Robert Lamothe et d'Alphonse Beaudoin la propriété Lamothe.

Le 3 novembre 1998, Western Québec cède à Ressources Wesdome la totalité de sa participation dans les propriétés Lamothe, Lamothe-Extension (maintenant Vassan), Yankee Clipper et Callahan.

1999 : En octobre 1999, Mines Dynacor inc. et Western Québec signent une entente en vertu de laquelle les propriétés contiguës Siscoe et Siscoe-Extension (Mines Dynacor), Wesdome, Lamothe, Lamothe-Extension, Yankee Clipper et Callahan (Ressources Wesdome) sont fusionnées pour ne former qu'une seule société en vue de leur mise en valeur conjointe. La nouvelle société ainsi créée, Mines d'Or Wesdome Inc. (WGMI), est créée par Mines Dynacor, qui cède ensuite sa participation exclusive dans la propriété Siscoe ainsi que sa participation de 75 % dans la propriété Siscoe-Extension. Ultérieurement, WGMI acquiert la totalité de la part de Ressources Wesdome auprès de Western Québec. Entre 1929 et 1949, la mine Siscoe produit un total de 802 303 onces d'or et 306 070 onces d'argent à partir de 2 975 785 tonnes métriques de minerai d'une teneur moyenne de 9,22 g/t Au et de 3,20 g/t Ag. La mine Joubi cesse ses activités en 1999 après une période de production de 10 ans. La production historique de la mine se chiffre à 62 283 onces d'or à partir de 327 561 tonnes de minerai.

2003 : En décembre 2003, Western Québec acquiert la mine Kiena et cède par la suite la propriété à WGMI, ce qui se traduit par le parachèvement et la consolidation de l'assemblage foncier de Wesdome sur les rives du lac De Montigny. Dans le cadre de cette opération, Mines d'Or Wesdome acquiert une participation exclusive dans les propriétés Kiena, Kiena ouest, Lac Dubuisson, Rosenbaum, Dubuisson, Bloc Audet, Elmac, Bloc Sud Kiena, Option Roy et Lac de Montigny, ainsi qu'une participation de 50 % dans la propriété Maufort. Avant cette opération, la mine Kiena a produit en tout 1,56 million d'onces d'or à partir de 10,7 millions de tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,54 g/t Au.

2006 : Le 1<sup>er</sup> février 2006, River Gold et WGMI fusionnent et forment la société actuelle Mines d'Or Wesdome Ltée.

Le 4 avril 2006, Wesdome jalonne sept (7) claims et les intègre à la propriété Vassan. La mine Kiena demeure au stade de préproduction jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2006, lorsque la mise en production commerciale commence.

2007 : Le 10 juillet 2007, une opération de fusion est réalisée avec la société mère Western Québec, à raison de 1,45 action de Wesdome contre chaque action de Western Québec. Wesdome est l'entité d'exploitation qui subsiste.

2013 : Wesdome continue à exercer ses activités d'exploitation de la mine Kiena jusqu'à sa fermeture le 30 juin 2013. La mine est par la suite placée en mode de soins et d'entretien. Au cours de la période comprise entre août 2006 et juin 2013, la mine Kiena produit en tout 198 708 onces d'or à partir de 1 826 500 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 3,38 g/t Au.

2016 : Wesdome vend certains claims miniers, y compris ceux des propriétés Joubi et Dubuisson ouest, ainsi qu'une partie de la propriété de la mine École de Val-d'Or (Québec), à la société Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle »).

Depuis 2015, Wesdome réalise de façon continue des travaux d'exploration dans le gisement Kiena. Elle découvre en 2016 la zone Kiena Deep A, qui continue de faire principalement l'objet des travaux d'exploration souterrains.

2019 : La Société dépose un rapport technique indépendant réalisé conformément au Règlement 43-101 en appui à son estimation des ressources minérales.

2020 : La Société dépose un rapport technique indépendant réalisé conformément au Règlement 43-101 en appui à l'évaluation économique préliminaire, qui établit la faisabilité du projet de la mine Kiena. À la lumière des résultats favorables de l'évaluation économique préliminaire, la Société entame en 2020 une étude de préfaisabilité. Une nouvelle estimation des ressources est publiée en décembre 2020 et déposée sur le site de SEDAR au début de 2021. Vers la fin de 2020, la Société extrait et traite dans l'usine un échantillon industriel d'environ 7 000 tonnes de minerai provenant de la zone Kiena Deep A. Ces travaux donnent lieu à une production totale de 3 293 onces d'or, vendues en 2020 et 2021.

Un échantillon en vrac d'environ 7 032 tonnes de minerai de la zone Kiena Deep A a été extrait et traité à l'usine de Kiena à la fin de 2020. Ce traitement a permis de vendre un total de 3 417 onces d'or en 2020 et 2021.

En 2021, Wesdome fait l'acquisition de six (6) autres claims désignés sur carte se rapportant à la propriété « Tarmac », qui jouxte la mine Kiena.

2021 : Le 26 mai 2021, la Société annonce des résultats favorables dans l'étude de préfaisabilité indépendante réalisée conformément aux exigences du Règlement 43-101. À la lumière des résultats de l'étude de préfaisabilité dont fait état le rapport technique sur la mine Kiena, le conseil d'administration a décidé de relancer la mine Kiena, cette relance devant commencer immédiatement après la publication de l'étude. La Société a reçu une concession minière pour lancer les activités minières dans la zone Martin. La mise en branle accélérée de la mine Kiena s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2021 et a permis de produire 22 440 onces d'or au cours de l'année.

2022 : Un total de 28 848 onces ont été produites. La mine a atteint la production commerciale le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

2023 : Un total de 35 536 onces ont été produites à partir de la zone S50, de la zone Martin et de la lentille Kiena Deep A. L'augmentation de la production est devenue une priorité pour assurer la transition vers l'exploitation complète de Kiena Deep au milieu de 2024.

2024 : L'exploitation minière de Kiena Deep a progressé pour inclure les lentilles A1 et A2, avec la fin de l'exploitation minière de la zone Martin à la fin du T1. Un total de 77 472 onces ont été produites en 2024.

### **Cadre géologique, minéralisation et types de gisements**

La mine Kiena se trouve dans la sous-province de l'Abitibi du craton supérieur de l'Archéen, dans l'est du Canada. Plus précisément, il est situé dans le district minier de Val-d'Or, dans le nord-ouest du Québec. La mine Kiena chevauche la région qui délimite la partie sud de la sous-province de l'Abitibi et la partie nord de la sous-province du Pontiac. La ceinture de roches vertes du sud de l'Abitibi, dans la région du complexe minier Kiena, est constituée d'assemblages volcano-plutoniques de 2714 à 2700 Ma, comprenant les groupes de Malartic et de Louvicourt, pénétrés par des roches plutoniques calco-alkalines. Le groupe de Malartic comprend principalement des coulées et des filons-couches de basalte komatiitique et tholéitique, avec des roches sédimentaires mineures, qui sont interprétées comme un plancher océanique dans un environnement d'extension lié à des panaches mantéliques, tandis que le groupe de Louvicourt est principalement composé de roches volcaniques mafiques à felsiques qui se sont formées dans un contexte d'arc lié à la subduction. Du sud au nord, le complexe minier Kiena repose sur les lithologies du Groupe de Pontiac (PO), du Groupe de Piché (PG), du Groupe de Cadillac (CG) et des formations appartenant au Groupe de Louvicourt et au Groupe de Malartic.

La minéralisation aurifère observée à la mine Kiena peut être associée à un gisement de type filonien accueillant des roches vertes de l'Archéen. La région abrite plusieurs grandes failles directionnelles et/ou

zones de cisaillement qui sont orientées de l'ouest vers l'ouest-nord-ouest et qui présentent un très fort pendage vers le nord. Il s'agit, du sud au nord, de la zone tectonique Cadillac (ZTC), de la faille Parfouru (FP), de la faille Marbenite (FM), de la faille Norbenite (FN), de la faille Callahan (FC), de la zone de cisaillement K (ZCK) et de la faille Rivière Héva (FRH). Ces structures importantes comprennent des filons ou des massifs intrusifs de monzanite ou de tonalite d'âges très variés (périodes antérieures, contemporaines et post-tectoniques) qui sont associés au plan spatial à plusieurs mines d'or (Norlartic, Marban, Kiena, Sullivan, Goldex, Siscoe, Joubi, Sigma et Lamaque). La diversité des styles et des périodes de minéralisation aurifère associée à ces grandes zones de failles directionnelles et/ou zones de cisaillement illustre l'existence de plusieurs épisodes de minéralisation distincts qui se sont succédé au fil du temps.

Au total, sept zones ont été exploitées à Kiena. Cinq d'entre elles sont alignées dans un corridor N-S (du sud au nord) : South, S50, VC, Kiena Deep A, North et 388. Ces zones sont situées dans un secteur où les failles de Marbenite et de Norbenite changent de direction. Au niveau régional, ces failles sont orientées à N290° mais changent de direction à N320° à proximité de ces cinq zones. La sixième zone, Martin, se trouve à environ 1,2 km à l'est du puits de Kiena.

La zone South est située dans la faille de Marbenite, à environ cent mètres au sud de la zone S50. Les lentilles de brèches minéralisées et les veines de quartz-carbonate sont parallèles aux unités de dykes de basalte, de komatiite et de diorite. L'altération en pyrite jusqu'à 5 % vol. définit un halo d'altération autour de la minéralisation, comme cela a été observé dans la zone S50. La zone South est généralement fortement fracturée par la zone de faille. Wesdome a tenté d'exploiter cette zone en 2012 et 2013, mais après avoir produit 37 076 tonnes à une teneur moyenne de 1,74 g/t Au, la production a été abandonnée en raison de problèmes de dilution.

La minéralisation aurifère de la zone S50, de l'extension S50 (Deep) et de la zone Deep B (l'essentiel de la minéralisation de la mine Kiena) se trouve dans la formation Jacola et à proximité de la faille Marbenite. La minéralisation se produit le long des contacts de basalte et de schiste cisailé avec des dykes intermédiaires à felsiques recoupés localement et consiste en de multiples générations de stockworks, de brèches et de veines de carbonate-albite-pyrite. La minéralisation de la zone S50 peut être subdivisée en trois styles : les filons de stockwork, la brèche 1 et la brèche 2. Les filons de stockwork sont constitués de carbonate-quartz-pyrite-pyrrhotite ± albite ± or et présentent un halo d'altération d'albite et de pyrite ± pyrrhotite disséminées. La brèche 1 est plus jeune que les filons de stockwork et se compose de filons de carbonate-pyrite-or. La brèche 2 recouvre localement la brèche 1 et se compose de veines d'albite-pyrite-chalcopryrite-schééelite ± or. Les styles de minéralisation des brèches 1 et 2 sont plus fréquents dans les niveaux supérieurs de la mine Kiena et, à mesure que l'on s'enfonce en profondeur, les filons de stockwork deviennent le style de minéralisation dominant. Le sulfure dominant présent dans la minéralisation est également zoné. La pyrite est plus dominante dans les niveaux supérieurs et la pyrrhotite est plus dominante dans les niveaux inférieurs. La minéralisation se trouve dans des dykes intermédiaires altérés par l'albite et, localement, dans du basalte cisailé. Les dykes de porphyre felsique sont plus jeunes que les dykes d'albite, considérés comme une syn-minéralisation. Localement, les dykes d'albite sont minéralisés par un stockwork de carbonate-quartz-pyrite ± pyrrhotite ± or.

La zone Kiena Deep A est située à proximité du corridor de déformation de la faille Norbenite. Contrairement à ce qu'on croyait auparavant, la zone Kiena Deep A n'est pas le prolongement de la zone S50. Les structures, le type de minéralisation, les roches hôtes et les teneurs sont complètement différents. Le plan de la faille Norbenite à cette profondeur (1 350 m sous la surface) est orienté NNO et présente un pendage plus faible (55°) vers l'est par rapport à la direction ONO près de la surface et au pendage de 70°. La zone Kiena Deep A est divisée en trois lentilles principales : ZA, ZA1 et ZA2. Une quatrième lentille plus petite (H1ZA) est située dans l'éponte supérieure de la ZA, au contact entre les unités de basalte et de brèche d'écoulement. Les lentilles se trouvent le long d'un pli isoclinal associé à la faille de Norbenite et à une faille subsidiaire. Toutes les lentilles de la zone Kiena Deep A sont altérées de façon variable en chlorite, albite, carbonate et amphibole. La teneur en pyrite est inférieure à 2 % avec des traces de pyrrhotite et de chalcopryrite. La minéralisation aurifère se trouve dans des veines laminées et plissées (veines de cisaillement) situées dans des roches ultramafiques cisillées. Le plissement est observé dans les zones de cisaillement. Les veines sont composées de quartz vitreux à laiteux à gris avec des carbonates et de l'or visible. Il y a plus d'une génération de veines aurifères. Les sulfures vont de traces à 1 % localement (pyrite, pyrrhotite, chalcopryrite, sphalérite et galène). Les lentilles principales ZA, ZA1 et ZA2

sont coplanaires à l'intérieur d'un schiste au SO, se conforment à la charnière du pli dans la partie centrale et sont subverticales par rapport à la faille de Norbenite. Le plan axial du pli isoclinal ondule et plonge brusquement vers l'ESE (Figure 7-11). La lentille ZA est située au contact du domaine basaltique et du schiste chlorite-carbonate. On observe généralement un dyke de porphyre feldspathique dans l'éponte supérieure de la ZA, qui sert de guide pour l'interprétation. Ce dyke semble avoir subi la même déformation que le schiste hôte. La ZA a une empreinte horizontale de 150 m et une extension verticale de 460 m avec des épaisseurs allant de 3 m à 10 m.

La zone VC suit le côté sud de la faille de Norbenite et a été exploitée entre 2006 et 2013. Elle se compose de quatre lentilles de veines de carbonate-quartz-pyrite aurifères plongeant abruptement dans une roche murale de basalte albitisé. La minéralisation de la zone VC est similaire à celle de la zone S50. Les zones VC1 et VC6 sont à peu près parallèles à la zone VC et se situent sous cette dernière. La minéralisation de la zone VC1 est associée à de la pyrite dans des dykes de diorite au sein de schistes à talc. De fines veines de quartz-chlorite-pyrite contiennent de l'or dans les dykes. La zone VC6 se trouve à environ 150 mètres au sud-est des lentilles VC1. La minéralisation aurifère de la zone VC6 se trouve dans des dykes de basalte cisailé et de diorite mineure, dans des veinules de quartz-carbonate. L'altération autour de la minéralisation consiste en carbonate, chlorite, avec un peu d'albite, de silice et d'amphibole. La minéralisation VC6 contient notamment <3% de pyrite ± pyrrhotite. La zone VC a été exploitée par Wesdome entre 2006 et 2013. Un total de 841 625 tonnes de matériel d'une teneur moyenne de 4,16 g/t Au a été extrait de cette zone.

La zone North se trouve à 900 m au nord de la zone S50 et à 200 m au nord de la faille Norbenite. Elle consiste en deux lentilles parallèles en forme de tubes aplatis, mesurant chacune 10 m par 60 m à 90 m en vue en plan et plongeant à 70° vers le nord, qui peuvent être tracées sur une longueur d'au moins 520 m. De 2007 à 2013, Wesdome a extrait 458 860 tonnes de matériaux de la zone North avec une teneur moyenne de 2,44 g/t Au. Le principal contrôle structural de la minéralisation aurifère est une intrusion de diorite riche en sodium dans une roche hôte de basalte. La minéralisation se présente sous la forme d'un remplissage matriciel de quartz-carbonate-sulfure dans la diorite bréchique et altérée par l'albite, et sous la forme de veines et de veinules de quartz-carbonate-pyrite dans la roche encaissante de basalte. Ces veines et veinules sont principalement développées dans une orientation à fort pendage qui suggère un système de veines rubanées ou stratifiées. Il y a des veinules subsidiaires à des orientations obliques et sous-aléatoires, qui peuvent être décrites comme un pseudo-stockwork. Des enveloppes albitisées bien développées avec de la pyrite disséminée englobent les veines de quartz-carbonate, et il est commun d'observer de 5 à 10 % de pyrite disséminée là où des veines intenses et étroitement espacées sont développées. La zone North est recoupée par des dykes de granodiorite et de porphyre feldspathique non minéralisés.

La zone 388 a été définie comme un petit gîte parallèle à la zone North, à une distance de 300 m au nord. Elle a été exploitée par Wesdome de 2007 à 2013. Au total, 146 268 tonnes de matériel ont été extraites de la zone à une teneur moyenne de 3,01 g/t Au. La zone 388 a une extension verticale de 100 m. La minéralisation aurifère est associée principalement à une seule veine de quartz majeure de 2 m d'épaisseur qui s'est développée dans un basalte albitisé le long d'un dyke de diorite. La veine est plutôt irrégulière et serpente structurellement dans une zone irrégulière de basalte altéré de 3 à 6 m de largeur. De petites veinules éparses de quartz-carbonate avec un peu de pyrite sont présentes dans la roche encaissante.

La zone Martin se trouve à 300 m au nord-est de la faille de Norbenite et à environ 900 m à l'est de la zone S50. La zone est orientée à environ N340°. Cette zone est encaissée dans des basaltes silicifiés, bréchifiés, pyritisés et albitisés. Le basalte est recoupé par de nombreux filons de quartz et dykes de granodiorite. La zone est observée à proximité d'une komatiite (schiste à talc-chlorite) et de basaltes bréchiques faillés/cisaillés majeurs liés à la zone de cisaillement Martin. Ce cisaillement est orienté au nord-ouest et plonge fortement vers le sud-ouest. La minéralisation aurifère est présente sous forme de veines de quartz-carbonate±albite avec pyrite-chalcopryrite±or natif.

## **Exploration**

La mine Kiena est située au milieu d'un camp minier prolifique. Il comprend un certain nombre de grandes failles et zones de cisaillement importantes, plusieurs types de minéralisation aurifère et des secteurs moins explorés qui renferment des lithologies réputées héberger des gisements aurifères ailleurs dans le projet.

La majeure partie des récents travaux d'exploration du projet ont été réalisés dans les environs des galeries souterraines de la mine Kiena. En 2015, une étude a établi qu'il y avait d'excellentes possibilités de nouvelles découvertes et d'autres ressources minérales et il subsiste plusieurs secteurs inexplorés.

En juin 2016, Wesdome a tenté d'explorer en profondeur la zone représentant aujourd'hui la zone Kiena Deep A. Par le passé, certains sondages ont recoupé la minéralisation de l'actuelle zone Kiena Deep A. Le premier sondage qui a recoupé la zone Kiena Deep A est le 4320, foré au niveau 91 en décembre 2007. Ce sondage a recoupé une veine de quartz contenant environ 10 taches d'or visible dans un schiste à talc-chlorite. Une valeur de 28,23 g/t Au sur 1 m a été obtenue. En janvier 2010, deux autres sondages (4928 et 4929) ont été forés dans la zone Kiena Deep A à partir du niveau 91. Le sondage 4928 a recoupé une teneur moyenne de 12,31 g/t Au (8,42 g/t Au coupé) sur 12,8 m et le sondage 4929 a recoupé une teneur moyenne de 25,42 g/t Au (14,73 g/t Au coupé) sur 10,5 m. En 2012, quatre autres sondages ont été forés à partir du même niveau avec les meilleurs résultats suivants : le sondage 5965B avec 66,77 g/t Au (11,04 g/t Au coupé) sur 3 m, le sondage 5966 avec 51,86 g/t Au (21,49 g/t Au coupé) sur 7,5 m, le sondage 5967 avec 10,17 g/t Au (8,20 g/t Au coupé) sur 5,4 m, et le sondage 5974 avec 42,49 g/t Au (8,80 g/t Au coupé) sur 14,9 m. Les six sondages suivants ont également recoupé la zone Kiena Deep A et coupé des veines et veinules de quartz aurifères encaissées dans un schiste à talc-chlorite, comme dans le sondage 4320.

En août 2016, la Société a annoncé les premiers résultats de trois sondages du programme de forage souterrain de l'été. Le sondage 6124 a recoupé une teneur moyenne de 46,76 g/t Au (16,05 g/t Au coupé) sur 35,2 m et le sondage 6125 a recoupé une teneur moyenne de 141,15 g/t Au (26,42 g/t Au coupé) sur 23,4 m. Ces sondages ont confirmé la présence de la zone Kiena Deep A.

En août 2017, Wesdome a développé une rampe d'exploration pour fournir des plateformes de forage souterraines supplémentaires. La rampe d'exploration a permis de forer des sondages plus courts avec de meilleurs angles et d'accélérer l'accès à la zone Kiena Deep A. Le développement de la rampe a commencé au niveau 100. CMAC-THYSSEN Mining Group Inc. a été chargé d'effectuer le développement souterrain. La première baie de forage a été achevée en octobre 2017 et le forage au diamant a commencé dans la zone Kiena Deep A. D'août 2017 à novembre 2018, un développement total de 2,2 kilomètres linéaires a permis d'effectuer le forage au diamant à partir d'une direction plus optimale (c.-à-d. vers le nord-ouest) pour recouper la zone en forte plongée au sud-est et fournir des plateformes de forage qui ont permis le forage de définition dans le secteur central de la zone Kiena Deep A. Les plateformes de forage améliorées ont également facilité le forage de plusieurs trous d'exploration d'extension.

En février 2018, Prospectair Geosurveys Inc. a effectué un levé magnétique hélicopté à haute résolution (Mag) sur la propriété. Les fortes caractéristiques magnétiques linéaires affectant la majeure partie du bloc levé sont caractéristiques de séquences alternées de volcanites mafiques et de volcanites intermédiaires à felsiques, localement ponctuées par de petits stocks intrusifs ou dykes. Deux grandes zones présentent des creux magnétiques. La première se trouve au centre du lac de Montigny et correspond à une grande intrusion intermédiaire à felsique déformée; la seconde couvre la majorité de la partie sud-ouest du bloc et est caractéristique des roches sédimentaires.

En 2019, le développement s'est poursuivi avec une nouvelle rampe d'exploration au niveau 79. Totalisant 575,5 m de développement, la rampe du niveau 79 a été achevée au début de 2020. Elle offre des plateformes de forage optimales pour tester l'éventuelle extension en plongée ascendante de la zone Kiena Deep A et les extensions des zones VC entre le niveau 670 m et le niveau 1 070 m.

L'excavation d'une rampe d'exploration à partir de la surface pour accéder à la zone Presqu'île proche de la surface a commencé en 2024. Cette rampe peut également être intégrée au réseau de rampes souterraines existant de Kiena, ce qui permettrait à l'exploitation actuelle d'accéder à la surface et faciliterait la ventilation. Cela pourrait représenter une étape importante dans le cheminement de la Société vers l'exploitation du plein potentiel de Kiena, car il s'agirait d'un deuxième accès pour le transport des matériaux et du personnel, ce qui libérerait du temps pour le levage supplémentaire du minerai par le puits. D'autres gains, tels que la réduction des coûts de ventilation et les économies résultant d'une plus grande flexibilité opérationnelle, sont également attendus. La zone Presqu'île n'est qu'une des nombreuses zones ayant le potentiel d'offrir une source supplémentaire d'alimentation à l'usine près de la surface ou dans la partie supérieure de la mine pour l'usine Kiena, qui est sous-utilisée. En 2024, un total de 300 mètres de développement souterrain a également été réalisé au niveau 109 pour une nouvelle galerie d'exploration et deux nouvelles plateformes

de forage. Cette galerie fournit des plateformes de forage optimales pour tester l'éventuelle extension en plongée de la zone VC en dessous de 1090 m de profondeur verticale.

## **Forages**

Entre 2007 et 2015, Wesdome a réalisé de nombreux programmes de forage de la mine Kiena. Trois cent soixante et un (361) trous de forage au diamant ont été réalisés en surface sur une distance totale de 138 322 m dans les groupes Pontiac et Piché, ainsi que dans les formations Héva, Val-d'Or, Jacola et Dubuisson. À plusieurs occasions, des zones de grandes failles et leurs zones de failles ou de cisaillement secondaires ont été observées dans ces trous, tout comme des zones minéralisées composées d'au moins trois types de filons. Les résultats de ces programmes de forage ont aidé à produire de nouvelles estimations de ressources, en particulier dans les zones Dubuisson, Dubuisson Nord et Presqu'île.

Entre 2016 et 2020, un total de 207 361 mètres de forage au diamant souterrain a été réalisé par Wesdome. La zone Kiena Deep A était la cible principale pendant cette période, mais les zones S50, South et VC ont également été testées. En 2020, le forage souterrain s'est concentré sur le forage de définition de la zone A, qui a réussi à faire passer une grande partie des ressources présumées dans la catégorie indiquée. Depuis, le forage s'est recentré sur le forage d'expansion, non seulement dans la zone A et la zone VC, mais aussi sur d'autres cibles potentielles dans le secteur de la mine. En 2020, un total de 6 163 mètres de forage en surface a été réalisé. La zone Presqu'île et le secteur de l'ancienne mine Shawkey ont été ciblés au cours de ce programme de forage.

En 2021, le programme de forage souterrain a totalisé 48 118 mètres. Les zones Kiena Deep A, S50, K109 et VC ont été explorées. Une nouvelle zone à haute teneur a été découverte dans l'éponte inférieure de la zone Kiena Deep A et a été nommée zone Footwall. Au cours de cette année, Wesdome a également commencé l'exploration du niveau 33 en ciblant le secteur des zones Wisik et Northeast. Au total, 33 374 mètres de forage en surface ont été effectués dans les zones Presqu'île et Shawkey, mais aussi dans le lac de Montigny à l'aide de deux barges. Le forage sur barge a permis de vérifier la continuité de certaines anomalies aurifères dans la formation de Jacola, qui abrite la mine Kiena et qui a mené à la découverte de la zone Bourgo.

En 2022, un total de 48 866 mètres a été foré dans les zones Kiena Deep A, Footwall, S50, South, K109 et VC. Au niveau 33, les zones Wisik, Martin, Wish et 1778 ont été ciblées par le forage. Les forages d'exploration souterrains ont confirmé la présence de South Limb en profondeur associée à la zone Kiena Deep A (voir le communiqué de presse du 1er juin 2022), suggérant un potentiel d'accroître la longueur de la zone A à haute teneur. Plus tard en 2022, le forage a recoupé deux nouvelles zones dans le basalte de l'éponte supérieure de qualité relativement élevée qui a recoupé 2 850 g/t Au sur 1,5 mètre (voir le communiqué de presse du 16 novembre 2022). Au total, 26 814 mètres de forage en surface ont été réalisés sur les zones Presqu'île, Shawkey, Bourgo, Thompson/Tarmac, Northeast et Dubuisson.

En 2023, un total de 48 866 mètres a été foré dans les zones Kiena Deep A, Footwall et Sneak. Au niveau 33, les zones Wish et 1778 ont été explorées par forage. Au cours de cette année, les zones de basalte de l'éponte supérieure ont été découvertes en profondeur. Au total, 26 814 mètres de forage en surface ont été réalisés dans les zones Presqu'île, Shawkey, Bourgo, Thompson/Tarmac, Northeast et Dubuisson. Les forages dans les zones de Presqu'île ont confirmé l'existence de plusieurs zones étroites et subparallèles qui plongent abruptement vers l'est et qui sont situées à proximité d'un contact cisailé entre les roches mafiques et ultramafiques. Les zones sont généralement encaissées dans un basalte porphyrique. La minéralisation correspond à plusieurs veines de quartz-carbonate-chlorite (< 40 cm) minéralisées en pyrite, chalcopryrite, sphalérite, galène et or natif ±visible. Les récents forages de surface dans la zone Presqu'île ont confirmé non seulement la continuité de la minéralisation aurifère et la validité du modèle géologique, mais aussi le potentiel d'extension en plongée vers l'est. Les faits saillants des récents forages intercalaires comprennent 32,5 g/t sur une longueur de carotte de 3,0 m. Ces forages ont été utilisés pour convertir les ressources en réserves à la fin de l'année.

En 2024, un total de 52 552 mètres a été foré dans les zones Kiena Deep A, Footwall et VC. Les zones 33, Wish et 1778 ont été ciblées par le forage. Le forage dans la zone Footwall a donné des résultats prometteurs, soutenant la conversion des ressources dans la catégorie indiquée à des teneurs plus élevées que prévu. Ces résultats renforcent non seulement notre compréhension de la géométrie, mais aussi le

potentiel d'expansion de cette zone à haute teneur. Compte tenu de la proximité et de la continuité de cette minéralisation, la zone Footwall pourrait être intégrée plus tôt dans le plan de durée de vie de la mine. Au total, 29 394 mètres de forage en surface ont été effectués sur les zones Presqu'île, Northwest, S196, Duchesne, Northeast et Dubuisson. De plus, les résultats des zones Presqu'île et Dubuisson sont également très encourageants et le succès du programme intercalaire de Dubuisson devrait permettre d'appuyer une première estimation des réserves à la fin de l'année.

### **Échantillonnage, analyse et vérification des données**

Les carottes de forage sont mises dans des caisses, qui sont ensuite scellées hermétiquement puis transportées par les foreurs à la station souterraine, puis amenées à la surface par la cage de service à la fin de chaque quart de travail. Un technicien de Wesdome prend alors la relève de la manutention des carottes et les amène à la remise de carottes. Après sa diagraphie et son échantillonnage, chaque sac d'échantillons est déposé dans un sac à riz, dans lequel est insérée la liste des échantillons. Les échantillons d'AQ/CQ sont préparés et ensachés à l'avance par le personnel de Wesdome puis répartis par lots dans la remise de carottes, conformément aux instructions du géologue. Depuis le 7 décembre 2018, les lots d'échantillons sont envoyés quotidiennement au laboratoire d'ALS Global situé à Val-d'Or, au Québec. Chaque lot et chaque envoi peuvent contenir des quantités variables d'échantillons.

### **Échantillons d'analyses**

Pour créer des échantillons représentatifs et homogènes, le protocole d'échantillonnage respecte les zones de contact lithologique, c'est-à-dire qu'aucun échantillon n'a été prélevé au-delà d'une zone lithologique principale, d'une limite de zone altérée ou d'une limite de minéralisation. Les intervalles d'échantillonnage sont établis par le géologue au cours du travail de diagraphie, l'information résultante étant inscrite sur les caisses de carottes ou directement sur les carottes, à l'aide d'un crayon de menuisier de couleur, une ligne indicatrice étant tracée à angle droit par rapport à l'axe longitudinal de la carotte. Généralement, une longueur d'échantillon fait entre 0,5 m et 1,50 m, la longueur de prédilection étant de 1,0 m pour les zones minéralisées. La carotte d'échantillonnage recueillie est jugée représentative. Deux échantillons prélevés à hauteur d'épaule, chacun d'entre eux ayant une longueur qui varie entre 1,0 et 1,5 m, sont recueillis sur la carotte non minéralisée au-dessus et sous les intervalles minéralisés.

Les échantillons sont numérotés dans l'ordre dans un livret d'échantillons qui contient plusieurs séries déjà numérotées de 50 étiquettes d'échantillon en triplicata à l'épreuve de l'eau (trois étiquettes par feuille). La première étiquette est conservée dans le livret d'étiquettes et sert à documenter les paramètres des échantillons. La deuxième étiquette sert à indiquer l'emplacement de l'échantillon dans la caisse de carottes. Il s'agit là d'une référence qui demeurera en permanence dans la caisse de carottes en bois. La troisième et dernière étiquette est insérée dans le sac d'échantillons. Les deux dernières étiquettes sont détachées de chaque feuille d'échantillons et placées sous la carotte concernée, au début de chaque échantillon recueilli par le ou la géologue.

La série d'échantillons comprend des échantillons témoins, des échantillons en double et des matériaux de référence certifiés (MRC) insérés dans le flot d'échantillons, au moyen d'une numérotation dans l'ordre subséquent des échantillons de carottes. Un échantillon de MRC qui se compose de matériau dont le contenu en métal est connu et reconnu et vérifié à l'échelle internationale est inséré dans la série d'échantillons par le membre du personnel d'échantillonnage du minerai dûment formé. Un échantillon « témoin » désigne un matériau exempt à toutes fins utiles de tout métal. Les échantillons témoins et les MRC sont conservés dans un endroit sûr de la remise à carottes. Sur les sacs d'échantillons, les étiquettes d'échantillon ou la documentation d'expédition à l'intention du laboratoire d'analyse, aucune indication écrite n'est jamais communiquée quant à l'emplacement d'un échantillon de référence ou d'un sac d'échantillons.

Après la diagraphie et l'étiquetage, les carottes de chaque intervalle sont coupées en deux au moyen d'une scie radiale de roche classique de table. La personne préposée à la coupe de carottes est bien formée aux méthodes de coupe de carottes et se charge de scier les carottes dans la remise de carottes de Wesdome. Le géologue responsable de la diagraphie aura déjà marqué nettement toutes les carottes destinées à la coupe et à l'échantillonnage. Chaque carotte est coupée en deux dans le sens de la longueur à l'aide d'une scie à diamant. Une moitié de carotte (soit toujours la même moitié de la carotte sciée en deux) est déposée

dans le sac d'échantillons de plastique, tandis que l'autre moitié est conservée et placée pour référence ultérieure dans la caisse de carottes.

Les étiquettes d'échantillon appariées sont ensuite déchirées, une étiquette étant agrafée dans la caisse de carottes au début d'intervalle des échantillons, la deuxième étiquette étant déposée dans le sac d'échantillons et accompagnant chaque échantillon de carotte. Au moment de la coupe des carottes, l'opérateur de la scie recherche des indices d'or visible à l'intérieur des filons et informe le géologue si une minéralisation positive est observée. Le numéro d'étiquette est également écrit à l'extérieur du sac d'échantillons à l'aide d'un marqueur permanent. Le sac est ensuite refermé au moyen d'une attache à glissière, puis entreposé dans l'ordre séquentiel avant la préparation de l'envoi des échantillons. Les sacs d'échantillons sont déposés dans de grands sacs à riz scellés par une attache à glissière, qui ne peut être coupée ou défaite qu'au laboratoire d'analyse. La plage de numérotation des échantillons que contient chaque sac est inscrite sur l'extérieur du sac à riz. Les sacs à riz scellés sont entreposés dans la remise à carottes de Val-d'Or, jusqu'à leur transport au laboratoire. En ce qui concerne la campagne de forages de 2019-2020, un membre du personnel de Wesdome a transporté les échantillons aux laboratoires d'ALS Global situés à Val-d'Or, où les échantillons ont subi un travail de préparation et un traitement.

De nouvelles analyses de densité ont été réalisées sur 39 échantillons. La densité a été mesurée par la méthode de déplacement dans l'eau au laboratoire d'ALS, soit la méthode normative OA-GRA08 ALS (voir la description de la méthode ci-après).

### **Méthodes de préparation, de traitement et d'analyse**

#### **Accréditation et certification de laboratoire**

ALS dispose d'une accréditation en vertu de la norme ISO/IEC 17025:2005, par l'entremise de la CALA (Canadian Association for Laboratory Accreditation Inc). ALS est un laboratoire commercial indépendant.

#### **Protocole d'analyse des échantillons d'ALS**

Aux laboratoires d'ALS, les échantillons sont triés, on leur attribue des codes-barres, et ils sont enregistrés dans le programme ALS Webtrieve. Les échantillons endommagés sont documentés et le personnel de Wesdome en est informé. Les échantillons sont asséchés pour obtenir un poids constant puis pesés (protocole WEI-21). Les échantillons sont ensuite broyés pour produire une granulométrie de P70 2 000 µm (protocole CRU-31). Un éclat est recueilli à l'aide d'un diviseur à riffles (protocole SPL-21) et un éclat de rejet en double est préparé à partir de cet échantillon initial (protocole SPL-21d). Un éclat de pulvérisation de 250 g est ensuite préparé à partir de l'éclat d'échantillon d'origine et de l'éclat d'échantillon en double (protocoles PUL-31; PUL-31d), avec l'objectif de produire une granulométrie de P85 75 µm. Un échantillon de pulpe en double est également préparé à partir de l'échantillon d'origine (protocole SPL-34). Si une analyse au tamis métallique est réalisée (protocole Au-SCR21), un essai de pulvérisation d'un échantillon de 1 000 g pour obtenir une granulométrie de P95 106 µm est réalisé (PUL-35a).

Les échantillons subissent ensuite une analyse par essai pyrognostique avec spectroscopie d'absorption atomique (SAA), réalisée sur des échantillons de pulpe de 30 g (protocole Au-AA23). La limite minimale de teneur détectée est de 0,005 g/t. Si un résultat d'analyse dépasse la valeur de 3 g/t, l'échantillon concerné fait l'objet d'un nouveau test par finition gravimétrique (protocole Au-GRAV21) sur un échantillon de pulpe de 30 g. Si les résultats d'analyse dépassent une valeur de 10 g/t, un test de finition gravimétrique est réalisé et la méthode au tamis métallique (protocole Au-SCR21) est également employée. Dans ce cas précis, un échantillon de 1 000 g est pulvérisé et passé dans un tamis à maille de 100 µm. L'analyse des échantillons en double a lieu à l'aide de tamis sous-dimensionnés et la fraction surdimensionnée au complet subit un test d'analyse. Les résultats sont communiqués par un serveur protégé et téléchargé par le géologue responsable du projet, dans un fichier de format Excel, et le certificat officiel (scellé et signé) est de format PDF. Au titre du programme de contrôle interne de la qualité d'ALS, le personnel d'ALS insère quatre échantillons d'AQ/CQ dans chaque lot de 24 échantillons (soit un échantillon témoin, deux échantillons types et un échantillon de pulpe). Un échantillon témoin et un matériau de référence certifié par méthode employée sont utilisés et documentés pour chaque essai au four aux fins de suivi du

protocole d'essai pyrognostique. Un échantillon broyé en double est prélevé au hasard et fait l'objet d'une analyse dans chaque lot, dans le but de surveiller le degré de précision de l'analyse.

### **Expédition et sécurité des échantillons**

La marche à suivre suivante intervient pour garantir la gestion sécuritaire et protégée des matériaux et des données d'échantillons de carottes à la mine Kiena :

- tous les échantillons de carottes destinés au travail de préparation et d'analyse en laboratoire sont conservés dans des sacs à riz scellés à l'aide d'attaches à glissière et recueillis directement par le personnel de laboratoire à la remise à carottes, sous la supervision d'un membre de l'équipe de la mine Kiena;
- le personnel de laboratoire est avisé que les échantillons sont envoyés et il est avisé de communiquer avec les géologues de Kiena, dès que les échantillons arrivent au laboratoire de préparation;
- l'envoi d'échantillons comprend une fiche de présentation des échantillons, assortie d'une liste d'envoi des échantillons, où figurent le numéro d'étiquette de sécurité, le numéro de sac à riz contenant les carottes, ainsi que le nombre d'échantillons que contient chaque sac à riz;
- la fiche de présentation des échantillons et la liste d'envoi d'échantillons sont communiquées par voie électronique aux laboratoires concernés, dès que le lot d'échantillons quitte la remise à carottes;
- les échantillons sont envoyés au laboratoire d'ALS, à l'adresse suivante : 1324, rue Turcotte, Val-D'Or (Québec) J9P 3X6;
- les résultats sont téléchargés par Bruno Turcotte, géologue principal de projet chez Wesdome, par serveur protégé dans des fichiers de format Excel;
- les données d'AQ/CQ font l'objet d'une évaluation avant que les données d'échantillon connexes ne soient importées dans la base de données principale;
- les caisses de carottes sont entreposées sur des étagères protégées par un toit, dans la zone extérieure de conservation des carottes, dont l'accès est protégé par une clôture de sécurité. L'emplacement exact de chaque trou de forage d'où proviennent les carottes dans la carothèque extérieure est consigné sur une feuille de calcul Excel pour fins de référence ultérieure;
- les échantillons de pulpe et les échantillons rejetés sont conservés à la mine Kiena.

### **Assurance et contrôle de la qualité (AQ/CQ)**

En vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »), les sociétés minières sont tenues de divulguer le résultat de leurs activités au Canada pour respecter les lignes directrices de l'ICM en matière de pratiques exemplaires. Ces lignes directrices décrivent les éléments qui doivent figurer dans les comptes rendus, mais ne contiennent aucune indication sur les programmes d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ/CQ). Les programmes d'AQ/CQ se composent de deux volets : l'assurance de la qualité traite de la prévention de problèmes concernant l'emploi de protocoles bien établis, tandis que le contrôle de la qualité vise à déceler les problèmes, à les évaluer et à prendre les mesures correctives pertinentes. Une personne qualifiée (PQ) au sens du Règlement 43-101 met en œuvre et encadre les programmes d'AQ/CQ et en rend compte. Les programmes d'AQ se doivent d'être rigoureux et de viser tous les types et les étapes d'acquisition de données et doivent comprendre les protocoles rédigés sur les éléments suivants : l'emplacement des échantillons; la diagraphie et la manutention des carottes; les méthodes d'échantillonnage; les laboratoires retenus et les analyses réalisées; la gestion de données; et le compte rendu. Les programmes de CQ concernent l'évaluation de la qualité des résultats d'analyse sur les plans de l'exactitude, du degré de précision et des risques de distorsion, le cas échéant.

Les matériaux traditionnellement utilisés au titre des programmes de CQ d'exploration minière comprennent des échantillons types, des échantillons témoins, des échantillons en double, et des analyses de contrôle. La définition de ces matériaux est donnée ci-après :

- Les **échantillons types** désignent des échantillons dont la composition est connue et qui sont insérés dans les lots d'échantillons aux fins d'une vérification indépendante du degré de précision des analyses. Ces échantillons proviennent d'une source commerciale connue et réputée. Les échantillons types sont choisis en fonction de leur affinité avec les paramètres de distribution définis afférents à la minéralisation de la mine Kiena.
- Les **échantillons témoins** se composent de matériaux dont on a déterminé au préalable qu'ils étaient exempts d'éléments ayant un quelconque intérêt économique, et qui servent à surveiller la contamination possible des échantillons au cours des analyses en laboratoire.
- Les **échantillons en double** sont des échantillons soumis pour évaluer le degré d'exactitude de l'analyse (la capacité à reproduire un résultat) et déterminer le caractère homogène de la minéralisation. Des échantillons en double peuvent être soumis à tout stade de préparation des échantillons, dans l'espoir qu'une plus grande exactitude puisse être établie grâce aux échantillons en double dans la suite du travail de préparation.
- Une **analyse de contrôle** permet de sélectionner un lot d'échantillons de pulpe initial qui fera l'objet d'une deuxième analyse en laboratoire, selon la même méthode d'analyse que celle utilisée dans le laboratoire principal. Il s'agit en l'occurrence d'évaluer et de confirmer l'exactitude des analyses réalisées par le laboratoire principal, par rapport aux résultats du deuxième laboratoire.

### **Vérification des données**

L'analyse des résultats des matériaux de référence standard ne laisse transparaître aucune distorsion dans les résultats d'analyse. Le rendement des échantillons témoins a été jugé satisfaisant, ce qui laisse entendre que la contamination de teneurs n'est pas un problème important. Enfin, l'analyse des données sur les échantillons de pulpe en double révèle ce qui suit : il y a une bonne reproduction des données d'analyse, sans que cela s'accompagne d'une distorsion apparente. En ce qui concerne les programmes d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité, aucun problème important n'a été relevé à la mine Kiena. La Société est d'avis que les protocoles de forage, d'échantillonnage et d'analyses sont convenables. La base de données de la mine Kiena est globalement d'une bonne qualité. De l'avis de la PQ, la base de données du projet convient aux besoins d'une estimation des ressources minérales.

### **Traitement du minerai et essais métallurgiques**

L'usine de traitement de la mine Kiena est entrée en service en septembre 1984. Un procédé conventionnel de récupération de l'or est utilisé. Ce procédé introduit du cyanure dans le processus de concassage pour démarrer le processus de lixiviation, suivi d'une lixiviation conventionnelle et du circuit de charbon actif. Les principales étapes du processus comprennent : le concassage, le broyage, la lixiviation par cyanuration, l'adsorption et la désorption de l'or, l'électrolyse, la fusion et la coulée de lingots d'argent aurifère.

En 2018, Wesdome a confié à CTRI le soin de réaliser quinze essais de cyanuration de 48 heures en bouteilles de 4 litres contenant des matières à contenu aurifère. Ces essais de cyanuration ont été réalisés sur des matières minéralisées qui provenaient de la zone Kiena Deep A (quatre composites) et de la zone S50. Wesdome a sélectionné et préparé les échantillons pour cette campagne d'essais. CTRI n'a pas été en mesure de confirmer le caractère représentatif des échantillons à l'égard du gisement. Les essais par cyanuration de 48 heures sur les matières de la zone Kiena Deep A ont produit des taux de récupération compris entre 98,4 % et 99,7 %. Les essais de récupération en 48 heures pour les échantillons de la zone S50 ont produit un taux de 95,7 %, ce qui correspond à la plage de valeurs des données historiques de l'usine Kiena.

## **Estimations des ressources minérales et des réserves minérales**

L'estimation des réserves minérales et des ressources minérales pourrait varier de manière importante compte tenu de facteurs métallurgiques ou environnementaux, de questions relatives aux permis, de considérations juridiques, de questions concernant les titres, la fiscalité, les conditions socioéconomiques, la commercialisation ou la conjoncture politique et de tout autre facteur pertinent.

### **Ressources minérales**

Les ressources minérales ont été estimées à l'intérieur de domaines de ressources en utilisant des limites strictes qui ont été construites dans le logiciel Leapfrog Geo. Les domaines ont été établis principalement à partir des données obtenues par carottage. Les domaines de ressources sont basés sur une épaisseur vraie minimale de 3,0 m à une teneur de coupure nominale de 3,00 g/t Au. Les données d'analyse des carottes ont été évaluées et les échantillons à haute teneur ont été plafonnés par domaine pour limiter leur influence et empêcher la surestimation des teneurs. Le plafonnement des échantillons s'est effectué à des seuils de teneur de plus en plus faibles au cours du deuxième et troisième balayage d'estimation. Cette façon de procéder garantit que seuls les blocs à proximité d'échantillon à teneur élevée peuvent se voir attribuer ce genre de teneurs, tandis que les blocs situés à une plus grande distance se verraient attribuer des valeurs à partir du même échantillon à faible teneur.

Le modèle de blocs a été construit, et les teneurs ont été interpolées à l'aide du logiciel Datamine STUDIO RM. Les teneurs ont été estimées dans un modèle en sous-blocs avec une taille de bloc principal de 3x3x3 m et des sous-blocs d'une taille minimale de 1x1x1 m. Cette approche est bien adaptée au caractère plissé du gisement Kiena. Les teneurs des blocs ont été estimées à l'aide d'un estimateur de krigeage ordinaire et d'une approche en trois passages avec des exigences de moins en moins strictes, une approche courante pour ce type de gisement. Les portées et les directions de recherche sont basées sur des modèles de variogrammes propres au domaine. La classification des ressources minérales est basée sur le nombre d'échantillons et de trous de forage utilisés pour estimer les teneurs des blocs ainsi que sur la distance des blocs, afin d'alimenter les données (tableau 6). Les ressources minérales sont rapportées en utilisant une densité apparente de 2,8, conformément aux ressources minérales précédentes. Les ressources minérales sont rapportées à une teneur de coupure nominale basée sur la zone de 2,42 à 3,14 g/t Au à l'intérieur des formes exploitables dérivées en utilisant l'outil ASD de Deswik qui prend en compte la dilution interne, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie. Les ressources minérales de la mine Kiena à la date d'effet du 31 décembre 2024 sont présentées dans le tableau 5, y compris les changements entre la fin de 2023 et la fin de 2024.

**Tableau 4 : Critères de classification pour Kiena**

| Catégorie | Distance                     | Critères de classification                                                                         |
|-----------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesurées  | 0 – 15 m                     | Au minimum 4 échantillons, 2 échantillons par trou de forage et à moins de 10 m d'un développement |
| Indiquées | 15 – 40 m                    | Au minimum 4 échantillons et 2 échantillons par trou de forage                                     |
| Présumées | Plus de 40 m dans le domaine | Au minimum 4 échantillons et 2 échantillons par trou de forage                                     |

**Tableau 5 : Comparaison des ressources minérales de Kiena à la fin de 2024 vs 2023**

Le tableau ci-dessous présente les ressources minérales d'or de la Société au 31 décembre 2024 ainsi qu'une comparaison de celles-ci avec les ressources minérales d'or de l'exercice précédent.

|                  | Ressources en 2024      |                    |                        | Ressources en 2023      |                    |                        |
|------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|
|                  | Tonnes<br>(en milliers) | Teneur<br>(g/t Au) | Onces<br>(en milliers) | Tonnes<br>(en milliers) | Teneur<br>(g/t Au) | Onces<br>(en milliers) |
| <b>Kiena</b>     |                         |                    |                        |                         |                    |                        |
| Mesurées         | 58                      | 10,2               | 19                     | 52                      | 7,0                | 12                     |
| Indiquées        | 789                     | 5,4                | 138                    | 472                     | 4,6                | 70                     |
| <b>Total M+I</b> | <b>847</b>              | <b>5,8</b>         | <b>158</b>             | <b>525</b>              | <b>4,8</b>         | <b>81</b>              |
| Présumées        | 2 536                   | 5,0                | 411                    | 3 213                   | 5,6                | 579                    |

Notes :

1. Les ressources minérales sont présentées sans les réserves minérales; les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas démontré leur viabilité économique.
2. Les ressources minérales à Kiena se prêtent à une extraction souterraine et comprennent la teneur en minerai et les déchets dans des volumes potentiellement exploitables. Les ressources minérales de Kiena sont déclarées en dessous du pilier de surface de 100 m.
3. Un facteur de densité apparente de 2,8 tonnes métriques par mètre cube (t/m<sup>3</sup>) a été appliqué à Kiena.
4. Les ressources de la mine Kiena sont rapportées en utilisant une teneur de coupure de 3,14 g/t Au pour Kiena Deep, une teneur de coupure de 2,97 g/t Au pour S50, la zone B et K109; à Presqu'île, une teneur de coupure de 2,52 g/t a été appliquée, à Dubuisson, une teneur de coupure de 2,62 g/t a été appliquée; aux zones Martin et Wish, une teneur de coupure de 2,42 g/t a été appliquée; les zones Northwest, South, VC et les zones Wesdome ont été rapportées à une teneur de coupure de 3,2 g/t.
5. Les paramètres économiques pour la démonstration du seuil de teneur des ressources à Kiena comprennent :
  - un prix de l'or de 2 430 \$ (1 800 \$US) l'once et un taux de change \$US/\$CA de 1,35;
  - un coût par tonne de 190 \$/t broyée pour Presqu'île, de 197 \$/t broyée pour Dubuisson et de 240 \$/t broyée pour toutes les autres zones à Kiena
  - un taux de récupération de l'usine de 97 %.
6. Les ressources minérales sont classées et ont été estimées conformément aux normes de définition de l'ICM.
7. L'arrondissement, comme l'exigent les lignes directrices de déclaration, peut entraîner des différences apparentes entre les tonnes, la teneur et la teneur en métal.

### Réserves minérales

Les réserves de la mine Kiena avec une date effective au 31 décembre 2024 sont résumées dans le tableau 6. Les paramètres miniers, les hypothèses de coûts et les méthodologies appliqués à l'estimation sont considérés comme raisonnables et appropriés.

**Tableau 6 : Comparaison des réserves minérales de Kiena à la fin de 2024 vs 2023**

|                       | Réserves en 2024        |                    |                        | Réserves en 2023        |                    |                        |
|-----------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------|
|                       | Tonnes<br>(en milliers) | Teneur<br>(g/t Au) | Onces<br>(en milliers) | Tonnes<br>(en milliers) | Teneur<br>(g/t Au) | Onces<br>(en milliers) |
| <b>Kiena</b>          |                         |                    |                        |                         |                    |                        |
| Prouvées              | 305                     | 11,00              | 107                    | 62                      | 9,57               | 19                     |
| Probables             | 2 076                   | 8,90               | 592                    | 1 995                   | 11,08              | 711                    |
| Stocks et inventaires | 10                      | 5,60               | 2                      | 4                       | 6,94               | 1                      |
| <b>Total</b>          | <b>2 391</b>            | <b>9,10</b>        | <b>701</b>             | <b>2 016</b>            | <b>11,00</b>       | <b>731</b>             |

Notes :

1. Les réserves minérales sont rapportées au-dessus d'une teneur de coupure de 4,53 g/t pour Kiena Deep et de 3,83 g/t pour Presqu'île.
2. Les réserves minérales ont démontré leur viabilité économique en fonction des paramètres suivants :
  - Un prix de l'or de 2 025 \$ (1 500 \$US) l'once pour les réserves, avec un taux de change \$US:\$CA de 1,35.
  - La largeur minimale d'extraction utilisée à Kiena est de 2,1 m.
  - La dilution externe à Kiena varie de 0,25 m à 2,0 m pour les parois des chantiers, en fonction du type de roche hôte.
  - Un facteur de récupération minière de 90 % est appliqué à Kiena.
  - Le coût total par tonne à Kiena est de 241 \$/t.
  - Le taux de récupération à l'usine est de 98,5 %.
  - Un facteur de densité apparente de 2,8 tonnes par mètre cube (t/m<sup>3</sup>) à Kiena.
3. La zone Kiena Deep comprend les lentilles A, A1, A2, H1ZA, BZA1, BZA2 et Sneak.

4. *À Kiena, les chantiers comprenant 50 % ou plus des ressources mesurées ont été classés en tant que réserves prouvées.*
5. *Les réserves minérales sont classées et ont été estimées conformément aux normes de définition de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales (les « normes de définition de l'ICM » adoptées par le conseil de l'ICM le 10 mai 2014).*
6. *Les réserves minérales étaient épuisées pour l'exploitation minière au 31 décembre 2024.*
7. *L'arrondissement, conformément aux lignes directrices de déclaration, peut entraîner des différences apparentes entre les tonnes, la teneur et le contenu en métal.*

## **Exploitation minière**

La principale méthode d'exploitation minière employée à la mine Kiena est l'abattage à longs trous. Les chantiers d'abattage sont conçus en fonction d'une largeur d'extraction minimale de 1,5 m, une distance verticale séparant les niveaux pouvant varier entre 15-18 m dans Kiena Deep et Presqu'île. Les forages dans les chambres font appel à des foreuses ITH à long trou et à perforemarteau, en mesure de percer des trous d'un diamètre compris entre 2,5 et 4,5 po, les trous étant forés dans la zone Kiena Deep. La taille des chambres d'abattage varie d'une zone à l'autre, par exemple une direction minéralisée de 10 à 15 m. Au cours des travaux dans les chambres d'abattage, on fixe des câbles d'ancrage double de 6 m dans les épontes supérieures et inférieures pour aider à réduire la dilution externe. Dans Kiena Deep, la dilution prévue varie d'une lentille à l'autre, avec une dilution moyenne de 30 % dans Kiena Deep. La dilution anticipée fait partie de la teneur et du tonnage nominal des chambres d'abattage. En plus de la dilution, un taux de récupération de 90 % pour Kiena Deep est incorporé dans les paramètres et la planification des chambres d'abattage.

Par le passé, le remblayage des chambres d'abattage se faisait à l'aide de remblais hydrauliques et de stériles. La construction d'une nouvelle usine de remblai en pâte en 2022 permet d'accélérer le cycle d'exploitation des chambres d'abattage et de réduire le dépôt de résidus dans le parc à résidus. En 2021 et au cours du premier semestre de 2022, la principale méthode de remblayage était l'enrochement cimenté en utilisant 7 % de liant.

L'accès à la mine se fait par puits de 930 m de profondeur pourvu de quatre compartiments, qui contiennent des bennes de 6 tonnes, la benne de chargement la plus profonde étant située au niveau de 860 m, qu'alimente un concasseur situé au niveau de 810 m. Le minerai est acheminé au concasseur du niveau de 810 m par une chute qui se prolonge jusqu'au niveau de 520 m. Le minerai provenant de Kiena Deep est transporté par camion au niveau de 670 m, puis déversé dans le système de chutes à minerai existant. En 2022, l'aménagement d'une autre chute à minerai a été conçu au niveau de 750 m dans le but de réduire les temps de transport du minerai.

La mine est desservie par une rampe d'accès unique qui relie les niveaux de 170 m et de 1 330 m à la fin de 2024. Le parc de matériel roulant de production actuel se compose d'un ensemble de véhicules de location et de matériel de Wesdome. Les matières sont extraites à l'aide de chargeuses-transporteuses d'une capacité de 3,5 verges cubes et de 6 verges cubes qui chargent des camions de transport de 30 tonnes. La Société anticipe une transition vers une flotte de camions alimentés par batterie électrique en 2025 au fur et à mesure de l'avancement de la rampe.

La mise en valeur dans la mine Kiena est réalisée au moyen de deux chariots de perforation à flèche pour le percement et d'unités de boulonnage qui procurent un appui au sol. L'excavation d'une rampe a une taille nominale de 5 m (de largeur) x 4,8 m (de hauteur), les accès de niveau ayant une taille de 4,5 m (de largeur) et de 4,5 m (de hauteur). Les chambres d'abattage sont retraitées longitudinalement avec des dimensions de filons-couche de 4,5 mW X 4,5 mH.

La ventilation de la mine est assurée pour l'heure par un système va-et-vient, qui comprend une montrie d'évacuation d'un diamètre de 2,4 m pourvue d'un ventilateur de 600 hp et une montrie d'apport en air frais de 3,8 X 4,6 m munie de deux ventilateurs de 250 hp et de 200 hp offrant un apport d'air de 280 000 pi<sup>3</sup>/min. En 2022, des ventilateurs d'appoint doubles de 250 hp ont été installés sur le niveau 94, afin d'augmenter la circulation de l'air dans Kiena Deep. Un nouveau système de montrie d'évacuation a été mis en place en 2023 jusqu'au niveau 33, où il sera relié à une rampe d'accès à la surface à la fin de 2025. Une nouvelle installation de ventilation de 2 400 hp sera installée pour compléter la ventilation actuelle et répondre aux besoins de l'exploitation minière à une plus grande profondeur.

## **Activités de traitement et de récupération**

Les principales étapes du traitement du minerai comprennent le broyage, la lixiviation au cyanure, l'adsorption de l'or et la désorption par charbon actif, l'extraction électrolytique et la destruction du cyanure.

Le circuit de broyage se compose d'un circuit de broyeur semi-autogène (« SAG »), suivi d'un passage du minerai dans un broyeur à boulets en circuit fermé comprenant deux étapes de cyclone. Le minerai broyé passe ensuite en cuve d'épaississement. Le trop-plein de l'épaississeur alimente trois colonnes à charbon et l'eau qui sort des colonnes sert de solution de broyage. Le tamisat de l'épaississeur est envoyé dans le circuit de lixiviation qui se compose de trois cuves pourvues d'agitateurs. De l'air est injecté à l'aide de deux compresseurs. De la chaux, du cyanure de sodium et du nitrate de plomb sont ajoutés dans le minerai alimenté dans le broyeur SAG et le minerai envoyé dans le circuit de lixiviation. La boue issue du circuit de lixiviation est envoyée dans le circuit de charbon actif, qui se compose de cinq cuves. La durée du trempage dans le circuit de lixiviation et le circuit de charbon actif est d'environ 48 heures.

Les résidus du circuit de charbon actif sont acheminés dans la cuve de destruction du cyanure dans laquelle sont ajoutés du métabisulfite de sodium et du sulfate de cuivre. Les résidus de destruction du cyanure passent dans un épaississeur, puis sont acheminés au parc à résidus du site ou à l'usine de remblai à pâte, où environ 55 % des résidus serviront en moyenne de remblai en pâte pour la durée de vie de la mine. Les besoins en eau du processus seront comblés par de l'eau fraîche en provenance du lac, de l'eau de procédé et de l'eau de mine. L'eau appelée à recirculer à l'interne proviendra du trop-plein des épaississeurs et d'autres quantités d'eau proviendront de l'eau récupérée dans le parc à résidus. Il y aura une recirculation maximale de l'eau. Le charbon chargé qui provient des cuves de charbon actif et des colonnes de charbon est envoyé dans le circuit d'élimination du charbon, qui fait intervenir la désorption et l'extraction électrolytique, opérations qui donnent ensuite lieu à la fonte et au coulage de lingots d'argent aurifère. Ce circuit comprend une cuve d'élution, des cuves de solution stérile et de jus fort et une cellule d'extraction électrolytique. Le circuit de lessivage et de régénération du charbon comprend une cuve de lavage à l'acide et un four vertical de régénération au gaz naturel.

Le taux de récupération d'or pour Kiena Deep est de 98,5 %, et de 97,0 % pour Presqu'île et Dubuisson.

## **Infrastructure, permis, conformité et gestion des résidus**

### **Infrastructure**

La mine Kiena a produit de l'or jusqu'en juin 2013, au moment où elle a été mise en mode de soins et d'entretien jusqu'en 2021, au moment où l'exploitation de la mine Kiena a repris. Wesdome a maintenu sa présence sur place depuis 2013 et des travaux d'aménagement ont eu lieu pour offrir un accès aux plateformes de forage dans les zones minéralisées par l'utilisation de l'infrastructure existante.

Des modifications et des ajouts ont été réalisés en ce qui concerne l'infrastructure en surface, en appui au projet actuel. Une nouvelle usine de remblai en pâte de 1 500 tonnes par jour et un épaississeur ont été construits en 2021 sur l'île pour faciliter le remplissage en temps voulu des vides souterrains conformément au plan de production, ce qui a permis de réduire les besoins en capacité du parc à résidus. Une nouvelle usine de traitement des effluents par osmose inverse a été installée en 2021, capable de traiter 2 400 mètres cubes par jour, et une nouvelle rampe d'exploration a été lancée en avril 2024 pour faire avancer le projet Presqu'île.

Les besoins de la mine en énergie devraient augmenter et atteindre un sommet historique et passer de 7,8 MVA à une consommation maximale de 12,7 MVA en 2025 et au-delà. Cette augmentation est attribuable à la modernisation du système de ventilation, à la nouvelle usine de traitement des effluents et à l'usine de remblai en pâte, ainsi qu'à des modifications importantes de la consommation souterraine. Deux nouveaux transformateurs ont été installés en surface, soit un transformateur de 120 kV pour les besoins de surface et souterrains, et un transformateur de 13 kV pour les besoins souterrains. L'infrastructure actuelle de distribution de l'énergie peut être réutilisée pour alimenter le nouveau système de ventilation et l'usine de remblai en pâte. Pour accommoder les besoins d'énergie de plus de 10 MVA, la mine Kiena a été raccordée à la ligne de transport d'électricité existante de 120 kV qui passe à proximité du parc à résidus.

## Gestion des résidus

Le parc à résidus existant est confiné dans les digues de contour et se compose des cellules nord et sud. Les digues de contour initiales comprennent des berges hétérogènes pourvues d'une large section centrale limoneuse et argileuse à faible perméabilité et d'enveloppes d'enrochement en amont et en aval. Les deux premières étapes de construction des talus de digue ont été réalisées par la méthode de construction en aval. Certaines des monteries aménagées ultérieurement ont été aménagées par la méthode de construction en amont sur les berges des parcs de résidus. L'état du sol sous la surface du parc à résidus se caractérise par la présence d'une couche d'argile limoneuse de schiste gris, qui repose sur une couche de limon et de sable, puis de la moraine. Le dépôt des résidus dans le parc à résidus s'est fait au moyen d'un déversoir de boue.

L'évaluation de la sécurité des digues du parc à résidus actuel a permis d'établir que les digues de contour nécessitaient des travaux de modernisation pour respecter les lignes directrices et les normes actuelles en matière de barrage. Ces travaux de mise à niveau ont commencé en 2021, ont été en grande partie terminés en 2022, et ont compris la construction d'un contrefort de digue en aval dans la mesure du possible, ainsi que des travaux d'amélioration du sol et d'ajout de renforts, ces renforts étant de taille réduite compte tenu de la proximité de la rive du lac. À la lumière de l'examen des options d'amélioration possible des conditions du sol, le procédé de mélange des sols en profondeur a été retenu comme méthode d'amélioration privilégiée des sols.

Eu égard à l'état historique du parc à résidus, des besoins de mise à niveau et des considérations relatives à sa fermeture, le parc à résidus fera l'objet de travaux de monterie pour optimiser le dépôt des résidus dans la cellule nord et permettre la gestion de l'eau dans la cellule sud. Un déversoir d'urgence a été construit à la cellule sud en 2023. Un déversoir interne sera également construit pour permettre un écoulement passif entre les cellules nord et sud.

L'installation d'un circuit de destruction du cyanure dans l'usine a commencé en 2022 et a été mise en œuvre en 2023 pour traiter les résidus miniers avant leur dépôt dans les parcs à résidus.

Pour s'assurer que toutes les eaux de contact sont traitées de manière appropriée et rejetées conformément aux permis et autorisations du site, une usine de traitement de l'eau a été mise en service en 2022. L'usine de traitement de l'eau comprend une usine mobile de traitement de l'eau par osmose inverse située sur la digue 10 à l'est de la cellule sud. Elle permet d'éliminer les métaux lourds et les complexes de cyanure. Les métaux lourds et les complexes de cyanure éliminés sont rejetés dans la cellule sud dans le flux de rejet de l'usine de traitement de l'eau. Bien que cette usine de traitement de l'eau soit opérationnelle et que le rapport technique de la mine Kiena présume que l'usine mobile sera utilisée pendant toute la durée de vie de la mine, une étude technique complète sera menée pour déterminer si une usine de traitement de l'eau permanente est nécessaire ou si l'usine temporaire doit être améliorée pour être utilisée pendant toute la durée de vie de la mine.

Une station de pompage située dans la cellule sud est reliée à la digue 10 par une route d'accès. La station de pompage fournit de l'eau recyclée pour le fonctionnement de l'usine ainsi que de l'eau à l'usine de traitement de l'eau. L'eau traitée est rejetée de l'usine de traitement de l'eau dans le bassin de polissage, qui est ensuite déversée dans l'environnement par l'intermédiaire de la bouche d'évacuation existante.

Les inspections de sécurité des barrages sont effectuées chaque année et les examens de sécurité des barrages ont lieu tous les 5 ans. Le dernier examen de la sécurité des barrages devrait être achevé au début de l'année 2025. Le CIERM de la Société a effectué une révision annuelle du parc à résidus de Kiena depuis 2024, qui comprend la conception de l'installation et les plans d'exploitation. L'examen comprend une visite du site du parc à résidus.

## Permis et conformité

La mine Kiena se trouve dans la municipalité de Val-d'Or, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, au Québec. Sur le plan provincial, la mine Kiena est assujettie à la réglementation prévue par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la *Loi sur les mines du Québec*, laquelle dispose d'autorisations concernant les obligations de surveillance environnementale et de normes minimales d'émissions et de rejet d'effluents. Au

niveau fédéral, la mine Kiena est assujettie à la réglementation de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la *Loi sur les pêches*, notamment en vertu du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamant*.

De nombreuses études environnementales ont été réalisées pour renforcer les pratiques environnementales sur place, en préparation de la relance des activités d'exploitation et la mine dispose à l'heure actuelle de tous les permis requis pour réaliser ses activités d'exploitation, ce qui comprend les certificats de conformité environnementale. Le projet de rampe de Presqu'île a été autorisé avec succès en 2023, avec le début du dynamitage de l'encaissement de surface au début de 2024.

En appui à la relance des activités d'exploitation de la mine Kiena, un plan de fermeture révisé a été présenté en 2020 au ministère des Richesses naturelles et des Forêts (« MRNF », auparavant le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles). Une autre révision du plan de fermeture a eu lieu en 2021, laquelle visait à rendre compte des travaux de renforcement visant le futur parc à résidus. Ce plan de fermeture révisé a été présenté au MRNF et a été approuvé en 2024.

### **Coûts d'immobilisations et frais d'exploitation**

Le rapport intitulé *Prefeasibility Study for the Kiena Mine Project, Val-d'Or, Québec, Canada* et daté 12 avril 2021 fait état d'un accroissement important de la capacité de production actuelle. Selon ce rapport, les principaux résultats du projet sont les suivants :

- l'estimation des ressources minérales du projet (ERM de 2020) comprenant les réserves minérales se chiffrait à 1,791 Mt de ressources indiquées, d'une teneur moyenne de 13,8 g/t (0,796 million d'onces) et à 3,421 Mt de ressources présumées, d'une teneur moyenne de 6,0 g/t (0,658 million d'onces);
- l'estimation des ressources minérales du projet (ERM de 2020) à l'exclusion des réserves minérales se chiffrait à 0,644 Mt de ressources indiquées, d'une teneur moyenne de 7,6 g/t (0,157 million d'onces) et à 3 404 Mt de ressources présumées, d'une teneur moyenne de 5,9 g/t (0,649 million d'onces);
- les réserves minérales probables estimatives du projet se chiffraient à 1,574 Mt (diluées), d'une teneur diluée moyenne de tête en or de 11,89 g/t (0,601 million d'onces d'or contenu);
- le plan pour la durée de vie de la mine (DVM) est conforme à une cadence de production annuelle moyenne en onces d'or récupérées qui se chiffrait à environ 83 574 onces/an, sur une durée de vie de la mine estimative de sept ans (0,592 M onces d'or récupérées);
- les coûts d'immobilisation pour la DVM du projet (à  $\pm 25$  % de précision) totaliseraient 231,8 M\$ CA;
- les charges d'exploitation estimatives pour la DVM se chiffraient à 187,71 \$CA/t de minerai et correspondent aux coûts d'extraction estimatifs de 119,38 \$CA/t de minerai (y compris le remblai par pulpe), aux coûts de l'usine de traitement, qui s'établiraient à 31,80 \$CA/t de minerai (ce qui comprend les frais de traitement de l'eau), ainsi qu'aux frais généraux et administratifs estimatifs, qui se chiffraient à 36,53 \$CA/t de minerai;
- les coûts de maintien complets de la production se chiffraient à 676 \$US/once d'or récupérée pendant la DVM;
- le scénario de base (prix de l'or à 1 600 \$CA/once d'or; taux de change \$US/\$CA de 1,32 \$, et VAN du projet de 366,6 M\$ CA, selon un taux d'actualisation de 5 % et un TRI de 98 %, après la prise en compte des taxes d'exploitation minière et de l'impôt sur le revenu. La période de récupération est de 2,7 ans.

Les frais d'exploitation et les coûts en immobilisations unitaires pour 2023 et 2024 s'établissent ainsi :

|                              | 2024     | 2023     |
|------------------------------|----------|----------|
| Coûts décaissés (\$/once)    | 1 183 \$ | 2 189 \$ |
| CMC (\$/once)                | 1 859 \$ | 2 834 \$ |
| Coût par tonne broyée (\$/t) | 415 \$   | 405 \$   |

Ces mesures de coûts sont des mesures non conformes aux IFRS. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Mesures de performance non conformes aux IFRS » du rapport de gestion annuel 2024 de la Société pour le rapprochement des coûts décaissés, des CMC et des coûts de production par tonne broyée avec les états financiers de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

En 2024, Wesdome a assumé des frais immobilisés d'exploration et de mise en valeur à la mine Kiena de 49,2 M\$ (30,4 M\$ en 2023), ainsi que des coûts d'achat de matériel minier et d'infrastructure au montant de 15,1 M\$ (24,4 M\$ en 2023).

## PERSPECTIVES POUR 2025

Le 14 janvier 2025, la Société a présenté les perspectives de production suivantes pour 2025 :

### Prévisions pour 2025

|                                                       | Eagle River         | Kiena               | Prévisions consolidées |
|-------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|
| <b>Production</b>                                     |                     |                     |                        |
| Teneur du minerai traité (g/t)                        | 13,0 - 15,0         | 10,0 - 11,0         | 11,0 - 13,0            |
| Production d'or (onces)                               | 100 000 - 110 000   | 90 000 - 100 000    | 190 000 - 210 000      |
| <b>Frais d'exploitation</b>                           |                     |                     |                        |
| Amortissement et épuisement (M\$)                     | 55 \$               | 65 \$               | 120 \$                 |
| Société et frais généraux <sup>1</sup> (M\$)          | 12 \$               | 12 \$               | 24 \$                  |
| Exploration et évaluation <sup>2</sup> (M\$)          | 5 \$                | 10 \$               | 15 \$                  |
| Coûts décaissés <sup>3</sup> (\$/once)                | 1 225 \$ - 1 350 \$ | 1 025 \$ - 1 150 \$ | 1 125 \$ - 1 250 \$    |
| Coûts de maintien complets <sup>3</sup> (\$/once)     | 1 875 \$ - 2 075 \$ | 1 650 \$ - 1 875 \$ | 1 775 \$ - 1 975 \$    |
| Coûts de maintien complets <sup>3</sup> (\$US/once)   | 1 400 \$ - 1 550 \$ | 1 225 \$ - 1 400 \$ | 1 325 \$ - 1 475 \$    |
| <b>Investissements en immobilisations<sup>4</sup></b> |                     |                     |                        |
| Total des immobilisations (M\$)                       | 65 \$               | 95 \$               | 160 \$                 |
| Immobilisations de maintien (M\$)                     | 60 \$               | 55 \$               | 115 \$                 |
| Immobilisations de croissance (M\$)                   | 5 \$                | 40 \$               | 45 \$                  |

Notes :

1. Les prévisions consolidées pour 2025 concernant les charges de la Société et les frais généraux ne comprennent pas un montant estimatif de 4 M\$ en rémunération fondée sur des actions. Les frais généraux et administratifs de 24 M\$ sont attribués à parts égales à chaque mine et sont compris dans le calcul des coûts de maintien complets de la Société.
2. L'exploration et l'évaluation comprennent principalement les activités de forage en surface et les charges de bureau régional.
3. Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS ou ratio non conforme aux IFRS. Certaines informations supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux IFRS ou ratios ont été intégrées par renvoi et des détails supplémentaires se trouvent à la fin du présent communiqué et à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » dans le rapport de gestion de la Société pour les trois et les neuf mois clos le 30 septembre 2024.
4. Le total des dépenses en immobilisations correspond à la somme des dépenses en immobilisations de maintien et de croissance et figure dans les activités d'investissement des états des flux de trésorerie des états financiers consolidés de la Société.

## STRUCTURE DU CAPITAL

### Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 2024, 149 891 117 actions ordinaires étaient en circulation et, à la date de la présente notice annuelle, 149 891 117 actions ordinaires sont émises et en circulation.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires et confère des droits égaux en ce qui concerne les dividendes, le cas échéant, et les intérêts résiduels en cas de dissolution de la Société. Les porteurs d'actions ordinaires n'ont aucun droit préférentiel ni aucun droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Il n'y a aucune restriction sur la capacité de la Société à payer des dividendes autre que des considérations en matière de flux de trésorerie. Les futurs paiements de dividendes dépendront de la capacité de la Société à poursuivre ses activités et à générer des bénéfices, ainsi que des exigences en matière d'investissement en capital. La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes sur les actions ordinaires au cours des cinq dernières années.

### Rachat d'actions ordinaires

La Société n'a racheté aucune action ordinaire en 2024.

### Régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres

La Société offre un régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres à long terme qui permet l'attribution d'options d'achat d'actions (les « options »), d'unités d'actions restreintes (les « UAR »), d'unités d'actions de performance (les « UAP ») et d'unités d'actions différées (les « UAD ») aux administrateurs, dirigeants, hauts dirigeants et autres employés.

À la date de la présente notice annuelle, la Société avait des obligations en cours visant à émettre jusqu'à 2 202 974 actions ordinaires à l'égard d'options, d'UAR, d'UAP et d'UAD. Pour plus de certitude, la forme de règlement des UAR, UAP et UAD (c.-à-d. actions ordinaires, équivalents en espèces ou une combinaison de ces éléments) est laissée à la discrétion du conseil d'administration. Les détails relatifs aux attributions effectuées aux termes des régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres actuels et antérieurs de la Société figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société pour sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires et dans les notes afférentes aux états financiers annuels de la Société.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

### Actions ordinaires

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « WDO » et sont inscrites à la cote secondaire de l'OTCQX sous le symbole « WDOFF ». À la date de la présente notice annuelle, la Société n'a aucune catégorie de titres en circulation qui ne sont pas inscrits ou cotés sur un marché.

Le tableau suivant résume les fourchettes moyennes mensuelles des cours (haut, bas et clôture) et le volume mensuel total des opérations sur les actions ordinaires de Wesdome à la TSX au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

| 2024    | Volume des actions | Haut moyen | Bas moyen | Clôture  |
|---------|--------------------|------------|-----------|----------|
| Janvier | 5 373 500          | 8,25 \$    | 7,03 \$   | 7,93 \$  |
| Février | 7 530 100          | 9,37 \$    | 8,02 \$   | 9,05 \$  |
| Mars    | 16 751 900         | 10,30 \$   | 8,94 \$   | 10,09 \$ |

| 2024      | Volume des actions | Haut moyen | Bas moyen | Clôture  |
|-----------|--------------------|------------|-----------|----------|
| Avril     | 12 590 600         | 11,28 \$   | 9,89 \$   | 10,30 \$ |
| Mai       | 10 178 100         | 11,96 \$   | 9,95 \$   | 11,12 \$ |
| Juin      | 7 437 100          | 11,85 \$   | 10,61 \$  | 11,02 \$ |
| Juillet   | 7 297 600          | 13,78 \$   | 10,90 \$  | 13,29 \$ |
| Août      | 9 372 700          | 14,99 \$   | 12,23 \$  | 12,89 \$ |
| Septembre | 11 028 100         | 14,25 \$   | 11,87 \$  | 12,69 \$ |
| Octobre   | 10 954 600         | 13,84 \$   | 11,83 \$  | 12,20 \$ |
| Novembre  | 9 904 100          | 12,81 \$   | 10,89 \$  | 12,23 \$ |
| Décembre  | 8 451 900          | 14,49 \$   | 12,15 \$  | 12,91 \$ |

#### Titres entiers et titres assujettis à une restriction à la libre cession

À la connaissance de la Société, à la date de la notice annuelle, la Société n'a pas de titres entiers ou assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession.

#### ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau ci-après présente, à la date de la présente notice annuelle, le nom de chaque personne qui est un administrateur ou un dirigeant de la Société, son lieu de son domicile, ses postes et mandats actuels au sein de la Société, et ses fonctions principales, ainsi que la période durant laquelle il a siégé comme administrateur de la Société, s'il y a lieu.

| Nom et lieu de résidence                                      | Poste occupé au sein de la société | Fonctions principales                                                                    | Administrateur ou dirigeant depuis |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| WILLIAM WASHINGTON<br>Ontario, Canada                         | Président du Conseil par intérim   | Administrateur de sociétés et banquier d'investissement (à la retraite)                  | 2016                               |
| LOUISE GRONDIN <sup>(2)(3)(4)</sup><br>Ontario, Canada        | Administratrice indépendante       | Vice-présidente principale, ressources humaines et culture, Agnico Eagle (à la retraite) | 2023                               |
| BRIAN SKANDERBEG <sup>(1)(3)(4)</sup><br>Saskatchewan, Canada | Administrateur indépendant         | Président, chef de la direction et administrateur de GFG Resources Inc.                  | 2019                               |
| EDIE THOME <sup>(2)(3)(4)</sup><br>Alberta, Canada            | Administratrice indépendante       | Cheffe de la direction, The Association for Mineral Exploration (AME)                    | 2020                               |
| JACQUELINE RICCI <sup>(1)(2)(3)</sup><br>Ontario, Canada      | Administratrice indépendante       | Gestionnaire de portefeuille d'actions, directrice et vice-                              | 2024                               |

| Nom et lieu de résidence                                  | Poste occupé au sein de la société                                         | Fonctions principales                                                                    | Administrateur ou dirigeant depuis |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
|                                                           |                                                                            | présidente chez J. Zechner Associates Inc.                                               |                                    |
| PHILIP YEE <sup>(1)</sup><br>Colombie-Britannique, Canada | Administrateur indépendant                                                 | Chef de la direction financière chez Eldorado Gold Corporation (à la retraite)           | 2024                               |
| ANTHEA BATH<br>Colombie-Britannique, Canada               | Présidente et cheffe de la direction, administratrice                      | Présidente et cheffe de la direction de la Société                                       | 2023                               |
| GUY BELLEAU<br>Québec, Canada                             | Chef de l'exploitation                                                     | Chef de l'exploitation de la Société                                                     | 2024                               |
| FERNANDO RAGONE<br>Ontario, Canada                        | Chef de la direction financière                                            | Chef de la direction financière de la Société                                            | 2024                               |
| RAJBIR GILL<br>Ontario, Canada                            | VP principal, développement corporatif et relations avec les investisseurs | VP principal, développement corporatif et relations avec les investisseurs de la Société | 2020                               |
| KEVIN LONGERAN<br>Comté de Kilkenny, Irlande              | VP principal, services techniques                                          | VP principal, services techniques de la Société                                          | 2024                               |
| RONALD (JONO) LAWRENCE<br>Ontario, Canada                 | VP principal, exploration et ressources                                    | VP principal, exploration et ressources de la Société                                    | 2025                               |
| ROBERT KALLIO<br>Ontario, Canada                          | VP, conseiller juridique et secrétaire général                             | VP, conseiller juridique et secrétaire général de la Société                             | 2024                               |
| JOANNA MILLER<br>Ontario, Canada                          | VP, développement durable et environnement                                 | VP, développement durable et environnement de la Société                                 | 2022                               |
| TRISH MORAN<br>Ontario, Canada                            | VP, relations avec les investisseurs                                       | VP, relations avec les investisseurs de la Société                                       | 2024                               |
| JIM DAINARD<br>Ontario, Canada                            | VP, finances                                                               | VP, finances de la Société                                                               | 2024                               |

(1) Membre du comité d'audit, dont M. Yee est le président.

(2) Membre du comité de la rémunération et des ressources humaines, dont Mme Grondin est la présidente.

(3) Membre du comité de gouvernance et de nomination, dont Mme Thome est la présidente.

(4) Membre du comité technique, de la sécurité et du développement durable, dont M. Skanderbeg est le président.

Chacun des administrateurs est nommé pour un mandat d'un an expirant à chaque assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son remplaçant soit élu ou nommé. À la date de la présente notice annuelle, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'environ 277 129 actions, soit 0,18 % des actions en circulation, ou exerçaient un contrôle sur celles-ci. Les renseignements relatifs aux actions ordinaires dont la Société est propriétaire véritable ou sur lesquelles elle exerce un contrôle, et dont la Société n'a pas connaissance, ont été fournis directement par les administrateurs et les dirigeants.

## **Renseignements à propos des administrateurs et des dirigeants**

Les fonctions principales de chacun des administrateurs et dirigeants de la Société au cours des cinq dernières années, y compris les biographies de chacun d'entre eux, sont présentées ci-après.

### **Bill Washington**

*Administrateur indépendant*

M. Washington a été le chef du secteur mondial des mines et métaux de Banque Nationale Marchés financiers de juillet 2011 jusqu'à son départ à la fin de 2015. Il s'était joint à la Banque Nationale dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Capital Markets, où il occupait le poste de chef des services bancaires d'investissement depuis août 2004. Avant de se joindre à Wellington, et toujours en se concentrant exclusivement sur le secteur minier, M. Washington a travaillé comme spécialiste des services de banque d'investissement au sein de Financière Banque Nationale/First Marathon, de Gordon Capital et de Lancaster Financial/Valeurs Mobilières TD à partir de 1994. Avant d'entrer dans le secteur des services de banque d'investissement, il a travaillé comme ingénieur civil sur de grands projets d'infrastructure au Royaume-Uni, en Espagne et à Hong Kong pendant six ans. M. Washington est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (génie civil) de l'Université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Western Ontario (Ivey), et il a réussi le Programme de perfectionnement des administrateurs ICD-Rotman (IAS.A).

### **Louise Grondin**

*Administratrice indépendante*

Mme Grondin a pris sa retraite de Mines Agnico Eagle Limitée en janvier 2021, alors qu'elle était vice-présidente principale, ressources humaines et culture, après avoir œuvré près de vingt ans pour l'entreprise. Au cours de son mandat, elle a occupé différents postes de direction dans les domaines de l'environnement, de la santé et sécurité, des relations communautaires, de la communication et des ressources humaines. Auparavant, Mme Grondin a travaillé huit ans en tant que directrice de l'environnement, des ressources humaines et de la sécurité à la mine Selbaie, au Québec (Billiton Canada). Elle a commencé sa carrière auprès d'Ontario Hydro, à Toronto, où elle a occupé divers postes d'ingénieure. Mme Grondin est titulaire d'un baccalauréat en physique de l'Université d'Ottawa et d'une maîtrise en sciences de l'Université McGill, et a terminé son programme de génie mécanique à l'Université de Toronto. Elle est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et Fellow de l'Académie canadienne du génie. Elle siège également actuellement au conseil d'administration de Champion Iron et du Temple de la renommée du secteur minier canadien.

### **Brian Skanderbeg**

*Administrateur indépendant*

M. Skanderbeg est président et chef de la direction de GFG Resources Inc. depuis juillet 2016. Auparavant, il a été président et chef de la direction de Claude Resources Inc. qui a été acquise par Silver Standard Resources Inc. Il a auparavant travaillé pour Goldcorp, Inco Ltd. et Helio Resources, où il a occupé des postes dans l'exploration et l'exploitation. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en sciences de l'Université Rhodes, en Afrique du Sud. Il apporte une vaste expérience dans l'exploration et l'évaluation des systèmes aurifères, la gestion opérationnelle, l'optimisation des coûts et des actifs et l'analyse stratégique.

### **Edie Thome**

*Administratrice indépendante*

Mme Thome était récemment présidente et cheffe de la direction de l'Association for Mineral Exploration (AME) à Vancouver, en Colombie-Britannique. Auparavant, en tant que directrice de l'environnement, des permis et de la conformité, des relations avec les autochtones et des affaires publiques au sein de BC Hydro, elle était responsable des permis et de la conformité, des relations avec les autochtones et des affaires gouvernementales et publiques pour le projet d'énergie propre du site C. Mme Thome est une dirigeante de premier plan en ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi qu'en ce qui concerne l'obtention de permis environnementaux et la

conformité à la réglementation environnementale, et elle possède une expérience stratégique et sur le terrain auprès des parties prenantes, des Premières Nations et des peuples autochtones, des élus et des propriétaires de terrains dans le cadre de projets et d'opérations dans le secteur des ressources naturelles. Mme Thome a récemment reçu le titre IAS.A après avoir suivi le Programme de perfectionnement des administrateurs Rotman, et elle est titulaire d'un diplôme en technologie de l'architecture ainsi que d'un baccalauréat en beaux-arts de l'Université de l'Alberta.

**Jacqueline Ricci**

*Administratrice indépendante*

Mme Ricci a commencé sa carrière dans le domaine des placements en 1987 chez Mercantile and General Reinsurance Co., où elle était responsable de la recherche sur les actions, de la négociation et de l'évaluation de la performance des portefeuilles. En 1993, elle s'est jointe au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en tant qu'analyste principale du portefeuille d'actions actives, d'une valeur de 2 milliards de dollars. En 1994, elle s'est jointe à Gluskin Sheff & Associates en tant qu'analyste principale des placements et, par la suite, en tant que cogestionnaire des portefeuilles d'actions canadiennes d'une valeur de 600 M\$. En 1997, Mme Ricci s'est jointe à J Zechner Associates, où elle est maintenant vice-présidente et associée, et responsable de la sélection des titres et de la composition des portefeuilles. Elle est la seule responsable de la gestion de fonds entièrement discrétionnaires provenant principalement de régimes de retraite canadiens axés sur la croissance des actions à petite capitalisation, y compris les métaux précieux. Mme Ricci siège au conseil d'administration de Pine Cliff Energy Ltd. en tant que présidente du comité de gouvernance, de nomination et de rémunération, et de Bonterra Energy Corp. en tant que présidente du comité de gouvernance et de nomination. Mme Ricci a reçu plusieurs prix TopGun Investment Mind. Mme Ricci est titulaire d'un HBA de la University of Western Ontario et a ensuite obtenu le titre de CFA.

**Philip Yee**

*Administrateur indépendant*

M. Yee est un comptable professionnel agréé (CPA, CA) et a précédemment été vice-président exécutif et chef de la direction financière de Eldorado Gold Corporation, où il a géré les fonctions financières, les relations avec les investisseurs, la stratégie informatique et de risque, la planification et l'analyse à court et à long terme, la comptabilité et l'information financière, la fiscalité, ainsi que la trésorerie d'Eldorado. Il était également responsable de la direction des transactions et des initiatives de financement. Avant Eldorado, M. Yee a occupé des postes clés dans plusieurs grandes sociétés aurifères, notamment en tant que vice-président exécutif et chef de la direction financière chez Kirkland Lake Gold Inc de 2016 à 2018 et vice-président principal et chef de la direction financière chez Lake Shore Gold Corp de 2013 à 2016, au cours de périodes de croissance rapide pour les deux sociétés. M. Yee a également été chef de la direction financière chez Patagonia Gold Plc et a occupé plusieurs postes de haut niveau en finance chez Cameco Corporation et Centerra Gold Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce (comptabilité et finance) de la University of Saskatchewan et a obtenu le titre d'ICD.D à la Rotman School of Business de la University of Toronto.

**Anthea Bath**

*Présidente et cheffe de la direction*

Au cours de ses 20 années d'expérience dans le secteur minier à l'échelle mondiale, Mme Bath a démontré ses capacités dans les volets opérationnels et commerciaux de l'exploitation minière, y compris le développement des affaires, la chaîne d'approvisionnement, l'optimisation des activités, la stratégie et le marketing. Plus récemment, Anthea était cheffe de l'exploitation à Ero Copper, où elle était responsable des quatre mines de l'entreprise, qui comprenaient des exploitations souterraines et à ciel ouvert, ainsi que d'importants projets de fonçage de puits et de développement de mines à ciel ouvert, tous situés au Brésil. Ses efforts ont contribué à la croissance impressionnante d'Ero Copper, qui est passée d'une petite société minière à une société minière internationale de 2 milliards de dollars. Anthea a commencé sa carrière dans l'industrie minière à Anglo American Platinum en tant que responsable du développement des marchés et de l'information, où elle a créé et lancé un fonds d'investissement privé, le « PGM fund », pour le développement de nouvelles opportunités industrielles à l'échelle mondiale. Au cours de cette période, elle a développé de multiples innovations de produits, de la conception à la commercialisation, et a reçu le prix Anglo American Applaud pour l'innovation. De 2012 à 2016, elle a occupé le poste de cheffe de la direction

des sociétés Mitochondria Energy et Pentaquark Energy, où elle était responsable de la gestion globale des entreprises. Anthea est également membre non dirigeant du conseil d'administration d'Epiroc AB, une société internationale d'équipement minier.

**Guy Belleau**

*Chef de l'exploitation*

M. Belleau est un ingénieur professionnel qui a passé plus de trois décennies dans l'exploitation, le développement et la gestion de mines. Plus récemment, il a occupé le poste de chef de la direction de Sayona Canada, une filiale de la société australienne Sayona Mining Ltd. Auparavant, il était chef de l'exploitation d'ArcelorMittal Mines Canada, où il supervisait les activités d'exploitation de deux mines et d'un concentrateur, ainsi que diverses autres infrastructures essentielles. De plus, il a occupé le poste de directeur général de mine pendant 14 ans, dont 8 ans à la mine Éléonore de Goldcorp dans le nord du Québec. M. Belleau a également siégé au sein de divers conseils d'administration, et plus récemment en tant que président du conseil d'administration de l'Institut national des mines du Québec. Il est titulaire d'un diplôme en génie minier de l'Université Laval, au Québec.

**Fernando Ragone**

*Chef de la direction financière*

M. Ragone est un comptable agréé qualifié qui possède près de trois décennies d'expérience mondiale dans le secteur minier. Plus récemment, M. Ragone a été chef de la direction financière de Bear Creek Mining Corp. Auparavant, M. Ragone était chef de la direction financière de Baffinland Iron Mines Corp, un poste qu'il a occupé de 2019 à 2023. Avant Baffinland, il a occupé divers postes de direction dans les domaines de la finance et de l'amélioration des affaires chez First Majestic Silver Corp. et Primero Mining Corp. Auparavant, M. Ragone a également travaillé dans plusieurs pays pour Glencore pendant 14 ans et a été chef de la direction financière de Glencore Canada Corporation - Zinc de 2008 à 2013, supervisant un réseau de cinq mines en exploitation et de trois fonderies. M. Ragone possède une vaste expérience des marchés financiers, ayant réalisé des opérations de financement complexes d'une valeur totale de 3,5 milliards de dollars. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Catholic University of Valparaíso, et il est comptable professionnel agréé en Ontario, au Canada.

**Rajbir Gill**

*Vice-président principal, développement corporatif et relations avec les investisseurs*

M. Gill s'est joint à Wesdome en 2020 et a récemment occupé le poste de vice-président, développement corporatif. M. Gill a plus de 14 ans d'expérience dans l'industrie minière, où il a occupé des fonctions progressives dans les domaines du développement corporatif, des études techniques et de la recherche sur les actions chez Kinross Gold et Cormark Securities. M. Gill est détenteur du titre de CFA®, et est titulaire d'une maîtrise professionnelle globale en droit et d'un baccalauréat en sciences appliquées en génie minéral Lassonde de l'Université de Toronto.

**Kevin Lonergan**

*VP principal, services techniques*

M. Lonergan est un ingénieur minier agréé qui apporte plus de 25 ans d'expérience en leadership de direction et d'expertise technique dans le secteur minier national et international. Immédiatement avant de conseiller Wesdome, M. Lonergan était vice-président de l'exploitation minière chez Ero Copper Corp., où il a assuré la direction technique et stratégique des opérations minières au Brésil, permettant ainsi d'améliorer les performances et de réaliser avec succès la mise en service de divers projets, notamment une importante expansion souterraine et une mine à ciel ouvert. M. Lonergan a cofondé Lisheen Technical and Mining Services Limited, qui fournit des conseils sur des projets à grande échelle pour le secteur minier international, notamment en matière d'optimisation des actifs, d'études de faisabilité et de formation. Il a notamment aidé le groupe Nordgold à passer de l'exploitation minière conventionnelle à l'exploitation minière mécanisée et Hindustan Zinc Limited dans le cadre de ses projets de croissance en Inde. Il a également occupé des postes de direction chez Vedanta Resources Limited et Anglo American plc, où il a progressé à travers diverses fonctions de supervision opérationnelle.

**Ronald (Jono) Lawrence**

*VP principal, exploration et ressources*

M. Lawrence possède plus de 30 ans d'expérience exhaustive en matière d'exploration dans de nombreuses régions, notamment en Afrique, en Australie, en Asie et en Amérique centrale. Il se joint à Wesdome après avoir été vice-président exécutif de l'exploration chez Endeavour Mining, où il a dirigé une expansion importante des ressources, contribuant à une augmentation de 9 millions d'onces indiquées de 2022 à 2024. Avant son mandat chez Endeavour, M. Lawrence a occupé divers postes de haut niveau, notamment en tant que directeur de l'exploration chez Randgold Resources, à la mine d'or Kibali, en République démocratique du Congo. Son expérience antérieure comprend des rôles de direction dans des projets d'exploration d'or et de cuivre avec Pan Australia, Medusa Mining de même qu'avec African Metals au Laos, aux Philippines et en Afrique centrale. M. Lawrence est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (avec mention) en géologie de la Queensland University of Technology et d'un MBA de l'Australian Institute of Business. Il est membre de l'AusIMM, Fellow du GS et Fellow de l'AIG.

**Robert Kallio**

*VP, conseiller juridique et secrétaire général*

M. Kallio a plus de 10 ans d'expérience dans le secteur minier, plus récemment chez Vale Base Metals. Auparavant, Rob a pratiqué le droit des valeurs mobilières et des fusions et acquisitions chez Goodmans LLP et a travaillé au sein des groupes d'audit/assurance et de conseil en transactions dans les bureaux de PwC Canada à Toronto. Rob est titulaire d'un doctorat en droit de la Western University, d'un baccalauréat en commerce de la Queen's University et est comptable professionnel agréé.

**Joanna Miller**

*Vice-présidente, développement durable et environnement*

Mme Miller est une stratège expérimentée en matière de développement durable, avec plus de 15 ans d'expérience dans l'industrie minière, dans des rôles de consultante, sur le terrain et en entreprise, gérant les affaires extérieures, les relations avec les Autochtones, les rapports ESG et les risques sociaux et environnementaux. Elle s'est jointe à Wesdome en 2020 à titre de directrice du développement durable et de l'environnement, après avoir passé six ans chez Centerra Gold et Thompson Creek Metals en Colombie-Britannique. Avant de travailler dans l'industrie minière, Joanna a géré des campagnes d'engagement et d'investissement pour des clients comme la Banque Scotia, Hyundai et Loblaw's. Elle est titulaire d'un baccalauréat en arts de la Queen's University et a suivi des programmes de certification en droit autochtone et en gestion environnementale. Joanna est l'actuelle vice-présidente du comité des relations avec les Autochtones de l'Association minière de l'Ontario.

**Trish Moran**

*Vice-présidente, relations avec les investisseurs*

Mme Moran a plus de deux décennies d'expérience dans le domaine des relations avec les investisseurs, des marchés de capitaux et de la finance, conseillant les dirigeants de sociétés cotées à la TSX, la NYSE et la BC TSX. Elle possède une solide expertise dans l'élaboration et la direction de stratégies et de programmes de RI de premier plan, dans la simplification de questions complexes et dans la mise en place de communications hautement stratégiques et efficaces pour susciter l'intérêt des investisseurs et des analystes à l'échelle mondiale. Outre l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de RI à grande échelle, Mme Moran a travaillé avec des analystes côté vente dans de nombreux secteurs, développé un réseau international d'investisseurs, dirigé avec succès des entreprises dans le cadre de PAPE notoires et d'annonces de fusions et d'acquisitions importantes, fourni un soutien/encadrement aux dirigeants, orchestré des journées d'investisseurs à grande échelle, organisé des tournées d'analystes et réalisé des audits de perception des RI ainsi que des ciblage d'actionnaires. Mme Moran a commencé à travailler dans le secteur minier en 2015 en tant que vice-présidente des relations avec les investisseurs de Teranga Gold. Avant 2015, Mme Moran a fourni des services de relations avec les investisseurs pour des entreprises telles que : Banque TD, BMO Banque de Montréal, La Société Canadian Tire, CT REIT, Aimia (anciennement Fonds de revenu Aéroplan) et EnerCare.

**Jim Dainard**  
*VP, finances*

M. Dainard est comptable professionnel agréé (CPA, CA) et possède plus de 23 ans d'expérience en finance et en comptabilité, dont 15 ans dans le secteur minier. Il a commencé sa carrière dans la comptabilité publique, puis a travaillé dans le secteur des TI et des services financiers avant de se tourner vers le secteur des ressources en 2009. Plus récemment, M. Dainard a occupé le poste de chef de la direction financière chez NorZinc Ltd. Auparavant, il était le VP finances de Victoria Gold Corp. Son expérience progressive dans le secteur minier l'a amené à participer aux différentes étapes du cycle de vie d'une mine, depuis les premières phases d'exploration jusqu'à l'exploitation, en passant par les études, l'obtention des permis et le développement, le financement de projets et la construction. Dans le cadre de ses fonctions, il a supervisé la comptabilité, la présentation des informations financières et les fonctions de planification et d'analyse. Il s'est occupé de questions liées à la trésorerie, au financement de projets, à la dette d'entreprise et à la conformité réglementaire, tout en menant des initiatives en matière de gestion des risques, de contrôles internes, d'amélioration continue des processus d'entreprise et de planification fiscale. M. Dainard est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité (avec mention) de la Goodman School of Business de la Brock University.

**Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions**

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, aucun des administrateurs ou hauts dirigeants de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris la Société) qui :

- a) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui prive la société visée du droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, et qui dans tous les cas était applicable pendant plus de 30 jours consécutifs (une « ordonnance d'interdiction »), rendue pendant que l'administrateur ou le haut dirigeant exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances de cette société; ou
- b) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction rendue après que l'administrateur ou le haut dirigeant a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions au sein de cette société.

Aucun administrateur ni aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres pour influencer de façon importante le contrôle de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente notice annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société (y compris la Société) qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation de ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou bien vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé afin de détenir son actif;
- b) n'a, au cours des dix dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé afin de détenir son actif,
- c) ne s'est vu infliger des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu de règlement amiable avec celle-ci; ou
- d) ne s'est vu infliger toute autre amende ou sanction par un tribunal ou une autorité de réglementation qui serait vraisemblablement considéré comme importante par un investisseur raisonnable devant prendre une décision d'investissement concernant la Société.

Les renseignements qui précèdent, dont la Société n'a pas connaissance, ont été fournis par les administrateurs et les hauts dirigeants respectifs.

### **Conflits d'intérêts**

Certains administrateurs de la Société sont également administrateurs d'autres sociétés impliquées dans l'exploration, le développement et la production de ressources, ou dont l'activité principale comprend l'investissement dans ces sociétés. Par conséquent, il est possible que ces administrateurs se trouvent en position de conflits d'intérêts. Toute décision prise par ces administrateurs au sujet de la Société le sera conformément à leurs devoirs et leurs obligations d'agir équitablement et de bonne foi dans l'intérêt de la Société et de ces autres sociétés. En outre, ces administrateurs divulgueront toute question dans laquelle ils pourraient se trouver en conflit d'intérêts important et s'abstiendront de voter à l'égard de telles questions.

### **POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI**

Il n'existe pas de poursuites importantes auxquelles la Société est partie ou qui visent ses biens. La Société n'a connaissance d'aucune poursuite imminente de ce genre.

### **MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES**

L'intérêt de la direction de la Société et d'autres personnes dans des opérations importantes et des opérations nécessitant une rémunération pour des services, s'il y a lieu, est divulgué à la rubrique « Transactions entre parties liées » dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

Services aux investisseurs Computershare Inc., située à Toronto, en Ontario, est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires.

### **CONTRATS IMPORTANTS**

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal de ses activités, la Société n'a pas conclu de contrats importants au cours du dernier exercice clos.

### **INTÉRÊTS DES EXPERTS**

Les personnes ou sociétés suivantes sont désignées comme ayant établi ou attesté un rapport, une évaluation, une déclaration ou un avis décrit, inclus ou mentionné dans un document déposé en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* par la Société au cours de son dernier exercice clos ou relativement à celui-ci et comme exerçant une profession ou une activité qui confère autorité au rapport, à l'évaluation, à la déclaration ou à l'avis qu'elles ont fait.

## Noms des experts

| Nom                                                                                                                                                                              | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frédéric Langevin, ingénieur, ancien chef de l'exploitation                                                                                                                      | Ancienne « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. Il a révisé, supervisé et vérifié la production et les activités d'exploitation de la Société.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Michael Michaud, P. Geo., ancien vice-président principal, exploration et ressources                                                                                             | Ancienne « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. Il a révisé, supervisé et vérifié les programmes d'exploration de la Société, y compris les données d'échantillonnage, d'analyse et de test.                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Grant Thornton LLP                                                                                                                                                               | Auditeur indépendant; rapport d'audit daté du 19 mars 2025 concernant les états financiers au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Cath Pitman, (MSc), P. Geo., d'AdiuvareGE, Niel de Bruin, P. Geo., directeur de la géologie de la Société, et Benoit Beaulieu, ingénieur, consultant indépendant                 | L'estimation des ressources minérales de la mine Eagle River a été préparée par Cath Pitman, P. Geo., entrepreneure indépendante, sous la supervision du personnel de la Société. Niel de Bruin, P. Geo., directeur de la géologie de la Société, a examiné et mis à jour des parties de l'estimation des ressources d'Eagle River et il a examiné l'estimation de Mishi.                                                                                                                            |
| Karine Brousseau, ingénieure (membre n° 121871 de l'OIQ), ingénieure principale, ressources minérales de la Société, et Simon Fontaine, ingénieur minier principal de la Société | Les ressources minérales et les réserves minérales à la fin de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été complétées par le personnel sur le site, notamment Karine Brousseau, ingénieure (membre n° 121871 de l'OIQ), ingénieure principale, ressources minérales de la Société, et Simon Fontaine, ingénieur minier principal de la Société, chacun étant une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101.                                                                                      |
| BBA                                                                                                                                                                              | Rapport technique daté du 12 avril 2021 et intitulé « NI 43-101 Technical Report Prefeasibility Study for the Kiena Mine Project », préparé pour la Société par Charlotte Athurion, géologue, Navin Gangadin, ingénieur, Pierre Luc Richard, géologue, Michael Stochmal, ingénieur, Frank Palkovits, ingénieur, Pierre Roy, ingénieur, Sheila Daniel, géologue et Narendra Verma, ingénieur, chacun étant une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 et étant indépendant de la Société. |
| SRK Consulting (Canada) Inc.                                                                                                                                                     | Le rapport technique daté du 22 avril 2022 intitulé « Technical Report for the Eagle River Gold Mining Complex, Ontario, Canada » a été préparé pour la Société par Gary Poxleitner, P. Eng, PMP, André Deiss, Pr. Sci. Nat., MSAIMM, Debbie Dyck, P. Eng, Hayley Halsall-Whitney, P. Eng, Lars Weirshauser, Ph. D, P. Geo et Craig Hall, P. Eng, qui sont tous des « personnes qualifiées » conformément au Règlement 43-101 et qui sont indépendants de la Société.                                |

À la connaissance de la Société, chacune des personnes ou sociétés susmentionnées détenait moins de 1 % des titres en circulation de la Société au moment de la préparation des rapports susmentionnés ou après la préparation de ces rapports. Aucune des personnes ou sociétés susmentionnées n'a reçu de participation directe ou indirecte dans des titres de la Société dans le cadre de la préparation de ces rapports.

L'auditeur de la Société pour l'exercice 2024 était Grant Thornton LLP.

## COMITÉ D'AUDIT

### Charte du comité d'audit

La fonction principale du comité d'audit est d'aider les administrateurs de la Société à s'acquitter de leurs fonctions de surveillance et il est responsable des politiques et des pratiques relatives à l'intégrité des rapports financiers et réglementaires, ainsi que des contrôles internes visant à atteindre les objectifs de protection des actifs de l'entreprise, de fiabilité de l'information et de conformité aux lois.

La charte du comité d'audit énonce son mandat et ses responsabilités et peut être consultée à l'annexe A de la présente notice annuelle et sur le site web de la Société à l'adresse [www.wesdome.com](http://www.wesdome.com).

### Composition du comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs, soit Philip Yee, président du comité d'audit, Jacqueline Ricci et Brian Skanderbeg. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières, comme l'exige le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. La formation et l'expérience pertinentes de chaque membre du comité d'audit sont décrites ci-après.

### Formation et expérience pertinentes

#### *Philip Yee*

M. Yee est un comptable professionnel agréé (CPA, CA) et a précédemment été vice-président exécutif et chef de la direction financière de Eldorado Gold Corporation, où il a géré les fonctions financières, les relations avec les investisseurs, la stratégie informatique et de risque, la planification et l'analyse à court et à long terme, la comptabilité et l'information financière, la fiscalité, ainsi que la trésorerie d'Eldorado. Il était également responsable de la direction des transactions et des initiatives de financement. Avant Eldorado, M. Yee a occupé des postes clés dans plusieurs grandes sociétés aurifères, notamment en tant que vice-président exécutif et chef de la direction financière chez Kirkland Lake Gold Inc de 2016 à 2018 et vice-président principal et chef de la direction financière chez Lake Shore Gold Corp de 2013 à 2016, au cours de périodes de croissance rapide pour les deux sociétés. M. Yee a également été chef de la direction financière chez Patagonia Gold Plc et a occupé plusieurs postes de haut niveau en finance chez Cameco Corporation et Centerra Gold Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce (comptabilité et finance) de la University of Saskatchewan et a obtenu le titre d'ICD.D à la Rotman School of Business de la University of Toronto.

#### *Jacqueline Ricci*

Mme Ricci a commencé sa carrière dans le domaine des placements en 1987 chez Mercantile and General Reinsurance Co., où elle était responsable de la recherche sur les actions, de la négociation et de l'évaluation de la performance des portefeuilles. En 1993, elle s'est jointe au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en tant qu'analyste principale du portefeuille d'actions actives, d'une valeur de 2 milliards de dollars. En 1994, elle s'est jointe à Gluskin Sheff & Associates en tant qu'analyste principale des placements et, par la suite, en tant que cogestionnaire des portefeuilles d'actions canadiennes d'une valeur de 600 M\$. En 1997, Mme Ricci s'est jointe à J Zechner Associates, où elle est maintenant vice-présidente et associée, et responsable de la sélection des titres et de la composition des portefeuilles. Elle est la seule responsable de la gestion de fonds entièrement discrétionnaires provenant principalement de régimes de retraite canadiens axés sur la croissance des actions à petite capitalisation, y compris les métaux précieux. Mme Ricci siège au conseil d'administration de Pine Cliff Energy Ltd. en tant que présidente du comité de gouvernance, de nomination et de rémunération, et de Bonterra Energy Corp. en tant que présidente du comité de gouvernance et de nomination. Mme Ricci a reçu plusieurs prix TopGun Investment Mind. Mme Ricci est titulaire d'un HBA de la University of Western Ontario et a ensuite obtenu le titre de CFA.

M. Skanderbeg est président et chef de la direction de GFG Resources Inc. depuis juillet 2016. Auparavant, il a été président et chef de la direction de Claude Resources Inc. qui a été acquise par Silver Standard Resources Inc. Il a auparavant travaillé pour Goldcorp, Inco Ltd. et Helio Resources, où il a occupé des postes dans l'exploration et l'exploitation. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université du Manitoba et d'une maîtrise en sciences de l'Université Rhodes, en Afrique du Sud. Il apporte une vaste expérience dans l'exploration et l'évaluation des systèmes aurifères, la gestion opérationnelle, l'optimisation des coûts et des actifs et l'analyse stratégique.

### Politiques et procédures d'approbation préalable

Les règles du comité d'audit exigent du comité d'audit qu'il examine et approuve au préalable les services liés à l'audit et les services non liés à l'audit, encouragent la prise en compte de la compatibilité de services autres que les services d'audit avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur et exigent l'approbation préalable par le comité d'audit des services d'audit et des services liés à l'audit autorisés.

### Honoraires de l'auditeur externe

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, la Société a versé à Grant Thornton LLP, l'auditeur externe de la Société, respectivement, 407 893 \$ et 546 097 \$, comme il est présenté en détail ci-après :

| Type d'honoraires                                      | 2024              | 2023                      |
|--------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------|
| Honoraires d'audit <sup>(1)</sup>                      | 196 200 \$        | 294 250 \$ <sup>(4)</sup> |
| Honoraires pour services liés à l'audit <sup>(2)</sup> | 211 693 \$        | 251 847 \$                |
| Honoraires fiscaux                                     | -                 | -                         |
| Autres honoraires <sup>(3)</sup>                       | -                 | -                         |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>407 893 \$</b> | <b>546 097 \$</b>         |

- 1) Honoraires d'audit représentent le total des honoraires facturés pour les services professionnels rendus par l'auditeur pour l'audit des états financiers annuels de la Société.
- 2) Honoraires pour les services liés à l'audit, y compris les examens intermédiaires, la traduction, ainsi que les services fournis dans le cadre des dépôts prévus par la loi et les règlements.
- 3) Frais liés aux transactions commerciales et aux services connexes.
- 4) Après le dépôt de la notice annuelle de fin d'exercice 2023, la Société a été facturée de frais supplémentaires en lien avec la fin d'exercice du 31 décembre 2023. Le chiffre ci-dessus représente le montant total.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le site web de la Société à l'adresse [www.wesdome.com](http://www.wesdome.com).

Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, les principaux actionnaires et les titres réservés aux fins d'émission aux termes des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à la plus récente assemblée annuelle des actionnaires, qui est disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Des renseignements financiers supplémentaires sont également fournis dans les états financiers audités de la Société et dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui peuvent également être consultés sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

## ANNEXE A

### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

#### OBJECTIF

Le conseil d'administration de Mines d'Or Wesdome Ltée (la « **Société** ») a mis sur pied un comité d'audit composé de membres du conseil (le « **comité d'audit** »). La principale fonction du comité d'audit est d'aider le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

#### RÔLE

La principale fonction du comité est d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, notamment comme suit :

- Surveiller avec indépendance et impartialité l'intégrité des mécanismes de communication de l'information financière et des systèmes de contrôle interne de la Société garantissant la conformité aux exigences financières, comptables et juridiques et vérifier les procédures et contrôles en matière de communication de l'information.
- Faire des recommandations au conseil, au besoin, concernant les mécanismes de contrôle interne et les systèmes d'information de gestion de la Société.
- Surveiller l'indépendance et le rendement de l'auditeur indépendant de la Société.
- Faciliter la communication entre l'auditeur indépendant, la direction et les administrateurs.
- Évaluer régulièrement avec la direction la gestion des risques et, au besoin, soumettre à l'approbation du conseil des recommandations à cet égard.
- Surveiller le système de gestion des risques de l'entreprise, les politiques et les pratiques qui établissent le cadre voulu pour définir et comprendre les risques importants et émergents et pour prendre des décisions en matière de gestion des risques, et veiller à ce que la direction conçoive, comprenne, mette sur pied et actualise ce système. Ce système vise les risques internes et externes auxquels la Société est assujettie, notamment les risques liés à la fiscalité, à l'assurance, à la comptabilité, à la cybersécurité, aux services et systèmes d'information, aux contrôles financiers et aux rapports de la direction.
- Conseiller et orienter le conseil sur des questions qui touchent la planification des activités, les placements et les occasions de réunir des capitaux.
- Encourager le respect et l'amélioration continue des politiques, des procédures et des pratiques de la Société à tous les niveaux.
- Passer en revue et transmettre aux administrateurs pour approbation les résultats financiers annuels et trimestriels de la Société, les communiqués s'y rapportant et les documents à déposer en vertu de la loi, de même que les rapports de gestion et les notices annuelles.
- Établir et superviser la procédure de réception, de conservation et de règlement des plaintes que la Société reçoit concernant, notamment, les questions de comptabilité, de contrôle comptable interne ou d'audit.
- Établir une procédure qui permet aux employés de la Société de signaler de façon confidentielle et anonyme toute question douteuse en matière de comptabilité ou d'audit.

- Utiliser son autorité afin de mener les enquêtes qu'il estime nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités à l'aide d'un accès direct à l'auditeur indépendant et à tout membre de l'organisation qu'il désire rencontrer.

## **COMPOSITION ET MEMBRES**

Les membres du comité seront nommés tous les ans par les membres indépendants du conseil. Leur mandat expirera à la fin de l'assemblée générale annuelle suivante des actionnaires de la Société ou à la nomination de leur remplaçant.

Le comité se composera d'au moins trois administrateurs non dirigeants indépendants et n'ayant aucun lien qui, de l'avis du conseil d'administration, serait susceptible de nuire à leur indépendance de jugement en tant que membres du comité.

Tous les membres du comité doivent avoir une bonne compréhension de la nature et de l'importance des risques auxquels la Société est exposée.

En plus de remplir les critères d'indépendance et de posséder les « compétences financières » prévus au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, tous les membres du comité doivent avoir les qualifications requises pour accéder au statut de membre d'un comité d'audit prescrites, s'il y a lieu, par la législation applicable et par les règles des bourses à la cote desquelles les titres de la Société sont inscrits.

Le conseil nommera un président du comité parmi ses membres (le « président »).

## **RÉUNIONS ET PROCÉDURES**

Le comité se réunit au moins quatre fois par an ou plus souvent si les circonstances l'exigent. Les réunions du comité se tiendront aux heures et aux lieux fixés par le président et pourront avoir lieu en personne, par téléphone et/ou par vidéoconférence. Les membres indépendants se réunissent à huis clos à chaque réunion du comité, au besoin.

La majorité des membres du comité constitue le quorum. Un préavis de réunion doit être donné aux membres au moins 48 heures à l'avance. Le comité peut, s'il y a quorum, renoncer au délai de préavis. Le comité ne peut débattre des points à l'ordre du jour que s'il y a quorum à une réunion ou au moyen d'un consentement écrit unanime.

Les réunions seront présidées par le président du comité, s'il est présent. Le président établit l'ordre du jour des réunions et, dans la mesure du possible, fait circuler les documents pertinents suffisamment à l'avance pour laisser aux membres du comité le temps de les examiner. Le président du comité nommera un secrétaire de séance à chaque réunion. Le secrétaire rédigera le procès-verbal de chaque réunion, qui sera distribué avant les réunions ultérieures pour approbation par le comité.

Le comité peut déléguer des tâches à un ou plusieurs de ses membres, qui lui font rapport à la réunion suivante, ou à une autre date, selon ce qui est convenu. Afin d'exercer convenablement ses responsabilités, le comité peut retenir les services de consultants externes sur approbation du président du conseil.

Le comité peut s'adresser aux dirigeants et aux employés de la Société, à son auditeur et à ses conseillers juridiques et obtenir l'information concernant la Société qu'il juge nécessaire ou souhaitable afin d'exécuter ses obligations et fonctions.

Le comité d'audit se réunira en privé au moins une fois par an avec la direction et avec l'auditeur indépendant (sans la présence de la direction) pour discuter de toute question que le comité ou ces groupes désirent aborder. De plus, le comité communiquera avec la direction tous les trimestres, afin de passer en revue les états financiers de la Société. Le comité informe le conseil de ses délibérations à la réunion suivante du conseil.

## **LIEN AVEC LE CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE**

Le chef de la direction financière rend compte indirectement au comité d'audit et il est responsable de l'intégrité et de la ponctualité de l'information, notamment financière, présentée au conseil. Le chef de la direction financière agira également à titre de conseiller en chef du comité d'audit du conseil.

## **OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS**

### **Surveillance de la présentation de l'information financière**

- Passer en revue les états financiers annuels audités et intermédiaires, le rapport de gestion et les communiqués sur les résultats annuels et intermédiaires de la Société avant leur dépôt ou diffusion, ainsi que les rapports de l'auditeur indépendant s'y rapportant, selon le cas. Il recommande au besoin l'approbation de ces états financiers, rapports de gestion et communiqués par les administrateurs.
- Veiller à la mise en place de procédures garantissant l'examen de l'information financière communiquée au public et extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information financière publiée par la Société dans ses états financiers, dans son rapport de gestion et dans ses communiqués sur les résultats annuels et intermédiaires, et apprécie périodiquement l'adéquation de ces procédures.
- Prendre en considération l'opinion de l'auditeur indépendant relativement à la qualité, et non seulement à l'acceptabilité, des principes comptables et des pratiques de communication financière utilisés par la Société pour établir ses rapports financiers.
- Examiner et transmettre au conseil, au besoin, les modifications importantes apportées aux principes, aux politiques et aux pratiques comptables de la Société suggérées par l'auditeur indépendant ou la direction, et voir à la consignation des motifs de l'auditeur au soutien de tout changement apporté aux principes, aux politiques ou aux communications comptables.
- Examiner, de concert avec la direction et l'auditeur indépendant, l'intégrité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière et des contrôles en matière de divulgation de la Société. Discuter des risques financiers importants et des mesures prises par la direction pour surveiller, contrôler et déclarer ces risques. Passer en revue les conclusions importantes de l'auditeur indépendant, de même que les réponses de la direction.
- Examiner tout désaccord important entre la direction et l'auditeur indépendant dans l'établissement des états financiers et la communication de l'information financière de la Société et en superviser la résolution.
- Passer en revue avec la direction financière et l'auditeur indépendant les résultats financiers trimestriels de la Société avant leur publication et/ou les états financiers trimestriels de la Société avant leur dépôt ou diffusion.
- Examiner tout changement important aux principes comptables de la Société qui s'applique à ces états financiers trimestriels.
- Examiner les questions de trésorerie et de fiscalité.
- Examiner les opérations entre parties liées afin de veiller à ce qu'elles respectent les obligations légales et réglementaires et informer le conseil de ces opérations, le cas échéant, tous les trimestres.

## **Surveillance des contrôles internes**

- Examiner et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité du système de contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière (CIIF) et des systèmes de gestion de l'information connexes au moyen de discussions avec la direction, l'auditeur interne et l'auditeur externe.
- Surveiller le système de contrôle interne à l'aide des mesures suivantes :
  - Surveiller et passer en revue les politiques et les méthodes pour la comptabilité et l'audit internes, le contrôle financier et l'information de gestion.
  - Consulter l'auditeur externe relativement au caractère adéquat des contrôles internes de la Société.
  - Passer en revue avec la direction sa philosophie en matière de contrôles internes et, régulièrement, toutes les constatations importantes issues des contrôles ainsi que la réponse de la direction.
  - Demander à la direction de confirmer d'une manière satisfaisante que tous les paiements et toutes les retenues prévus par la loi ont été effectués.
- Surveiller les enquêtes concernant des fraudes ou des éléments illicites soupçonnés relativement aux finances de la Société.
- Examiner avec la direction l'efficacité des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés de préoccupations qui touchent des points douteux en matière de comptabilité ou d'audit et la protection des personnes qui portent plainte de bonne foi contre toutes représailles à leur endroit.
- Passer en revue et régler au besoin toutes les plaintes reçues par la Société concernant des questions de comptabilité ou d'audit ou concernant les contrôles de comptabilité interne (CIIF);
- Étudier toute dénonciation anonyme et confidentielle faite par des employés concernant des questions douteuses en matière de comptabilité ou d'audit.

## **Surveillance de la gestion des risques**

- Au moins tous les ans, le comité examine les mécanismes mis en place pour garantir la constatation et la gestion adéquates des risques auxquels la Société est exposée et voit à ce que toute délégation de la surveillance d'un risque particulier à un comité du conseil soit convenablement prise en charge et traitée dans le mandat du comité.
- Au moins tous les ans, le comité passe en revue les politiques et les pratiques qui visent le contrôle des risques importants.
- Avec l'appui d'autres comités du conseil, le cas échéant, le comité examine les rapports trimestriels qui portent sur des secteurs particuliers du risque financier, juridique, opérationnel ou autre de la Société.

## **Code de conduite et d'éthique**

- transmet au besoin les plaintes reçues concernant les violations du code de conduite et d'éthique au comité de gouvernance et de nomination;

- administre le code de conduite et d'éthique et la politique de dénonciation, y compris les demandes de dérogation au code présentées par les administrateurs ou les hauts dirigeants, et la décision d'accorder ou non de telles dérogations.

### **Auditeurs externes**

- L'auditeur externe de la Société rend compte directement au comité d'audit et aux administrateurs, dont il relève en définitive. Le comité :
  - vérifie l'indépendance et le rendement de l'auditeur et recommande annuellement aux administrateurs la nomination de l'auditeur indépendant, qui doit être élu par les actionnaires de la Société, ou recommande au conseil sa destitution lorsque les circonstances le justifient;
  - réalise, dans le cadre de ses responsabilités en matière de surveillance de l'auditeur externe, conjointement avec la direction, une évaluation de l'auditeur tous les ans et une évaluation globale de celui-ci tous les cinq ans, comme le recommande le Conseil canadien sur la reddition de comptes;
  - examine et recommande au conseil les honoraires et toute autre rémunération importante devant être versés à l'auditeur indépendant;
- approuve au préalable les services d'audit (y compris la remise de lettres de confort à l'occasion d'un appel public à l'épargne ou d'un placement privé) et les autres services non liés à l'audit qui doivent être fournis par le cabinet d'audit, sauf s'il s'agit de conseils fiscaux de portée restreinte;
- examine le plan d'audit de l'auditeur indépendant et discute de la portée des services de l'auditeur à l'aide de la première partie de la politique sur la portée des services de l'auditeur et les pratiques d'embauche de l'équipe mandatée de l'auditeur (annexe A du présent mandat), de la dotation en personnel, de l'importance relative, des emplacements, de la confiance accordée à la direction, et de la stratégie d'audit en général.
- discute avec l'auditeur externe des changements importants devant être apportés à l'approche ou à la portée de son plan d'audit, de la manière dont la direction a donné suite aux ajustements proposés par l'auditeur externe et des actions ou omissions de la direction qui ont limité ou restreint la portée du travail de l'auditeur externe;
- examine, en l'absence de la direction, les résultats de l'audit externe annuel, le rapport d'audit et l'examen par l'auditeur du rapport de gestion connexe, et discute avec l'auditeur externe de la qualité des principes comptables utilisés, des autres manières de traiter l'information financière discutée avec la direction, des conséquences de leur utilisation et du traitement favorisé par l'auditeur, ainsi que des autres communications importantes avec la direction;
- examine les autres communications écrites importantes entre l'auditeur externe et la direction, y compris la lettre adressée à la direction après l'audit et qui contient les recommandations de l'auditeur externe, et la réponse de la direction;
- examine les autres questions relatives à l'audit externe qui doivent être communiquées au comité selon les normes d'audit généralement reconnues;
- examine avec la direction et l'auditeur externe toute correspondance avec les autorités de réglementation ou les agences gouvernementales, les doléances des employés ou les rapports publiés qui soulèvent des questions importantes à l'égard des états financiers ou des conventions comptables de la Société;

- tient compte de l'ancienneté de l'associé nommé chef de l'audit et examine et confirme l'indépendance de l'auditeur externe;
- examine et approuve périodiquement les politiques d'embauche de la Société sur les partenaires, les employés, les anciens partenaires et les employés des auditeurs externes actuels et anciens de la Société, à l'aide de la deuxième partie de la Politique sur la portée des services de l'auditeur et les pratiques d'embauche de l'équipe mandatée de l'auditeur (annexe A du présent mandat).

### **Conformité éthique, juridique et autre**

- transmet au besoin les plaintes reçues concernant les violations du code de conduite et d'éthique au comité de gouvernance et de nomination;
- passe en revue avec les conseillers juridiques de la Société, au besoin, toutes les questions d'ordre juridique qui pourraient avoir des répercussions importantes sur les états financiers de la Société ou sur la conformité avec les lois et les règlements applicables, et toutes les questions posées par les autorités de réglementation ou les agences gouvernementales;
- entreprend toute autre activité compatible avec les présentes règles, les règlements administratifs de la Société et les lois applicables, selon ce que le comité d'audit ou les administrateurs jugent nécessaire ou utile.

### **Autres responsabilités du comité d'audit**

- indique sa composition ainsi que ses responsabilités et la façon dont il les a acquittées dans les dépôts réglementaires que la Société produit chaque année;
- veille à ce que les dépôts réglementaires renferment les renseignements prescrits par le Règlement 52-110;
- examine tous les ans son mandat et son programme et recommande au conseil les changements à y apporter;
- procède, chaque année, à une autoévaluation de son rendement;
- s'acquitte des autres devoirs que le conseil peut éventuellement lui confier ou qui peuvent découler des exigences des autorités de réglementation compétentes ou de la loi.

### **RÉVISION ET APPROBATION**

Le comité de gouvernance et de nomination révisé chaque année la présente charte et recommande au Conseil les modifications appropriées.

### **CONTACT**

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant la présente politique, veuillez contacter le vice-président, conseiller juridique et secrétaire général par courriel à [robert.kallio@wesdome.com](mailto:robert.kallio@wesdome.com).

Date : 6 novembre 2024

Approuvé par : le conseil d'administration

## ANNEXE A

### Politique sur la portée des services de l'auditeur et les pratiques d'embauche de l'équipe mandatée de l'auditeur

Mines d'Or Wesdome Ltée (la « Société ») a établi des paramètres pour le mandat de l'auditeur, conformément aux attentes de la Société en matière de gouvernance et aux lois applicables. Les présents paramètres couvrent tous les travaux qui peuvent être exécutés par l'auditeur dans le cadre de mandats confiés par la Société.

#### Définition d'auditeur

Le terme « auditeur » désigne le cabinet comptable chargé d'auditer les états financiers de la Société.

#### Première partie – Portée des travaux et normes d'autorisation

Tous les travaux effectués par l'auditeur pour la Société seront approuvés au préalable par le comité d'audit. Le comité d'audit peut déléguer son pouvoir d'approbation préalable à l'un de ses membres, à condition que la décision du membre soit ratifiée en séance plénière à sa réunion suivante.

Le comité d'audit mettra à jour la liste des « services approuvés au préalable » ayant trait à l'auditeur et y ajoutera les services qui sont périodiques ou qui sont par ailleurs raisonnablement censés être fournis. En outre, le chef de la direction financière devra approuver les services précis qui figurent dans cette liste et qui sont visés par le mandat et dont les frais estimatifs sont inférieurs ou égaux à 10 000 \$. Le chef de la direction financière avisera immédiatement le chef de la direction et le président du comité d'audit du service visé par le mandat. Le comité d'audit sera avisé par la suite, à chaque réunion ordinaire, des « services approuvés au préalable » demandés à l'auditeur depuis la réunion précédente. Toute autre demande visant à faire approuver au préalable des services ne figurant pas sur la liste des « services approuvés au préalable » ou dont les frais totalisent plus de 10 000 \$ sera traitée au cas par cas.

Si l'auditeur fournit un service non lié à l'audit qui n'était pas, lorsque le mandat a été confié, reconnu comme un service non lié à l'audit, ce service doit être signalé au comité d'audit ou à son délégué.

L'auditeur effectuera uniquement des services d'audit, des services liés à l'audit et des services fiscaux. Les termes « services d'audit », « services liés à l'audit » et « services fiscaux » sont définis ci-après.

#### Catégories de travaux

#### Exemples de services

Audit

Tous les services fournis en vue d'assurer la conformité aux principes comptables généralement reconnus ou aux Normes internationales d'information financière, selon le cas.

Services liés à l'audit

Les services d'assurance et les services connexes offerts par l'auditeur qui sont raisonnablement reliés à l'audit ou à la révision des états financiers, notamment :

- audit des régimes d'avantages des employés;
- contrôle diligent concernant les fusions et les acquisitions;
- consultations et vérifications comptables dans le cadre des acquisitions;
- révision des contrôles internes.
- services d'attestation non exigés par la loi ou la réglementation;
- consultations concernant les normes de comptabilité et de présentation financière.

#### Services fiscaux

Tous les services offerts par le personnel professionnel de la division fiscale de l'auditeur, à l'exception des services liés à l'audit. Les services fiscaux comprennent habituellement :

- la conformité fiscale;
- la planification fiscale; et
- les conseils fiscaux

Chaque année, sur présentation du plan d'audit annuel de l'auditeur, le comité d'audit autorisera au préalable les autres services demandés à l'auditeur relativement à l'exercice en cours. Les services qui ne font pas partie de ces activités annuelles devront être soumis à l'approbation du comité d'audit.

Le comité d'audit pourra autoriser des exceptions au paragraphe (3) ci-dessus lorsqu'il considère qu'une telle exception est dans l'intérêt supérieur de la Société et qu'elle ne compromet pas l'indépendance de l'auditeur. Toutefois, certaines activités autres que l'audit sont généralement interdites et ne pourront normalement pas faire l'objet d'une exception à cette politique. Ces activités autres que l'audit comprennent :

- la tenue de livres ou les autres services relatifs aux registres comptables ou aux états financiers de la Société;
- la conception et la mise en place de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les avis quant au caractère équitable ou les rapports concernant les contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- l'impartition des services d'audit interne;
- les services concernant la gestion ou les ressources humaines;
- les services de courtage, de conseils en placement ou de banque d'investissement;
- les services juridiques;

- les services d'experts non reliés à l'audit; et
- l'expertise comptable judiciaire.

## **Deuxième partie – Pratiques d'embauche de l'équipe mandatée de l'auditeur**

*But* – Le but de cette politique est de mentionner les restrictions et les circonstances concernant les pratiques d'embauche de l'équipe mandatée de l'auditeur.

*Pratiques d'embauche* – La Société et ses filiales n'emploieront pas, dans un rôle de surveillance de l'information financière, un membre de l'équipe mandatée de l'auditeur pendant 12 mois après la clôture définitive du dernier audit auquel cette personne a participé.

*Normes concernant la continuité des liens* – Le chef d'équipe et les associés participants exerceront leurs fonctions pendant une période maximale de sept ans et auront par la suite l'interdiction de collaborer aux audits de la Société pendant cinq ans.